

COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LE PROCESSUS DE
NOMINATION DES JUGES

DEVANT : Me MICHEL BASTARACHE, Commissaire

AUDIENCE PUBLIQUE
DU 13 SEPTEMBRE 2010 - VOLUME 10

COMPARUTIONS :

Me GIUSEPPE BATTISTA
procureur en chef

Me ÉRIC DOWNS
procureur en chef associé

Me SIMON RUEL
procureur en chef associé

Piché Olivier Benoit

sténographes officiels

400, boul. Jean-Lesage, bureau 240, Québec, Qc G1K 8W1
tél. : 418 648-1199 Télécopieur : 418 648-8985

13 septembre 2010

Volume 10

- 2 -

TÉMOINS :

JACQUES TÉTRAULT

Interrogé (Me Downs)	4
Contre-interrogé (Me Ryan)	34
Contre-interrogé (Me Beaudry)	44
Contre-interrogé (Me Côté)	75

MICHEL GAGNON

Interrogé (Me Downs)	82
Contre-interrogé (Me Beaudry)	143
Contre-interrogé (Me Côté)	187

MICHEL BOUCHARD

Interrogé (Me Ruel)	200
-------------------------------	-----

LISTE DES PIÈCES

31-P : Document intitulé : «Documents au soutien des témoignages de monsieur Michel Gagnon et monsieur Jacques Tétrault»	5
32-P : Projet de lettre de démission du 27 avril 2004 avec commentaires manuscrits	78
33-P : Document intitulé : «Documents au soutien du témoignage de maître Michel Bouchard»	199
34-P : Documents intitulés : «Tableau des nominations à Cour du Québec qui ont été faites alors que maître Bellemare était ministre de la Justice» et «Les événements alors que maître Bouchard était sous-ministre»	200

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

- - - - -
9 h 55 - DÉBUT DE L'AUDITION
- - - - -

M. DANIEL LEGAULT

secrétaire :

La Commission d'enquête sur le processus de nomination des juges présidée par l'Honorable Michel Bastarache est maintenant ouverte.

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Bonjour. Veuillez vous asseoir.

Me GIUSEPPE BATTISTA

procureur en chef :

Alors bonjour, Monsieur le commissaire. Alors, nous avons prévu quelques témoins aujourd'hui, nous allons commencer par monsieur Jacques Tétrault et c'est maître Éric Downs qui va le questionner.

J'inviterais monsieur Tétrault à prendre place.

LA GREFFIÈRE :

Bonjour, monsieur Tétrault.

M. JACQUES TÉTRAULT :

Bonjour.

LA GREFFIÈRE :

Je vais vous assermenter, veuillez vous lever,

1 s'il vous plaît.

2 L'an deux mille dix, le treizième jour du mois de
3 septembre, a comparu :

4 **M. JACQUES TÉTRAULT;**

5 LEQUEL, après avoir prêté serment sur les Saints
6 Évangiles, dépose et dit :

7 **LA GREFFIÈRE :**

8 Q. Pour les besoins de l'enregistrement,
9 pourriez-vous vous identifier, s'il vous plaît?

10 R. Jacques Tétrault.

11 Q. Merci.

12 **Me ÉRIC DOWNS**

13 procureur en chef adjoint :

14 Bonjour, Monsieur le commissaire.

15 **Me MICHEL BASTARACHE**

16 commissaire :

17 Bonjour.

18 **INTERROGÉ PAR Me ÉRIC DOWNS**

19 procureur en chef adjoint :

20 Q. Monsieur Tétrault.

21 R. Bonjour.

22 Q. Dans un premier temps ce matin, nous avons un
23 nouveau cahier qui s'appelle «Documents au soutien
24 des témoignages de monsieur Michel Gagnon et
25 monsieur Jacques Tétrault», c'est un document

1 qu'il faudrait coter à titre de pièce 31-P, s'il
2 vous plaît.

3 - - - - -
4 **PIÈCE 31-P**
5 - - - - -

6 En remettre un exemplaire au témoin.

7 **Me MICHEL BASTARACHE**

8 commissaire :

9 Merci.

10 R. Merci, madame.

11 **Me ÉRIC DOWNS**

12 procureur en chef adjoint :

13 Q. Monsieur Tétrault, nous avons, là, votre
14 curriculum vitae au dernier onglet de ce cahier,
15 onglet 15, page 25.

16 Peut-être avant que nous l'examinions, une
17 question plus générale : quelles étaient vos
18 fonctions durant la période où maître Marc
19 Bellemare était ministre de la Justice?

20 R. Attaché de presse.

21 Q. Et si on examine quelles étaient vos fonctions
22 antérieures à celle-là, à partir peut-être de
23 votre résumé, là, biographique qu'on retrouve à la
24 page 25, pouvez-vous nous faire part de votre
25 parcours professionnel?

- 1 R. J'ai été journaliste, reporter, chef de pupitre à
2 la radio à travers le... dans plusieurs régions du
3 Québec, j'ai travaillé aussi un peu à la
4 télévision, et surtout en affaires publiques.
- 5 Q. Et actuellement, qu'est-ce que vous faites comme
6 travail?
- 7 R. Je suis directeur conseil auprès d'une firme de
8 relations publiques.
- 9 Q. Et vous avez été attaché de presse pour le
10 ministre Bellemare, là, pendant quelle période,
11 là?
- 12 R. Sur une période d'un an...
- 13 Q. Oui.
- 14 R. ... du printemps deux mille trois (2003) jusqu'au
15 printemps deux mille quatre (2004).
- 16 Q. Alors, un peu après son entrée en fonction comme
17 ministre jusqu'au moment de sa démission?
- 18 R. C'est ça.
- 19 Q. Maintenant, comment aviez-vous été approché pour
20 exercer vos fonctions d'attaché de presse auprès
21 du cabinet du ministre Bellemare?
- 22 R. Après avoir quitté la radio en deux mille trois
23 (2003), j'ai été approché par l'entourage du Parti
24 libéral qui recrutait des gens pour accompagner
25 certains candidats, dont Marc Bellemare dans la

1 région de Québec. Alors, on m'a demandé d'assurer
2 le soutien médias auprès de lui pendant la durée
3 de la campagne électorale.

4 Q. O.K. Si on parle du rôle d'un attaché de presse,
5 alors quelles étaient vos principales fonctions à
6 titre d'attaché de presse?

7 R. Répondre au téléphone à toutes les minutes du
8 jour, faire une vigie de presse très tôt le
9 matin...

10 Q. Oui.

11 R. ... vérifier les enjeux à la radio, à la
12 télévision et puis conseiller le candidat sur ce
13 que devrait être sa posture, s'il est interpellé
14 pendant les médias durant la journée, et puis voir
15 à ce que les annonces qui étaient prévues dans le
16 cadre de la campagne, parce qu'on parle de cette
17 période-là, se déroulent bien, qu'elles soient
18 bien couvertes, bien reprises et puis voir que les
19 messages circulaient bien, là, auprès de
20 l'électorat.

21 Q. Une fois en poste comme attaché de presse du
22 ministre, si on regarde peut-être une
23 journée-type, là, au cabinet, pour vous, ça
24 représentait quoi, là, comme heures de travail,
25 occupation pendant la journée?

1 R. Très tôt le matin, pour voir ce qui était écrit
2 dans les journaux, ce qui se disait à la radio,
3 quels enjeux étaient dans les médias qui pouvaient
4 interpellier le ministre ou encore son
5 portefeuille, la justice, des retours d'appel,
6 préparer les entrevues qui avaient peut-être déjà
7 été prévues, vérifier avec le ministre s'il y
8 avait des messages à corriger dans l'actualité,
9 ensuite arriver au Cabinet à l'heure du déjeuner
10 pour mettre en branle la journée et voir à ce que
11 les annonces prévues, là, dans le cadre du
12 programme gouvernemental se déroulent.

13 Beaucoup de travail au bureau dans un contexte
14 difficile d'un nouveau gouvernement et d'un
15 Cabinet, là, qui était en train difficilement de
16 s'organiser. Et, pour ma part, ça se terminait
17 après le souper, ensuite il y avait écoute des
18 bulletins d'information en soirée. Moi,
19 essentiellement, j'étais collé sur l'actualité et
20 je devais faire en sorte à ce que les enjeux
21 soient... soient gérés.

22 Q. Est-ce que les fonctions d'un attaché de presse
23 varient selon le type de portefeuille qu'occupe un
24 ministre, selon votre expérience?

25 R. À ma connaissance, essentiellement non. Les

1 attachés de presse font partie d'un groupe qui
2 gère des enjeux médias, des enjeux publics, alors
3 ils sont moins dans l'agenda gouvernemental ou
4 politique, mais plus dans l'agenda médias.

5 Q. Selon vous, est-ce que la pression médiatique
6 entourant, là, l'attaché de presse du ministre de
7 la Justice est importante ou était importante pour
8 le rôle que vous occupiez, là?

9 R. Bien, dans le cas présent, sur une échelle de 1 à
10 10, je dirais 11!

11 Q. Pourquoi?

12 R. Monsieur Bellemare avait une carrière médias bien
13 implantée, bien connue avant son arrivée en
14 politique, il était un candidat-vedette, un
15 candidat qui portait des aspirations et des
16 engagements politiques importants. Alors, ses
17 faits et gestes étaient suivis, il était connu, il
18 avait des relations très étroites avec la
19 communauté médiatique au Québec, alors ses faits
20 et gestes étaient suivis, de sorte qu'il y avait
21 énormément de travail du matin au soir, et sur la
22 fin de semaine aussi, pour toute l'actualité qui
23 a été très, très, très abondante au cours de cette
24 année-là. Ça a été une année complète de gestion
25 de crise dans une multitude de dossiers, un feu

1 roulant.

2 Q. Diriez-vous que vous aviez, là, carte blanche dans
3 la gestion des médias, là, entourant le ministre
4 Bellemare?

5 R. Bien, c'est-à-dire que j'avais un mandat; «carte
6 blanche», c'est le ministre qui a carte blanche...

7 Q. Oui.

8 R. ... c'est-à-dire qu'il avait, comme je vous
9 disais, il avait beaucoup de liens avec les
10 médias, alors il fallait parfois rattraper des...
11 rattraper des choses ou des communications pour
12 bien les resituer, là, dans les axes qui avaient
13 été établis.

14 Q. Qu'est-ce que vous voulez dire par là «rattraper
15 des choses»?

16 R. Bien, essentiellement, l'attaché de presse est là
17 pour coordonner avec le ministre ce qui doit être
18 dit, quand ça doit être dit, comment ça doit être
19 dit, pour que ce soit conforme avec les choses qui
20 doivent être annoncées et bien expliquées. Il
21 pouvait arriver que monsieur Bellemare puisse
22 avoir des déclarations avec des journalistes sans
23 qu'on en soit nécessairement informé.

24 Q. O.K. Qu'est-ce que vous pouvez dire, là,
25 relativement à la circulation de l'information à

- 1 l'intérieur du cabinet, là, du ministre Marc
2 Bellemare, alors que vous étiez attaché de presse?
- 3 R. En deux mille trois (2003), l'arrivée du
4 gouvernement, c'est un nouveau gouvernement, il
5 fallait tout rebâtir et, à la justice, il n'y
6 avait pas de personnel, il n'y avait pas de
7 dossier. Alors, les premiers, la première
8 semaine, mais je dirais plutôt les premiers mois,
9 ça a été un peu de... beaucoup de désorganisation
10 dans les faits, il fallait tout faire, alors
11 l'information circulait entre nous et, ensuite, il
12 a fallu tisser des liens avec l'appareil
13 gouvernemental pour que les choses qui étaient
14 statutaires, les choses qui devaient se faire se
15 fassent.
- 16 Mais c'était chaotique, on était peu et il y avait
17 énormément de pression, puis il y avait un gros
18 agenda, et il y avait des dossiers, des réformes
19 qu'il fallait rapidement enclencher.
- 20 Q. Comment vous expliquez justement, là, cette
21 désorganisation-là du départ, là?
- 22 R. Bien, ça a été difficile de trouver du personnel,
23 ne fût-ce que pour le travail de secrétariat.
24 Alors, les messages s'accumulaient, il y avait des
25 choses à autoriser, à signer, des documents à

1 fournir, il fallait recruter des gens, il y en a
2 qui sont arrivés, il y en a qui sont partis. Il a
3 fallu que des gens de confiance s'installent dans
4 l'entourage du ministre et que ça tienne la route
5 par la suite.

6 Alors, ça a pris... ça a pris plusieurs mois avant
7 qu'on ait une espèce de semblant, là,
8 d'organisation stable.

9 Q. Si on examine maintenant, là, plus concrètement,
10 là, votre rôle d'attaché de presse pour le
11 ministre de la Justice, maître Bellemare.

12 De façon générale, étiez-vous avisé des rencontres
13 qu'avait maître Bellemare dans le cadre de ses
14 fonctions de ministre?

15 R. Bien, dans tous les cabinets, il existe un agenda
16 des... quotidien et sur la semaine de ce que le
17 ministre va faire et ce que le ministre choisit
18 d'inscrire se trouve à l'agenda. Donc, nous en
19 prenons connaissance et nous avons, dans la mesure
20 de ce qui nous est communiqué, une idée des
21 engagements auxquels on devra être présent,
22 l'accompagner pour des enjeux médias, mais pour le
23 reste, tout n'est pas là.

24 Q. Est-ce que vous accompagniez le ministre Bellemare
25 dans tous ses déplacements à titre...

- 1 R. Non.
- 2 Q. ... d'attaché de presse?
- 3 R. Non, dans les déplacements où il y a des
4 journalistes, oui, j'y suis, pour l'informer de ce
5 que les journalistes ont l'intention de lui
6 demander, pour faire en sorte qu'il y ait un
7 certain décorum. Je vous l'ai dit tantôt, il y a
8 des dossiers qui ont suscité une très grande
9 couverture médiatique tout au long de cette
10 année-là, alors il fallait encadrer ces
11 échanges-là entre le ministre et puis la presse
12 dans le cadre de ses différents déplacements, des
13 déplacements où il n'y avait pas de présence ou
14 d'allocution, là, de médias de prévue, mais où les
15 journalistes quand même se trouvaient.
16 Alors, oui, quand il y avait des enjeux de médias,
17 j'étais là, mais pas à toutes les rencontres.
- 18 Q. Alors, si on dit plus précisément, là, s'il y a
19 une rencontre avec le premier ministre et le ministre
20 de la Justice, êtes-vous présent lors d'une
21 rencontre comme celle-là?
- 22 R. Non.
- 23 Q. S'il y a une rencontre entre le ministre Bellemare et
24 un autre ministre, êtes-vous présent lors de cette
25 rencontre?

1 R. Non, mais il se peut que dans le cadre de
2 rencontres qui vont suivre les décisions qui ont
3 été prises à huis clos, pour synchroniser un
4 événement public, il se peut que les ministres,
5 les chefs de cabinet, les attachés de presse
6 soient là pour coordonner le travail d'une
7 conférence de presse. C'est chose courante. Mais
8 pour ce qui est décisionnel ou encore d'enjeux
9 politiques ou gouvernementaux, les attachés de
10 presse, de façon générale, ne font pas partie de
11 ces rencontres-là.

12 Q. O.K. Je reviens aux rencontres avec le premier
13 ministre, là. Est-ce qu'on vous informe, là, de
14 la raison d'une rencontre avec le premier
15 ministre?

16 R. Non.

17 Q. Et est-ce qu'on vous informe de la raison d'une
18 rencontre, par exemple, avec un autre ministre?

19 R. Parfois oui, parce qu'on devine qu'il y a un enjeu
20 à régler, alors il apparaît normal que les deux
21 (2) ministres se rencontrent à quelque part et ces
22 rencontres-là s'inscrivent parfois dans un agenda
23 où il y a un événement public, ensuite les deux
24 (2) ministres vont se rencontrer. Les journées
25 des ministres sont extrêmement bien remplies, sept

1 (7) jours sur sept (7), du matin jusqu'au soir.
2 Alors, les rencontres entre ministres
3 s'intercalent dans cet agenda-là, mais on n'est
4 pas partie prenante. On accompagne, on attend
5 dehors, on retourne nos appels, on travaille sur
6 BlackBerry, mais on n'est pas dans la salle avec
7 eux.

8 Q. D'accord.
9 Parlons, là, de vos rencontres à vous et de votre
10 relation, là, à vous avec le ministre de la
11 Justice, maître Bellemare. Aviez-vous à le
12 rencontrer, là, privément?

13 R. ...

14 Q. Aviez-vous des rencontres privées avec lui?

15 R. Je n'avais pas à le rencontrer privément, nous
16 avions... le chef de cabinet et moi-même, on le
17 rencontrait pour des enjeux.

18 Q. Oui.

19 R. Je le rencontrais dans le cadre des fonctions pour
20 le préparer avant une entrevue, lui communiquer la
21 revue de presse, lui faire état de certains
22 dossiers, mais il n'y avait pas expressément de
23 rencontres privées.

24 Q. Aviez-vous à voyager avec lui, par exemple?

25 R. Bien oui, dans le cadre de déplacements en avion

1 ou encore en voiture à travers le Québec, en
2 présence du garde du corps qui, évidemment, est
3 toujours là à tous les déplacements.

4 Q. À ce moment-là, est-ce que vous êtes toujours en
5 sa présence physique ou...

6 R. Non. Bien, c'est-à-dire qu'en voiture, en avion,
7 oui, mais lorsqu'on arrive dans un congrès du
8 Barreau ou une autre activité, il est libre de ses
9 déplacements...

10 Q. Je comprends.

11 R. ... et c'est uniquement pour la portion médias où
12 je suis appelé à être présent.

13 Q. En termes de repas, là, est-ce qu'il vous arrive
14 de manger avec lui, là, de manger seul avec lui
15 d'abord?

16 R. Un ministre, c'est bien occupé et, selon la
17 personnalité du ministre, il peut vouloir être
18 seul, être en groupe ou être toujours sur une
19 patte ou sur une autre. Monsieur Bellemare avait
20 un agenda extrêmement chargé et on avait parfois
21 l'occasion de manger une bouchée sur un coin de
22 table ou lors d'un déplacement, en restauration
23 rapide, mais, non, il n'y a pas de grands moments,
24 là, de tête-à-tête au restaurant.

25 Q. À ce moment-là, qui pouvait être présent lors d'un

1 repas comme ça, sur le pouce finalement?

2 R. Bien, selon le... selon la nature du déplacement
3 ou de l'activité, le chef de cabinet, moi-même et
4 puis le ministre et le garde du corps, ou un
5 fonctionnaire s'il s'agissait d'un événement, là,
6 qui justifiait une ressource supplémentaire de la
7 part du ministère.

8 Q. Je vais vous parler de certaines personnes.
9 Connaissez-vous monsieur Franco Fava?

10 R. Oui.

11 Q. Avez-vous déjà mangé avec maître Bellemare et
12 monsieur Fava?

13 R. Non.

14 Q. Avez-vous déjà mangé et là, je vais être très
15 spécifique, avec maître Bellemare, monsieur Fava,
16 au restaurant Michelangelo?

17 R. Non.

18 Q. St-Hubert?

19 R. Non.

20 Q. Rascal?

21 R. Non.

22 Q. Bistango?

23 R. Non.

24 Q. À votre connaissance, est-ce que maître Bellemare
25 a déjà mangé avec monsieur Fava dans un restaurant

- 1 et vous auriez été informé de cette rencontre?
- 2 R. Non.
- 3 Q. Avez-vous déjà vu monsieur Fava au Cabinet du
4 ministre de la Justice?
- 5 R. Non.
- 6 Q. Avez-vous souvenir d'avoir déjà vu monsieur Fava
7 lors d'événements officiels?
- 8 R. Oui.
- 9 Q. Dans quelles circonstances?
- 10 R. Je crois l'avoir vu à une ou deux (2) reprises
11 dans un événement partisan après la victoire du
12 Parti libéral aux élections de deux mille trois
13 (2003).
- 14 Q. Et qu'est-ce qu'il faisait, lui, au sein du Parti
15 libéral, là, monsieur Fava, à votre connaissance?
- 16 R. Je n'ai pas de connaissance de son travail.
- 17 Q. O.K. Avez-vous... je change de sujet.
18 Connaissez-vous monsieur Charles Rondeau?
- 19 R. De nom, oui.
- 20 Q. Avez-vous déjà mangé avec maître Bellemare et
21 monsieur Rondeau?
- 22 R. Non.
- 23 Q. Même question très spécifique : avez-vous déjà
24 mangé avec maître Bellemare, monsieur Rondeau au
25 Michelangelo, au St-Hubert, au Rascal, au

- 1 Bistango?
- 2 R. Non.
- 3 Q. À votre connaissance, est-ce que maître Bellemare
4 aurait pu manger avec monsieur Rondeau et vous
5 informer de cette rencontre?
- 6 R. Non.
- 7 Q. Avez-vous déjà vu monsieur Rondeau au cabinet du
8 ministre de la Justice?
- 9 R. Non.
- 10 Q. Avez-vous souvenir d'avoir déjà rencontré monsieur
11 Rondeau lors d'événements officiels?
- 12 R. La même réponse que pour monsieur Fava.
- 13 Q. C'est-à-dire?
- 14 R. Bien, souvenir flou de les avoir vus dans des
15 événements dans les premiers mois de l'élection du
16 gouvernement, mais par la suite, non.
- 17 Q. Savez-vous ce que monsieur Rondeau, là, pouvait
18 faire comme occupation à l'intérieur du...
- 19 R. Non.
- 20 Q. ... Parti libéral?
- 21 R. Non.
- 22 Q. Autre nom, connaissez-vous monsieur Marcel
23 Leblanc?
- 24 R. Oui.
- 25 Q. Avez-vous déjà mangé avec maître Bellemare ou

- 1 monsieur Leblanc?
- 2 R. Non.
- 3 Q. Dans les mêmes restaurants, Michelangelo,
4 St-Hubert, Rascal, Bistango?
- 5 R. Je vais vous le dire, quand on allait au
6 restaurant avec...
- 7 Q. Oui?
- 8 R. ... le ministre de la Justice, c'était chez Hector
9 Patate. C'est à cet endroit-là qu'on faisait des
10 réunions de travail, c'était près du bureau de
11 comté, alors le peu de fois où on a pu avoir du
12 temps avec le ministre pour aborder des dossiers,
13 le chef de cabinet et moi, bien, on arrêtait la
14 limousine chez Hector Patate.
- 15 Q. Avez-vous déjà vu monsieur Leblanc au cabinet du
16 ministre de la Justice?
- 17 R. Non.
- 18 Q. Avez-vous souvenir d'avoir vu monsieur Leblanc
19 lors d'événements officiels?
- 20 R. Quand vous dites «officiels», là, pour moi, c'est
21 un événement...
- 22 Q. Ou lors d'événements...
- 23 R. ... public, là. Alors...
- 24 Q. ... publics?
- 25 R. ... même réponse que tantôt.

- 1 Q. C'est-à-dire, si vous pouvez préciser?
- 2 R. D'événements qui ont regroupé des militants après
- 3 l'élection de deux mille trois (2003).
- 4 Q. Monsieur Georges Lalande. Connaissez-vous maître
- 5 Georges Lalande?
- 6 R. Oui.
- 7 Q. Dans quelles circonstances, là, vous le
- 8 connaissiez? Vous avez été appelé à travailler
- 9 avec lui?
- 10 R. Monsieur Lalande a été appelé comme personnel du
- 11 ministère à travailler dans le dossier de la
- 12 réforme des tribunaux administratifs, alors je
- 13 l'ai côtoyé à quelques reprises dans le cadre de
- 14 ces dossiers-là.
- 15 Q. O.K. Parlons, là, du processus de nomination des
- 16 juges, lorsqu'il y avait une nomination de juge,
- 17 étiez-vous avisé de cette nomination
- 18 préalablement?
- 19 R. Non.
- 20 Q. Alors, vous savez que dans le cadre de cette
- 21 commission d'enquête, il a été question de
- 22 différentes nominations faites durant la période
- 23 où maître Bellemare était ministre de la Justice,
- 24 avez-vous un souvenir personnel de ces
- 25 nominations?

1 R. Dans le cadre de mon travail comme attaché de
2 presse, je devais coordonner la publication d'un
3 communiqué qui annonçait la nomination d'un juge,
4 ces documents étaient préparés, les notes
5 biographiques, le communiqué par la Direction du
6 ministère de la Justice. Le projet de communiqué
7 m'était... m'était soumis, on le validait, c'était
8 routine et ces gens... moi, je ne suis pas issu de
9 la filière partisane du... ou politique du Parti
10 libéral et pas non plus du milieu de la justice.
11 Alors, ce ne sont pas des gens avec qui je suis
12 familier, moi, j'étais journaliste. Alors, le nom
13 m'arrivait, puis on corrigeait le communiqué, puis
14 on vérifiait la date où le communiqué serait émis
15 et que les ficelles étaient attachés quant à la
16 nomination. Et ça se limitait là, moi, je ne
17 connaissais pas ces juges-là.
18 Il n'y en a qu'un dont j'ai eu vent avant sa
19 nomination parce que le ministre en était
20 particulièrement fier, c'était le juge... le juge
21 en chef Gagnon. Mais à part ça, c'était...
22 c'était une portion vraiment routinière, là, si on
23 regarde la tarte de ce que l'attaché de presse au
24 ministère de la Justice a dû faire cette année-là,
25 il y avait beaucoup beaucoup d'autres enjeux,

1 quelque chose qui était plus mécanique, là, à mon
2 niveau que la communication des noms des juges,
3 là, par l'entremise de communiqués.

4 Q. O.K. Vous avez mentionné, là, que maître
5 Bellemare avait parlé, là, de façon élogieuse, là,
6 du juge Gagnon. Vous souvenez-vous, là, de détails
7 plus précis par rapport à cet événement?

8 R. Ce n'était pas une partie importante de mon
9 travail, mais je l'ai entendu dire qu'il était
10 très content de la nomination du juge Gagnon comme
11 juge en chef, je crois...

12 Q. Oui.

13 R. ... que c'était un homme droit, un homme d'une
14 grande rectitude, que ce serait un excellent juge,
15 qu'il avait eu l'occasion de le rencontrer et que
16 c'était un excellent candidat. Mais je ne peux
17 pas vous en dire davantage.

18 Q. Si on vous parle de la nomination du juge Marc
19 Bisson, aviez-vous été informé, là, au préalable
20 de la nomination de Marc Bisson à la Cour du
21 Québec, là, le vingt-six (26) novembre deux mille
22 trois (2003)?

23 R. Non.

24 Q. Et aviez-vous été informé au préalable de la
25 nomination de madame Line Gosselin-Després à la

1 Cour du Québec le vingt-quatre (24) mars deux
2 mille quatre (2004)?

3 R. Non.

4 Q. Quant au juge en chef adjoint de la Cour du
5 Québec, monsieur Michel Simard, aviez-vous été
6 informé au préalable de la nomination de celui-là,
7 ou enfin, de la promotion de celui-ci le cinq (5)
8 novembre deux mille trois (2003) pour occuper
9 cette fonction?

10 R. Non.

11 Q. On va aborder ce qu'on pourrait appeler, là, la
12 pression, l'influence entourant les fonctions, là,
13 du ministre de la justice.

14 Alors, de façon générale, est-ce que maître
15 Bellemare vous a déjà parlé de quelque forme de
16 pression qu'il pouvait subir dans ses dossiers?
17 Vous a-t-il déjà informé que certains dossiers,
18 par exemple, n'avançaient pas assez rapidement?

19 R. Oui.

20 Q. Vous-même, avez-vous été témoin de pression ou
21 d'influence qu'aurait pu subir maître Bellemare
22 alors qu'il était ministre de la Justice?

23 R. Non.

24 Q. Est-ce que quelqu'un vous a déjà rapporté avoir
25 été témoin d'influence ou de pression envers le

1 ministre de la Justice?

2 R. Non.

3 Q. Est-ce que maître Bellemare vous a parlé de
4 pression ou d'influence qu'il aurait pu subir à
5 titre de ministre de la Justice?

6 R. Non.

7 Q. Pour être très précis, est-ce que maître
8 Bellemare, alors qu'il était ministre de la
9 justice, s'est confié à vous, vous a parlé de
10 l'influence qu'il aurait subie de monsieur Franco
11 Fava dans le cadre de processus de nomination des
12 juges?

13 R. Non.

14 Q. Est-ce que monsieur Fava vous a déjà parlé pour
15 tenter de faire pression ou d'influencer vous-même
16 ou le ministre de la Justice?

17 R. Non plus.

18 Q. Est-ce que monsieur Rondeau vous a déjà parlé pour
19 tenter de faire pression ou de vous influencer
20 vous-même, ou le ministre de la Justice?

21 R. Pas davantage.

22 Q. Quand, pour la première fois, avez-vous pris
23 connaissance des allégations de maître Bellemare
24 concernant l'influence sur le processus de
25 nomination des juges?

- 1 R. À la télévision.
- 2 Q. À quel moment, là, plus précis?
- 3 R. C'est au printemps, je pense.
- 4 Q. De cette année?
- 5 R. Oui.
- 6 Q. Quelle a été votre réaction lorsque vous avez pris
7 connaissance des allégations de maître Bellemare?
- 8 R. Renversé.
- 9 Q. Pourquoi?
- 10 R. C'est... je ne comprends pas qu'il ne nous en ait
11 pas parlé. Pour moi, c'était un élément
12 complètement nouveau. On passait beaucoup
13 d'heures au cabinet, des semaines, des mois
14 entiers, là, dans des dossiers, et moi, je n'ai
15 pas eu vent de ça.
- 16 Q. O.K. On va parler, là, de la démission de maître
17 Bellemare et de la période subséquente.
18 Comme tel, au niveau de sa démission, qu'est-ce
19 que vous pouvez nous dire, là, du... au moment où
20 il a démissionné, ce qui était à votre
21 connaissance personnelle à ce moment-là?
- 22 R. Est-ce que vous pouvez préciser votre question?
- 23 Q. Oui. Au moment où maître Bellemare a
24 démissionné...
- 25 R. Oui.

1 Q. ... vingt-sept (27) avril deux mille quatre
2 (2004), qu'est-ce que... était à votre
3 connaissance personnelle, cette journée-là de sa
4 démission? Qu'est-ce que vous vous souvenez de
5 cette...?

6 R. Ah, je me souviens de cette journée-là dans
7 presque tous ses détails.

8 Q. Oui. Pouvez-vous nous en parler?

9 R. Bien, le matin on a reçu... bien, la veille on
10 avait une bonne idée et dans les semaines
11 auparavant, monsieur Bellemare vivait... était un
12 peu désabusé, là, de la façon dont les derniers
13 dossiers de la réforme des tribunaux
14 administratifs, et cetera, ça se déroulait et il
15 ne voyait pas ça avancer, il ne voyait plus
16 nécessairement de sens à son engagement, alors il
17 avait décidé de démissionner, il avait arrêté une
18 date, il nous avait prévenus et le matin il nous
19 a fait parvenir une... un projet de lettre qu'il
20 était prêt à remettre au premier ministre.

21 Sauf que cette lettre qu'il avait lui-même, là,
22 confectionnée de son cru, là, sans nous la
23 montrer, moi, quand je l'ai vue, j'ai dit : «On ne
24 peut pas présenter ça comme ça, là, on va avoir un
25 incident, alors il faudrait tourner les coins

1 ronds, l'amoindrir, la réécrire» et, une fois
2 qu'elle a été réécrite pour enlever un peu, là, de
3 fiel, elle a été livrée au cabinet du premier
4 ministre et puis ensuite il l'a rencontré, et puis
5 on a fait le ménage de nos bureaux, puis on a
6 quitté dans les jours suivants.

7 Q. Alors, si on regarde, là, à la suite de la
8 démission de maître Bellemare, qu'est-il advenu de
9 vous-même, là, qui travailliez comme attaché de
10 presse au sein du ministère?

11 R. Bien, il y a eu une période de transition où on
12 est allé à la... on est allé à la maison en
13 attendant que nous soient assignés d'autres
14 mandats.

15 Q. O.K. Avez-vous eu d'autre travail pour le
16 gouvernement du Québec, là, par la suite?

17 R. Oui. Oui, j'ai eu des mandats auprès du Forum des
18 générations, là, où on tentait de... où on a
19 abordé le dossier des enjeux démographiques, je
20 faisais de la... j'étais... je faisais partie de
21 l'équipe des communications et, par la suite, j'ai
22 travaillé pour le Programme des saines habitudes
23 de vie, là, le petit bonhomme bleu, «Vas-y»,
24 pendant une année.

25 Q. O.K. Par la suite, toujours au sein de l'appareil

1 gouvernemental provincial?

2 R. J'ai oeuvré au sein de l'équipe de communications
3 du cabinet du premier ministre pendant une période
4 de près de quatre (4) ans.

5 Q. Et vos fonctions à ce moment-là étaient
6 lesquelles?

7 R. Les médias, le conseil stratégique, la
8 coordination de l'information, là, sur une base
9 quotidienne.

10 Q. Après la démission de maître Bellemare, est-ce que
11 vous avez eu à le revoir?

12 R. Occasionnellement.

13 Q. O.K. Si on... disons, on examine ces épisodes-là,
14 là, de façon peut-être chronologique, là, après sa
15 démission, là, quand avez-vous eu à le revoir?

16 R. On a repris un repas ensemble, le chef de cabinet,
17 monsieur Bellemare et moi-même ensemble; quelques
18 mois plus tard, il a fait l'acquisition d'une
19 nouvelle maison, alors il nous a invités à aller
20 la visiter; et puis après... honnêtement, il n'y
21 a pas eu beaucoup d'autres contacts, là, sinon de
22 façon très, très, très épisodique, il n'y avait
23 pas de... il y avait plutôt des souvenirs amers,
24 là, il n'y avait pas de relation suivie, là.

25 Q. O.K. Il a été évoqué, là, un souper au bureau, là,

1 enfin à l'Édifice Price, résidence du premier
2 ministre?

3 R. Oui, le premier ministre avait invité... je pense
4 que le premier ministre avait invité maître
5 Bellemare et puis ses proches collaborateurs à un
6 souper le vingt-trois (23) juin deux mille quatre
7 (2004) à sa résidence...

8 Q. Oui.

9 R. ... un repas... un repas un peu d'adieu, là, pour
10 un peu fermer le livre, là, fermer la boucle. Ça
11 avait été une belle soirée, très, très cordiale,
12 très chaleureux, un bel accueil.

13 Q. Vous étiez présent, je comprends?

14 R. J'étais présent.

15 Q. Et qui était présent lors de cette soirée-là?

16 R. Bien, en principe, c'était une soirée accompagnée,
17 monsieur Bellemare était là avec sa conjointe,
18 Michel Gagnon et moi on n'était pas... on n'était
19 pas accompagné, là, au profit d'un couple d'amis
20 de maître Bellemare.

21 Q. Avez-vous eu, là, depuis ce souper, à revoir
22 maître Bellemare au fil des ans?

23 R. À une occasion pour un dossier qui lui tenait à
24 coeur dans la région de Québec pour un enjeu de
25 sport et puis il m'a demandé conseil, là, sur la

1 conduite du dossier, puis je l'ai conseillé
2 amicalement, là, à ce moment-là.

3 Q. La campagne à la mairie de maître Bellemare en
4 deux mille cinq (2005), avez-vous été impliqué ou
5 sollicité, là...

6 R. Oui, j'ai été...

7 Q. ... par l'entourage de maître Bellemare?

8 R. J'ai été sollicité, mais honnêtement, là, par
9 amitié on m'a invité à une rencontre où il y avait
10 des enjeux de politique sur la campagne, c'était
11 la... c'est la première campagne, alors on m'a
12 invité un moment donné, un soir, à une rencontre
13 dans un bureau, là, il y avait une demi-douzaine
14 de personnes et là on a parlé d'enjeux média, et
15 la posture de monsieur Bellemare à l'époque sur
16 l'ampleur de la campagne média par rapport à ce
17 que je croyais opportun a fait en sorte que j'ai
18 décidé de ne pas... de ne pas aller plus loin, là,
19 même sur une base professionnelle pour
20 l'accompagner, là, parce qu'il y avait des
21 divergences, là, sur...

22 Alors, c'est une rencontre à laquelle j'ai été
23 présent peut-être une soixantaine ou
24 quatre-vingt-dix (90) minutes.

25 Q. Qui vous avait invité?

- 1 R. Il me semble que c'était de l'entourage du...
2 Vous savez, il y a le ministre, il y a le député,
3 puis le député dans son comté il y a un entourage,
4 c'était quelqu'un de cet entourage-là, de mémoire.
- 5 Q. Et vous souvenez-vous où avait lieu cette
6 rencontre?
- 7 R. Je pense que c'était des bureaux... des bureaux
8 d'avocats, c'était une salle, là, banale, là, on
9 était une demi-douzaine là-dedans.
- 10 Q. Hum hum.
- 11 Q. Est-ce que, selon vous, monsieur Franco Fava était
12 présent lors de cette rencontre?
- 13 R. Non.
- 14 Q. Monsieur Charles Rondeau?
- 15 R. Non.
- 16 Q. Est-ce qu'il avait été question de financement
17 lors de cette rencontre?
- 18 R. À ma connaissance, non.
- 19 Q. Après cette campagne-là à la mairie, avez-vous eu
20 à revoir maître Bellemare?
- 21 R. Non, sauf pour l'épisode que je vous ai relaté,
22 là, de conseils professionnels.
- 23 Q. O.K. Qui était finalement après...
- 24 R. Oui.
- 25 Q. ... la campagne électorale, là?

1 R. Oui.

2 Q. La première campagne électorale, celle-là...

3 R. C'est ça, oui.

4 Q. ... à la mairie?

5 Depuis que vous avez pris connaissance des
6 allégations, là, de maître Bellemare, là,
7 j'imagine à la télévision ou dans les médias
8 écrits, est-ce que vous avez eu à la revoir?

9 R. Non.

10 Q. Je n'aurai pas d'autres questions, Monsieur le
11 commissaire.

12 **Me MICHEL BASTARACHE**

13 commissaire :

14 Merci. Madame Côté?

15 **Me SUZANNE CÔTÉ**

16 pour le Gouvernement du Québec :

17 Monsieur le commissaire, avec votre permission, je
18 laisserais la parole à mes confrères, non pas que
19 je n'ai pas de questions, mais je crois que je
20 vais me prévaloir de l'article 51 des Règles de
21 procédure, étant donné que monsieur Tétrault est
22 mon témoin, et lui poser des questions à la fin,
23 après les contre-interrogatoires, si nécessaire.

24 **Me MICHEL BASTARACHE**

25 commissaire :

1 Merci. Monsieur Ryan?

2 **CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ RYAN**

3 pour l'Honorable Jean Charest :

4 Oui, très brièvement.

5 Bonjour monsieur Tétrault.

6 R. Bonjour.

7 Très brièvement, monsieur Tétrault, vous avez
8 décrit la nature de vos fonctions auprès du
9 ministre Bellemare durant l'année où il a été
10 ministre.

11 Q. Est-ce que vous pouvez qualifier davantage la
12 nature de la relation que vous avez développée
13 avec lui durant cette période? Est-ce que c'était
14 par exemple quelqu'un de qui vous vous considérez
15 assez proche?

16 R. Bien, compte tenu de la proximité au quotidien
17 puis de l'intensité, vous savez, durant ce
18 mandat-là, maître Bellemare a remis sa démission,
19 il jouait sa carrière, il y avait des choses
20 importantes, l'intensité des liens a fait en sorte
21 qu'il y a eu une proximité, oui, effectivement.

22 Q. Oui. Est-ce que par exemple vous vous parliez à la
23 deuxième personne du singulier en vous tutoyant
24 par exemple?

25 R. Oui.

- 1 Q. Oui. Est-ce que vous avez eu des contacts avec sa
2 famille ou lui avec votre famille?
- 3 R. Oui.
- 4 Q. De quelle nature, sans aller trop dans le détail,
5 pour ne pas ennuyer davantage la Commission?
- 6 R. ... Les enfants ont joué ensemble, on s'est côtoyé
7 lors de certains événements, mais tu sais, c'est
8 un peu la nature de l'entourage politique des
9 ministres que se tisse une espèce de lien, là, de
10 proximité,
11 et puis quand le mandat est terminé, parfois ça se
12 poursuit, parfois pas. Alors, dans mon cas, ça ne
13 s'est pas poursuivi.
- 14 Q. Bon. Et donc il y avait une certaine intensité
15 qui est caractéristique...
- 16 R. Oui.
- 17 Q. ... vous dites des relations...
- 18 R. Oui.
- 19 Q. ... qu'on développe dans un Cabinet politique?
- 20 R. Oui, absolument.
- 21 Q. Et est-ce que vous iriez jusqu'à dire qu'il y
22 avait une certaine nature, je dirais, de... ce qui
23 relève des confidences par exemple qui peuvent
24 être faites à l'un et l'autre durant cette
25 période-là?

- 1 R. Bien, sur certains sujets, oui, mais il faut
2 savoir que maître Bellemare est quelqu'un qui est
3 extrêmement... il est secret, là.
4 J'ai dit tantôt qu'il fallait récupérer certaines
5 entrevues qui se faisaient à notre insu, certaines
6 rencontres n'étaient pas à l'agenda qui existait,
7 il pouvait disparaître pendant une certaine
8 période, on se demandait où il était, alors on
9 n'est pas vraiment en... on ne sait pas toujours
10 ce que le personnage fait, ce qu'il pense, ce
11 qu'il dit, où il est et quel est son agenda.
12 Alors, on est là, là, puis après, bien, on ne le
13 sait pas. Alors, c'est un peu flou.
- 14 Q. Bon. J'ai quelques points très spécifiques que je
15 voudrais adresser avec vous.
16 Vous avez côtoyé monsieur Bellemare durant cette
17 année-là, maître Bellemare a témoigné à l'effet
18 qu'il n'était pas un «preneux» de notes, qu'il
19 avait une mémoire phénoménale et qu'il s'y fait.
20 Est-ce que, vous, vous pouvez confirmer ou
21 infirmer cela pour nous? Est-ce que c'est
22 quelqu'un qui prenait des notes par exemple dans
23 ses rencontres?
- 24 R. Oui.
- 25 Q. Oui, généralement, des fois ou, oui, tout le temps

- 1 et beaucoup?
- 2 R. De façon prolifique.
- 3 Q. De façon prolifique?
- 4 R. Il écrivait beaucoup, il notait des choses, il les
5 conservait et, d'une réunion à l'autre, il les
6 ressortait et puis il faisait des suivis de
7 dossiers avec les hauts fonctionnaires : «La
8 semaine dernière, je vous ai demandé ça, est-ce
9 que vous me le... est-ce que c'est à suivre? Non,
10 pas tout de suite, la prochaine fois.»
11 Alors, il avait son calepin de notes, là,
12 quadrillé, puis son stylo bleu et puis il notait
13 avec les lunettes sur le bout de son nez, puis il
14 écrivait, puis il tournait la page, puis quand il
15 n'y a plus de page, il écrivait sur le carton,
16 puis là il mettait ça dans la valise, il mettait
17 ça dans le tiroir à droite de son bureau, puis là
18 il notait, puis il notait, puis là il avait une
19 mémoire phénoménale des dates, des faits et
20 gestes, mais il notait aussi des choses...
- 21 Q. Est-ce qu'il vous remettait...
- 22 R. ... aux dossiers, au verso, sur les...
- 23 Q. Est-ce qu'il vous remettait copie de ses notes?
- 24 R. Non.
- 25 Q. Donc, ce n'est pas quelque chose qu'il partageait

1 avec vous?

2 R. Non.

3 Q. Bon.

4 R. Mais on sait qu'il écrivait.

5 Q. Et je vous signale qu'à la page 118 du volume 5,
6 à savoir le contre-interrogatoire du trente et un
7 (31) août deux mille dix (2010) -- vous ne l'avez
8 pas avec vous -- j'ai posé la question
9 spécifiquement à maître Bellemare, à savoir s'il
10 vous avait parlé des pressions qu'il allègue avoir
11 reçues de monsieur Fava pour la nomination des
12 juges et, quand j'ai demandé à maître Bellemare :

13 **«Est-ce que vous lui en avez parlé**
14 **à Jacques Tétrault, oui ou non,**
15 **est-ce que vous vous en souvenez?**
16 **Oui, j'en ai certainement parlé à**
17 **Jacques pendant le temps où j'étais**
18 **ministre.»**

19 Et, là, je précise :

20 **«Je vous parle des nominations des**
21 **juges qui est l'objet de la**
22 **Commission pour laquelle nous**
23 **sommes ici, nominations politiques**
24 **et nominations des juges, je veux**
25 **juste être certain de bien vous**

1 le procès des Hells Angels, des enjeux avec le
2 gouvernement fédéral, ça a été une année où j'ai
3 dû faire mes classes sur les enjeux juridiques et
4 judiciaires et il y a eu des pressions extrêmement
5 fortes et le ministre devait gérer ces enjeux-là
6 avec son entourage qui était restreint, je vous
7 l'ai dit, et on l'a toujours appuyé, on l'a
8 défendu et on l'a protégé sur des enjeux
9 extrêmement difficiles, à nouveau de nature... de
10 nature personnelle, familiale et puis
11 professionnelle, sur tous les enjeux on l'a
12 protégé, parfois même contre lui. Alors, ce
13 dossier-là, si on en avait été informé, on aurait
14 agi de la même façon, on l'aurait protégé, on
15 l'aurait aidé, on l'aurait soutenu et on aurait
16 fait en sorte qu'il puisse administrer son mandat
17 avec la plus grande sérénité, c'est ça notre job.
18 On l'a fait pour les autres dossiers, on l'aurait
19 fait pour celui-là, mais on n'en a pas été
20 informé, on ne l'a pas su.

21 Q. Et quand vous dites «on», je comprends que vous
22 parlez plus spécifiquement de vous-même et
23 probablement de monsieur Michel Gagnon?

24 R. Je parle de Michel Gagnon parce que, pour les
25 enjeux que je viens de vous évoquer, ils ont été

1 gérés dans un cercle très très très restreint.
2 C'est... pour les mener à bon port, pour les
3 réaliser, il fallait une étanchéité énorme pour
4 ces dossiers-là et c'est de cette façon-là qu'ils
5 ont été réglés parce qu'il y avait des enjeux très
6 très grands.

7 Q. Je vous remercie monsieur Tétrault.

8 R. Merci.

9 **Me ANDRÉ DUGAS**

10 pour le Parti libéral du Québec :

11 Je n'ai pas de questions.

12 **Me MICHEL BASTARACHE**

13 commissaire :

14 Monsieur Bourque?

15 **Me PIERRE BOURQUE**

16 pour le Barreau du Québec :

17 Je n'ai pas de questions, Monsieur le commissaire.

18 **Me MICHEL BASTARACHE**

19 commissaire :

20 Madame Chatelain?

21 **Me CHANTAL CHATELAIN**

22 pour la Conférence des juges :

23 Oui, bonjour Monsieur le commissaire, pas de
24 questions pour monsieur.

25

1 **Me RÉNALD BEAUDRY**

2 pour Me Marc Bellemare :

3 J'aurai des questions, Monsieur le juge, sauf
4 qu'on est à l'aire des BlackBerry et je viens
5 d'avoir une information que je dois vérifier avant
6 d'interroger le témoin, si vous me permettez, dix
7 (10) minutes de suspension.

8 **Me MICHEL BASTARACHE**

9 commissaire :

10 Bien, je ne sais pas comment ça peut être... ça
11 peut être accordé, ça, je veux dire c'est prévu ce
12 témoin-là depuis longtemps, vous...

13 **Me RÉNALD BEAUDRY**

14 pour Me Marc Bellemare :

15 Monsieur le commissaire, je vous ai dit la semaine
16 dernière qu'on reçoit les «will-say» au
17 compte-gouttes au fur et à mesure que ça rentre et
18 j'ai eu ça en fin de semaine.

19 **Me MICHEL BASTARACHE**

20 commissaire :

21 Vous les recevez quand ils sont prêts, comme tout
22 le monde.

23 **Me RÉNALD BEAUDRY**

24 pour Me Marc Bellemare :

25 Oui, oui, je suis d'accord. D'ailleurs, j'ai eu

1 une discussion avec maître Battista ce matin qui
2 entend remédier à cette situation-là.

3 Toutefois, je viens d'avoir une information qui me
4 paraît importante avant de contre-interroger ce
5 témoin-là et je ne veux pas être obligé de dire
6 n'importe quoi ou de prendre le témoin par
7 surprise avec n'importe quoi qui ne serait pas
8 véritable ou véridique et je veux le vérifier
9 avant. C'est très important. Alors...

10 **Me MICHEL BASTARACHE**

11 commissaire :

12 Bon.

13 **Me RÉNALD BEAUDRY**

14 pour Me Marc Bellemare :

15 ... c'est la raison pour laquelle...

16 **Me MICHEL BASTARACHE**

17 commissaire :

18 Alors, si c'est très important, nous allons
19 suspendre pour... vous voulez quoi, dix (10),
20 quinze (15) minutes?

21 **Me RÉNALD BEAUDRY**

22 pour Me Marc Bellemare :

23 Dix (10), quinze (15) minutes.

24 **Me MICHEL BASTARACHE**

25 commissaire :

- 1 stressé, est-ce que j'ai raison de dire que vous
2 êtes stressé d'être ici à la Commission?
- 3 R. Bien, je suis un peu nerveux, ce n'est pas le
4 genre de chose qui survient à tous les jours dans
5 la vie de quelqu'un.
- 6 Q. Bien. Vous avez dit tout à l'heure dans votre
7 témoignage que, après la période Marc Bellemare,
8 on est retourné à la maison, période de
9 transition, vous avez eu quelques mandats et vous
10 êtes retourné travailler, j'ai pris une note, là,
11 quatre (4) ans au bureau du premier ministre?
- 12 R. Oui.
- 13 Q. Bon. De quelle année à quelle année?
- 14 R. J'ai quitté le cabinet du premier ministre il y a
15 deux (2) ans, j'y ai passé trois ans et trois
16 quart (3 3/4)... deux mille cinq (2005), deux
17 mille six (2006), de mémoire.
- 18 Q. Qui étaient les personnes qui travaillaient avec
19 vous au cabinet du premier ministre à cette
20 époque-là?
- 21 R. Le premier ministre...
- 22 Q. Oui.
- 23 R. ... son chef de cabinet...
- 24 Q. Qui était?
- 25 R. ... son directeur des communications et puis ses

1 principaux conseillers.

2 Q. Pouvez-vous nommer les noms, s'il vous plaît?

3 R. Stéphane Bertrand était chef de cabinet, Michel
4 Guitard était le directeur des communications.

5 Q. O.K. Est-ce que madame Isabelle Perras
6 travaillait également à cette époque...

7 **Me MICHEL BASTARACHE**

8 commissaire :

9 Monsieur Beaudry, ceci n'a absolument rien à voir
10 avec la nomination des juges.

11 **Me RÉNALD BEAUDRY**

12 pour Me Marc Bellemare :

13 Je suis en contre-interrogatoire, entre autres,
14 sur... parce que monsieur tout à l'heure a
15 témoigné à l'effet qu'il y a des choses dont il ne
16 souvient pas, des choses dont il se souvient. Je
17 dois tester la crédibilité de ce témoin-là, parce
18 qu'il est venu contredire beaucoup de choses que
19 maître Bellemare est venu dire ici à la Cour. Au
20 même titre où vous avez permis au procureur de la
21 Commission et à certains participants de faire des
22 liens entre mon client et monsieur... et maître
23 Georges Lalonde, que, «ad nauseam», on a parlé des
24 dates, on a parlé des rencontres, on a parlé des
25 discussions, je pense qu'il est très important de

1 savoir -- parce que le témoin vient de nous dire
2 qu'il est nerveux, qu'il... ce n'est pas quelque
3 chose qu'il fait à tous les jours -- j'ai une
4 information qui me permettrait de savoir pourquoi
5 il est nerveux et je veux explorer, à tout le
6 moins, cet élément-là puisque ça relèverait de sa
7 crédibilité.

8 **Me MICHEL BASTARACHE**

9 commissaire :

10 Mais il faut que ça...

11 **Me RÉNALD BEAUDRY**

12 pour Me Marc Bellemare :

13 Ça...

14 **Me MICHEL BASTARACHE**

15 commissaire :

16 Monsieur n'est pas accusé de quoi que ce soit,
17 c'est un témoin qui doit témoigner...

18 **Me RÉNALD BEAUDRY**

19 pour Me Marc Bellemare :

20 Oui.

21 **Me MICHEL BASTARACHE**

22 commissaire :

23 ... sur ce qu'il sait concernant le fonctionnement
24 du cabinet de monsieur Bellemare alors qu'il était
25 là, ce qui s'y est dit, et tout ce qui a trait à

1 la nomination des juges à cette époque.

2 **Me RÉNALD BEAUDRY**

3 pour Me Marc Bellemare :

4 Hum hum.

5 **Me MICHEL BASTARACHE**

6 commissaire :

7 Mais ce qui s'est passé au cabinet du premier
8 ministre cinq (5) ans plus tard n'a absolument
9 rien à voir avec ça.

10 **Me RÉNALD BEAUDRY**

11 pour Me Marc Bellemare :

12 Je ne veux pas savoir ce qui s'est passé au
13 cabinet du ministre cinq (5) ans... du premier
14 ministre cinq (5) ans plus tard, je veux savoir ce
15 qui se passe aujourd'hui avec le témoignage qu'il
16 rend, le type de témoignage qu'il rend.

17 Comme je vous ai dit tout à l'heure, je viens
18 d'avoir une information que je dois vérifier avec
19 le témoin avant de continuer ce
20 contre-interrogatoire-là. Ce sera très court,
21 mais je dois passer par là.

22 **Me MICHEL BASTARACHE**

23 commissaire :

24 Bien, il faut que ça porte sur la nomination des
25 juges directement ou indirectement.

1

Me RÉNALD BEAUDRY

2

pour Me Marc Bellemare :

3

Et sur son témoignage.

4

Me MICHEL BASTARACHE

5

commissaire :

6

Et sur... oui, sur...

7

Me RÉNALD BEAUDRY

8

pour Me Marc Bellemare :

9

Bien.

10

Me MICHEL BASTARACHE

11

commissaire :

12

... quelque chose qu'il a dit.

13

Me RÉNALD BEAUDRY

14

pour Me Marc Bellemare :

15

Bien.

16 Q.

Vous avez dit lorsque vous avez été assermenté tout à l'heure que vous travaillez pour une compagnie, je n'ai pas entendu le nom de la compagnie pour laquelle vous travaillez?

17

18

19

20 R.

C'est parce que je ne l'ai pas identifiée.

21 Q.

O.K. C'est la compagnie Optimum, compagnie d'assurances?

22

23 R.

Non.

24 Q.

Pour quelle compagnie vous travaillez?

25 R.

Je travaille pour Optimum relations publiques, une

1 firme qui fait partie du groupe Cossette.

2 Q. Qui... et votre patronne est madame Isabelle
3 Perras?

4 R. Oui.

5 Q. Avez-vous reçu des... une commande de quiconque,
6 là, de ne pas corroborer les dires de maître
7 Bellemare ici aujourd'hui?

8 **Me SUZANNE CÔTÉ**

9 pour le Gouvernement du Québec :

10 Alors, je m'objecte...

11 R. Non.

12 Q. ... à la question, Monsieur le commissaire.

13 **Me MICHEL BASTARACHE**

14 commissaire :

15 C'est une question qui est inadmissible, monsieur
16 Beaudry.

17 **Me RÉNALD BEAUDRY**

18 pour Me Marc Bellemare :

19 Pour quelle raison, Monsieur le commissaire?
20 J'aimerais avoir le fondement de...

21 **Me MICHEL BASTARACHE**

22 commissaire :

23 Vous lui demandez s'il se parjure?

24 **Me RÉNALD BEAUDRY**

25 pour Me Marc Bellemare :

1 Q. Oui.

2 R. Ma réponse est non.

3 Q. Je lui demande, effectivement.

4 **Me MICHEL BASTARACHE**

5 commissaire :

6 Ce n'est pas une question admissible, mais vous
7 avez la réponse.

8 **Me RÉNALD BEAUDRY**

9 pour Me Marc Bellemare :

10 Je ne m'attendais pas à ce qu'il réponde autre
11 chose.

12 Q. Vous connaissez maître Bellemare depuis combien
13 d'années, monsieur Tétrault?

14 R. Professionnellement, depuis deux mille trois
15 (2003) et, comme je le disais tantôt, maître
16 Bellemare avait une carrière médias bien connue de
17 par les combats...

18 Q. Hum hum.

19 R. ... qu'il avait menés et à plusieurs reprises, je
20 l'ai interviewé sur les... plusieurs... les
21 antennes sur lesquelles j'ai travaillé.

22 Q. Vous avez parlé tout à l'heure du nombre de fois
23 où vous l'avez rencontré ou côtoyé après sa
24 démission de deux mille quatre (2004). Est-ce que
25 vous avez donné toutes les fois où vous l'avez

- 1 rencontré ou côtoyé tout à l'heure?
- 2 R. De mémoire, oui, si...
- 3 Q. Vous avez donné une dernière fois où c'était pour
- 4 un conseil que vous lui aviez donné, c'est exact?
- 5 R. Absolument, oui.
- 6 Q. Bon. Vous souvenez-vous d'être allé, il n'y a pas
- 7 très longtemps, au Centre Bell pour un gala de
- 8 boxe avec maître Bellemare?
- 9 R. J'ai accompagné, à sa demande, maître Bellemare à
- 10 ce combat de boxe-là, il avait des billets, il me
- 11 les a généreusement offerts, ça m'a fait plaisir
- 12 de l'accompagner...
- 13 Q. On se...
- 14 R. ... dans le cadre du mandat dont on discutait...
- 15 Q. On situe ça à quel endroit...
- 16 R. ... c'est-à-dire celui de la présente...
- 17 Q. ... à quel moment?
- 18 R. Est-ce que je peux compléter ma...
- 19 Q. Oui. Oui, allez-y.
- 20 R. À moins que vous ayez autre chose à...
- 21 Q. Ah, allez-y. Allez-y.
- 22 R. Alors, maître Bellemare m'avait invité en toute
- 23 courtoisie à ce match...
- 24 Q. Hum hum.
- 25 R. ... à ce combat-là, puis j'y suis allé, et à ce

- 1 moment-là on avait repris contact à la suite de
2 l'avis qu'il me demandait au sujet de la présence
3 d'une équipe sportive à Québec.
4 J'avais été approché pour le conseiller là-dessus,
5 parce que c'est la firme Cossette qui avait
6 réalisé l'étude, le sondage sur lequel il
7 s'appuyait pour aller de l'avant dans le dossier.
8 Le personnel qui avait travaillé avec lui à
9 l'époque chez Cossette était maintenant ailleurs,
10 de sorte qu'il n'y avait pas de fil conducteur ou
11 de lien entre l'étude, son dossier et maître
12 Bellemare.
13 Alors, on m'a demandé : «Veux-tu faire le suivi?»
14 J'ai fait le suivi.
15 Et puis, bon, il m'a parlé de... du sondage qui
16 devait soutenir la présence d'une équipe sportive
17 à Québec, puis on a parlé de ça.
- 18 Q. On situe ça à quelle date ou à quel moment
19 environ?
- 20 R. C'était le combat de championnat de Bute, c'était
21 il y a plusieurs mois, honnêtement, là.
- 22 Q. On parle du printemps deux mille dix (2010)?
- 23 R. ...
- 24 Q. Quand vous parlez de plusieurs mois, j'essaie
25 juste de me situer parce que je ne suis pas la

- 1 boxe, moi.
- 2 R. Bien, si vous avez la date, ça serait plus court,
- 3 là, mais ce n'est pas au cours des trois (3)
- 4 derniers mois...
- 5 Q. O.K.
- 6 R. ... je mettrais plus ça au cours des six (6)...
- 7 Q. O.K.
- 8 R. ... neuf (9) ou de la dernière année.
- 9 Q. Alors, vous ne vous souvenez pas la date, mais
- 10 c'est aux environs de six (6) mois.
- 11 Vous souvenez-vous d'être allé manger au
- 12 restaurant avec maître Bellemare à ce moment-là?
- 13 R. Le restaurant qui était non loin du centre Molson,
- 14 effectivement, oui...
- 15 Q. Vous souvenez-vous du nom?
- 16 R. ... on a mangé là, restaurant qui est
- 17 connaissance... le propriétaire connaît bien la
- 18 famille de monsieur Bellemare.
- 19 Q. Et vous souvenez-vous du nom du restaurant?
- 20 R. Non, malheureusement.
- 21 Q. Non. Bien.
- 22 Et vous avez parlé de la mémoire de maître
- 23 Bellemare tout à l'heure, il est exact de dire
- 24 qu'il a une mémoire phénoménale, selon vous?
- 25 R. Bien, tous conviennent qu'il a une bonne mémoire.

1 Q. Avez-vous des exemples à donner concernant sa
2 mémoire?

3 R. En présence de rencontres avec des gens, il peut
4 citer des arrêts avec exactitude ou encore des
5 endroits où il s'est trouvé.

6 Q. Vous avez également parlé tout à l'heure dans
7 votre témoignage que maître Bellemare était du
8 style secret ou autonome. Est-ce que, pour vous,
9 ce n'était pas une qualité pour un ministre de la
10 Justice à l'époque, savoir garder les secrets, de
11 savoir mener ses dossiers, et cetera?

12 R. Est-ce que je suis relevé de tous mes serments?

13 Q. Il faudrait... il faudrait voir avec les gens
14 concernés.

15 **Me MICHEL BASTARACHE**

16 commissaire :

17 Q. Il faudrait voir avec les gens concernés, je ne
18 sais pas de quels serments on parle?

19 R. Vous me posez une question qui m'amène à une
20 période où j'étais au cabinet de la Justice et
21 vous me demandez de porter une appréciation sur
22 les qualités qui doivent conquérir au mandat de
23 ministre de la Justice et vous me demandez si
24 d'être secret est quelque chose qui lui serait
25 favorable. C'est bien ça?

1 **Me RÉNALD BEAUDRY**

2 pour Me Marc Bellemare :

3 Q. Je pense que c'est une question qui se répond par
4 oui ou par non.

5 R. Sur une base personnelle, un ministre doit, en
6 principe, avoir une grande complicité avec son
7 entourage...

8 Q. O.K.

9 R. ... afin qu'il puisse... afin que l'entourage
10 puisse le défendre quand c'est le cas.

11 Q. Bien.

12 R. Maître Bellemare n'avait pas nécessairement la
13 réputation de nous prévenir à l'avance de ses
14 mauvais pas, de ses faux pas ou de bévues qu'il
15 aurait commises et on devait donc récupérer par la
16 suite.

17 Q. Est-ce qu'il...

18 R. Alors, le fait d'être secret avec son entourage
19 n'est pas une qualité, il doit être transparent.
20 Le fait d'être secret et réservé dans l'espace
21 public en est une, mais il ne l'avait pas.

22 Q. O.K. Est-ce qu'il vous mettait aussi à l'avance au
23 courant de ses bons pas et de ses bons coups?

24 R. Il arrivait avec une idée le matin et puis il
25 disait : Il faut faire ça.

- 1 Q. O.K.
- 2 R. Et là, il fallait le réaliser dans des
3 circonstances qui tenaient du prodige et du
4 miracle et c'est ce qui expliquait la
5 désorganisation du cabinet.
- 6 Q. On a parlé de la nomination des juges tout à
7 l'heure, les noms de Bisson, Michel Simard, Line
8 Gosselin-Després, avez-vous déjà entendu parler...
9 avez-vous déjà entendu ces noms-là avant le
10 printemps deux mille dix (2010)? En deux mille
11 trois (2003), deux mille quatre (2004), avez-vous
12 entendu...
- 13 R. Non.
- 14 Q. ... parler de ces noms-là? Jamais?
- 15 R. Non. Bien, c'est-à-dire oui dans le cadre des
16 communiqués qu'on émettait puis de ces choses-là,
17 là, qui...
- 18 Q. Une fois que ces gens-là étaient nommés?
- 19 R. Oui, c'est ça.
- 20 Q. O.K.
- 21 R. Bien, ou dans... Bien, vous devez comprendre que
22 le commu... le projet de communiqué arrivait avant
23 la nomination effective, là, on prépare le
24 communiqué parce qu'il va être nommé, alors il y
25 a un espace flou et c'est à ce moment-là que moi

- 1 je savais que quelqu'un était pour être nommé
2 juge.
- 3 Q. Vous avez mentionné tout à l'heure avoir mangé au
4 Hector Patate avec maître Bellemare, c'est exact?
- 5 R. Oui, c'est...
- 6 Q. Ça, je...
- 7 R. ... un excellent endroit.
- 8 Q. Ça, je comprends que c'était avant ou pendant la
9 campagne électorale, avant qu'il soit nommé
10 ministre?
- 11 R. Non, pas du tout, c'était dans...
- 12 Q. Non?
- 13 R. Non, j'ai pris soin tantôt de préciser que c'est
14 la limousine qui nous y conduisait.
- 15 Q. Hum hum.
- 16 R. On parle donc d'une période durant laquelle
17 monsieur Bellemare...
- 18 Q. Il était ministre.
- 19 R. ... est maintenant ministre.
- 20 Q. Et pendant la période où il était ministre, je
21 comprends que le cabinet était situé au 1200,
22 route de l'Église ici à Sainte-Foy?
- 23 R. Oui.
- 24 Q. Et il arrivait souvent qu'il allait manger
25 alentour du cabinet, dans des restaurants?

- 1 R. Comme je l'ai dit tantôt, le ministre il était
2 parfois fantôme, parfois sur une patte, et on
3 accrochait des bouchées, des sandwiches dans les
4 salles de conférences.
- 5 Q. Hum hum.
- 6 R. Et l'attaché de presse, le repas, c'est le moment
7 où il peut retourner ses dizaines et ses dizaines
8 de courriels et les appels des journalistes qui
9 veulent aborder des aspects des dossiers qui
10 touchent le ministère.
- 11 Q. O.K. Le restaurant Hector Patate, si je vous
12 disais que le vrai nom c'est Le Gros Hector,
13 est-ce que vous vous souvenez de ça?
- 14 R. Je me souviens d'où c'est, mais je sais qu'il y
15 avait «Hector».
- 16 Q. O.K. Mais Le Gros Hector, ce n'est pas Hector
17 Patate, on s'entend?
- 18 R. C'est Le Gros Hector.
- 19 Q. Bien.
- 20 R. Est-ce que ça dérange que ce soit «Gros» ou
21 «Patate»?
- 22 Q. Non, non, c'est parce que j'essaie d'explorer
23 votre mémoire.
- 24 Parlez-moi du Comité des priorités. Est-ce que
25 maître Bellemare en faisait partie?

1 **Me MICHEL BASTARACHE**

2 commissaire :

3 Qu'est-ce que...

4 R. Je ne pourrais pas vous dire, monsieur.

5 **Me RÉNALD BEAUDRY**

6 pour Me Marc Bellemare :

7 Q. Vous ne savez pas, O.K., ça va.

8 Vous avez parlé des mauvais coups ou des entrevues
9 que maître Bellemare a données sans votre
10 consentement ou hors votre présence. Vous
11 souvenez-vous à peu près combien il a pu en donner
12 de conférences sans vous consulter pendant qu'il
13 était ministre?

14 R. Trois (3), quatre (4).

15 Q. Trois (3), quatre (4) sur une période d'un an?

16 R. Je dirais qu'il est survenu plusieurs épisodes
17 qui, pour son image publique, étaient
18 compromettants, importants, et n'allaient pas dans
19 le sens de ce qui avait été convenu.

20 Q. O.K.

21 R. Alors, ce n'est pas nécessairement la quantité,
22 mais c'est bien l'impact.

23 Q. Bien.

24 Est-ce qu'à l'inverse il est arrivé qu'il ne
25 veuille pas donner de conférence et que vous, vous

- 1 avez dit : Non, vous allez en donner, des
2 conférences?
- 3 R. Je n'ai pas de souvenir précis de ça.
- 4 Q. Je vous réfère plus particulièrement, là, à donner
5 des conférences à Paul Arcand, ou à Michel Hébert,
6 Gilbert Lavoie, ou à Dupont à Trois-Rivières?
- 7 R. Votre question est de savoir si j'ai suggéré au
8 ministre d'accorder des entrevues alors qu'il...
- 9 Q. À ces gens-là, alors que lui ne voulait pas en
10 donner à ces gens-là?
- 11 R. Je n'ai pas de souvenir précis.
- 12 Q. Vous n'avez pas de souvenir de ça.
- 13 Avez-vous déjà rencontré monsieur Charest en
14 présence de maître Bellemare pendant son mandat?
- 15 R. Il m'est arrivé de me retrouver, oui, en présence
16 du premier ministre et du ministre de la Justice
17 dans des événements.
- 18 Q. Des événements publics ou privés?
- 19 R. Bien, privés pour le repas qu'on a évoqué tantôt.
- 20 Q. Le vingt-trois (23) juin?
- 21 R. Oui.
- 22 Q. O.K. À part ça?
- 23 R. Bien, à l'Assemblée nationale.
- 24 Q. La journée de sa démission, est-ce que vous vous
25 êtes retrouvé en présence du premier ministre

1 Charest et de maître Bellemare?

2 R. Après la démission de monsieur Bellemare, il y a
3 eu des rencontres pour déterminer de quelle façon
4 les choses étaient pour se dérouler...

5 Q. Oui.

6 R. ... et il y a eu des rencontres, mais je ne peux
7 pas vous dire de façon précisément si dans la même
8 pièce, au même moment, le premier ministre était
9 avec maître Bellemare et avec moi.

10 Q. Mais c'est possible?

11 R. Moi, j'étais occupé à gérer la tribune de presse.

12 Q. Mais c'est possible?

13 R. Oui, c'est possible.

14 Q. Bien.

15 On a parlé d'un événement malheureux concernant
16 une de ses enfants, est-ce que vous étiez présent
17 lorsque maître Bellemare a rencontré le premier
18 ministre Charest lors de cet événement-là?

19 R. Non.

20 Q. Non.

21 Vous avez parlé également tout à l'heure de Vision
22 Québec, je comprends que votre passage à Vision
23 Québec était très court, a été très court dans le
24 temps?

25 R. Presqu'inexistant.

1 Q. Presqu'inexistant, bien.

2 Connaissez-vous madame Chantal Landry?

3 R. Oui.

4 Q. Est-il exact que vous avez rencontré madame
5 Landry, là, après la démission de maître Bellemare
6 pour votre relocalisation?

7 R. Oui.

8 Q. À combien de reprises?

9 R. Une reprise.

10 Q. O.K. Et est-ce qu'elle vous a proposé
11 effectivement de vous relocaliser ailleurs?

12 **Me SUZANNE CÔTÉ**

13 pour le Gouvernement du Québec :

14 Monsieur le commissaire, je m'objecte à la
15 pertinence de ces questions quant à la
16 relocalisation du témoin.

17 **Me RÉNALD BEAUDRY**

18 pour Me Marc Bellemare :

19 Ce n'est pas quant à la relocalisation elle-même,
20 c'est quant à ce qu'elle a plus... ce qu'elle a pu
21 proposer. Parce que vous avez entendu les
22 témoignages qui ont été rendus jusqu'à présent à
23 l'effet que madame Landry, qui était au bureau du
24 premier ministre, gérait beaucoup le déplacement
25 de gens, ou les jobs, ou les nouveaux emplois qui

1 pouvaient être octroyés à des gens.
2 Alors, monsieur me dit qu'il l'a rencontrée, je
3 pense qu'il serait important de savoir dans quel
4 cadre il l'a rencontrée et si, effectivement, elle
5 lui a proposé quelque chose.

6 **Me MICHEL BASTARACHE**

7 commissaire :

8 Mais il ne s'agissait pas de... il s'agissait de
9 savoir si madame Landry était impliquée dans la
10 nomination de juges, les positions accordées à des
11 juges et ensuite, évidemment, les relations de
12 madame Landry avec monsieur Fava ou d'autres
13 personnes qui, prétendument, auraient pu faire
14 pression sur elle pour nommer des gens.
15 Maintenant, monsieur Tétrault ici, je pense qu'il
16 n'a pas d'allusion au fait qu'il aurait bénéficié
17 de faveurs spéciales venant de monsieur Fava ou
18 d'autres personnes du parti.

19 **Me RÉNALD BEAUDRY**

20 pour Me Marc Bellemare :

21 Je veux juste savoir le rôle que madame Landry
22 jouait au bureau du premier ministre et je pense
23 que ce sont les...

24 **Me MICHEL BASTARACHE**

25 commissaire :

1 Mais ça, on le demandera à madame Landry et au
2 premier ministre.

3 **Me RÉNALD BEAUDRY**

4 pour Me Marc Bellemare :

5 À peu près tous les témoins ont parlé de madame
6 Landry et je ne comprends pas pourquoi vous
7 m'empêchez, moi, de parler de madame Landry.

8 **Me SUZANNE CÔTÉ**

9 pour le Gouvernement du Québec :

10 Bien, Monsieur le commissaire, mon confrère pose
11 des questions à monsieur Tétrault, on sait qu'il
12 a été relocalisé après la démission du ministre
13 Bellemare, il dit qu'il a parlé à madame Landry à
14 ce sujet-là, donc d'entrer dans les détails de
15 cette relocalisation... si monsieur Tétrault avait
16 été nommé juge, peut-être que je pourrais
17 comprendre les questions de mon confrère, mais il
18 n'a pas été nommé juge.

19 Alors, je pense que c'est absolument non pertinent
20 de lui poser des questions à propos de sa
21 relocalisation, on sait qu'il a été relocalisé.

22 R. Est-ce que vous me permettez un complément pour
23 dissiper toute zone floue ici?

24 Quand maître Bellemare a quitté, ce n'était pas
25 dans la joie et l'allégresse. J'ai évoqué tantôt,

1 avec un minimum de détails, les... le chaos qui
2 pouvait exister au Cabinet et les relations avec
3 le ministère de la Justice et avec le cabinet du
4 premier ministre, par extension.

5 Quand il a quitté, son personnel immédiat n'a pas
6 été... moi, j'ai passé trois (3) mois à la maison,
7 on était persona non grata partout parce qu'on
8 avait travaillé avec maître Bellemare.

9 **Me RÉNALD BEAUDRY**

10 pour Me Marc Bellemare :

11 Q. Hum hum.

12 R. Alors, on avait beaucoup de respect, et j'en ai
13 encore aujourd'hui, pour cette personne-là, pour
14 ses compétences, mais à titre d'employeur, ça a
15 été une catastrophe. Alors, on a continué
16 d'écoper de ses déclarations au fil des ans et
17 dans la conduite de nos carrières respectives, en
18 tout cas pour la mienne, ça n'a pas été un atout.
19 Alors, oui, j'ai rencontré madame Landry après
20 plusieurs mois...

21 Q. Hum hum.

22 R. ... en lui demandant si je pouvais être utile à
23 quelque part et, oui, j'ai occupé les mandats
24 auxquels j'ai fait allusion tantôt. J'espère que
25 ça peut clarifier, là, toute...

1 Q. O.K. Je comprends donc de ce que vous venez de
2 dire au moment où on se... où vous nous parlez
3 que, pour le Parti libéral, le gouvernement du
4 Québec, maître Bellemare était une personne
5 persona non grata?

6 R. Je vous ai dit que le personnel, en ce qui me
7 concerne, autour, le monde ne voulait pas
8 nécessairement toucher à ça, puis laisser retomber
9 un peu les cendres. C'est ma réponse.

10 Q. Bien. Qui vous a contacté au départ pour venir
11 témoigner ici à la cour... à la Commission ce
12 matin?

13 **Me SUZANNE CÔTÉ**

14 pour le Gouvernement du Québec :

15 Je m'objecte à cette question, Monsieur le
16 commissaire, je me demande où est la pertinence.

17 **Me MICHEL BASTARACHE**

18 commissaire :

19 Où est la pertinence?

20 **Me PIERRE BOURQUE**

21 pour le Barreau du Québec :

22 Monsieur le commissaire...

23 **Me MICHEL BASTARACHE**

24 commissaire :

25 Oui?

1 **Me PIERRE BOURQUE**

2 pour le Barreau du Québec :

3 ... vous me permettrez d'intervenir avec respect
4 relativement à cette recherche collective de la
5 vérité qui est votre mission et la nôtre.

6 Comme vous le savez, je représente le Barreau qui
7 a pour mission d'assurer le respect des tribunaux,
8 mais également de la règle... de la règle de
9 droit. C'est en vertu de cette règle de droit que
10 je m'adresse à vous et je vous soumetts ce qui
11 suit.

12 Je soupçonne que vous savez, à ce stade-ci,
13 exactement quel est votre mandat et je m'adresse
14 au premier volet du mandat qui réfère aux
15 allégations de maître Bellemare, donc qui va
16 requérir de votre part un constat de crédibilité.

17
18 La crédibilité se construit par les avocats un peu
19 comme on construit un édifice. Je m'excuse
20 d'utiliser le mot «construction» qui ne plaît pas
21 à tout le monde ici dans cette enceinte, mais ça
22 se bâtit bloc par bloc, on glane ici et là une
23 affirmation d'un témoin, on réfère à un document
24 quelconque, mais il faut, il est nécessaire pour
25 le juge du procès, et je vous soumetts pour vous,

1 de donner une grande latitude aux avocats ainsi
2 qu'aux témoins.

3 Je me rappelle, et vous rappelle, vos paroles au
4 début de la Commission à l'effet que les règles de
5 preuve seraient fondées sur l'équité et la
6 justice. Dans notre quête... dans votre quête de
7 la vérité, je vous suggère que la preuve, que les
8 témoignages des témoins, les questions des avocats
9 ne doivent pas être ampoulés, être dérangés, si je
10 peux dire, par une foule d'objections.

11 Ce que je vous suggère, avec respect, vu mon jeune
12 âge, c'est quant aux objections quant à la
13 crédibilité, que vous preniez cette objection sous
14 réserve afin de permettre un déroulement plus
15 fluide de la preuve.

16 Et ceci, je vous le soumets avec grand respect au
17 nom du Barreau que je représente.

18 **Me MICHEL BASTARACHE**

19 commissaire :

20 Madame Côté?

21 **Me SUZANNE CÔTÉ**

22 pour le Gouvernement du Québec :

23 Monsieur le commissaire, cette déclaration de mon
24 confrère, maître Bourque, ne change rien au fait
25 que je pense que la question de mon confrère n'est

1 pas pertinente.

2 **Me MICHEL BASTARACHE**

3 commissaire :

4 Voulez-vous...

5 **Me RÉNALD BEAUDRY**

6 pour Me Marc Bellemare :

7 Et pour répondre à...

8 **Me MICHEL BASTARACHE**

9 commissaire :

10 ... reformuler la question?

11 **Me RÉNALD BEAUDRY**

12 pour Me Marc Bellemare :

13 Pour répondre à mon confrère, on ne peut pas
14 prêcher contre la vertu.

15 Alors, la question que j'ai posée au témoin,
16 c'est : est-ce que... qui vous a contacté au
17 départ pour votre témoignage de ce matin?

18 **Me SUZANNE CÔTÉ**

19 pour le Gouvernement du Québec :

20 Et c'est la question à laquelle j'ai formulé une
21 objection, en demandant à mon confrère d'expliquer
22 la pertinence.

23 **Me MICHEL BASTARACHE**

24 commissaire :

25 Je ne sais pas vraiment ce que ça change, moi non

1 plus.

2 **Me RÉNALD BEAUDRY**

3 pour Me Marc Bellemare :

4 Comme le dit mon confrère Bourque, Monsieur le
5 commissaire, c'est que vous aurez à... ultimement,
6 en bout de course à...

7 **Me MICHEL BASTARACHE**

8 commissaire :

9 Oui, mais...

10 **Me RÉNALD BEAUDRY**

11 pour Me Marc Bellemare :

12 ... à soupeser la crédibilité...

13 **Me MICHEL BASTARACHE**

14 commissaire :

15 Non, je comprends tout ça...

16 **Me RÉNALD BEAUDRY**

17 pour Me Marc Bellemare :

18 ... des témoins...

19 **Me MICHEL BASTARACHE**

20 commissaire :

21 ... je... puis vous savez...

22 **Me RÉNALD BEAUDRY**

23 pour Me Marc Bellemare :

24 Bon.

25

1 **Me MICHEL BASTARACHE**

2 commissaire :

3 ... vous pouvez vous fier que je comprends...

4 **Me RÉNALD BEAUDRY**

5 pour Me Marc Bellemare :

6 Et...

7 **Me MICHEL BASTARACHE**

8 commissaire :

9 ... les règles de preuve.

10 La question, c'est de savoir justement ici en quoi
11 cette... comment cette question-là peut être liée
12 à la crédibilité du témoin.

13 **Me RÉNALD BEAUDRY**

14 pour Me Marc Bellemare :

15 Bon. Je vous ai fait une déclaration la semaine
16 dernière, lundi, si ma mémoire est bonne, à
17 l'effet que les «will-say» entraînent au fur et à
18 mesure que mes confrères les ont, qu'il peut y
19 avoir, à la limite, et pas de la part de ma
20 consoeur, mais de la part de certains témoins, des
21 collusions, des discussions, des ajustements de
22 témoignage. Alors, c'est ce que je vous ai fait
23 comme représentations. Il est de mon intention de
24 poser des questions au témoin, savoir quand est-ce
25 qu'il a été rencontré, qui l'a contacté la

1 première fois, quand est-ce qu'il a été rencontré,
2 est-ce que le «will-say» qu'on a eu, c'est une
3 première version ou ça a été modifié, avec qui,
4 avec...

5 C'est une suite de questions qui sont, à mon avis,
6 très importantes pour la crédibilité du témoin,
7 dont vous aurez à trancher éventuellement.

8 **Me SUZANNE CÔTÉ**

9 pour le Gouvernement du Québec :

10 Monsieur le commissaire, tout d'abord, la question
11 des... premièrement, mon confrère revient encore
12 avec ses histoires de collusion et de complot, je
13 me suis exprimé assez clairement la semaine
14 dernière et, si mon confrère continue à penser
15 qu'il y a de la collusion ou des complots, à tout
16 le moins, entre les témoins que je représente, je
17 vais devoir poser les gestes qui s'imposent.

18 Deuxièmement, les règles de procédure prévoient
19 que même le «will-say» final, on ne peut pas
20 contre-interroger dessus...

21 **Me RÉNALD BEAUDRY**

22 pour Me Marc Bellemare :

23 Je suis d'accord.

24 **Me SUZANNE CÔTÉ**

25 pour le Gouvernement du Québec :

1 ... alors encore moins, Monsieur le commissaire,
2 je vous le sou mets, les projets de «will-say».
3 Les «will-say», ce n'est pas compliqué, c'est
4 préparé lors des rencontres ou après les
5 rencontres que les procureurs de la Commission ont
6 avec chaque témoin et l'avocat qui assiste le
7 témoin lors de ces rencontres-là.

8 Alors, de vouloir poser des questions sur combien
9 de projets de «will-say», où il a été modifié, à
10 quel paragraphe, je me demande en quoi cette
11 question pourrait être permise puisque de toute
12 façon, même le «will-say» final, nous ne pouvons
13 pas poser de questions au témoin là-dessus.

14 **Me MICHEL BASTARACHE**

15 commissaire :

16 Oui. Sur ça, je suis parfaitement d'accord. Les
17 «will-say», c'est simplement pour vous aviser
18 vraiment de l'orientation générale du témoignage
19 qui va être donné en vue de vous préparer à poser
20 des questions au témoin, indépendamment de ce qui
21 a été dit dans le «will-say» lui-même, et de
22 demander au témoin s'il a... ou comment il s'est
23 préparé pour le «will-say», et ainsi de suite, je
24 ne vois pas... je ne vois pas la pertinence de ça.

25

1 **Me RÉNALD BEAUDRY**

2 pour Me Marc Bellemare :

3 Bien.

4 Q. Depuis que vous savez que vous devez témoigner ici
5 à la Commission, outre ma consœur qui est ici à
6 ma droite, maître Côté, à qui avez-vous parlé du
7 témoignage que vous étiez pour rendre aujourd'hui?

8 R. À mon entourage.

9 Q. Pouvez-vous me donner les noms de votre entourage?

10 R. Ma conjointe et mes enfants.

11 Q. Bien. En avez-vous parlé avec madame Isabelle
12 Perras?

13 R. Elle est ma supérieure à mon emploi actuel, oui...

14 Q. Oui.

15 R. ... effectivement.

16 Q. Bien.

17 Je n'ai pas d'autres questions au témoin, Monsieur
18 le commissaire.

19 **Me MICHEL BASTARACHE**

20 commissaire :

21 Merci.

22 **CONTRE-INTERROGÉ PAR Me SUZANNE CÔTÉ**

23 pour le Gouvernement du Québec :

24 J'ai seulement quelques questions, Monsieur le
25 commissaire, pour compléter.

- 1 Q. Vous avez parlé plus tôt, monsieur Tétrault, du
2 fait que maître Marc Bellemare avait l'habitude de
3 prendre des notes et vous avez même mentionné :
4 «Il prenait des notes de façon prolifique.».
- 5 Pourriez-vous nous dire à quel endroit maître
6 Bellemare conservait ses notes, à votre
7 connaissance?
- 8 R. Bien, à mon souvenir, c'était dans son grand
9 bureau noir ou dans son attaché-case.
- 10 Q. Est-ce que vous avez vu maître Bellemare se
11 départir de ces notes-là ou les détruire au fur et
12 à mesure?
- 13 R. Non.
- 14 Q. Vous avez fait également référence au fait que le
15 matin du vingt-sept (27) avril deux mille quatre
16 (2004), le jour de la démission de maître
17 Bellemare...
- 18 R. Oui.
- 19 Q. ... vous avez dit qu'il est arrivé au bureau avec
20 un projet de lettre de démission?
- 21 R. Il n'est pas arrivé au bureau, ça m'a été transmis
22 par courriel ou par fax, et quand j'ai lu la
23 teneur du texte, bien, comme je l'évoquais, il
24 fallait parfois protéger maître Bellemare contre
25 lui-même, j'ai trouvé approprié de modifier

1 quelques... quelques passages qui n'étaient pas
2 dignes d'une lettre de démission qui doit vraiment
3 refléter certaines circonstances et les propos
4 étaient un peu fielleux, alors je lui ai suggéré
5 d'amoindrir un peu, puis on avait écrit des
6 versions qui gardaient l'essentiel. Mais les
7 attaques un peu plus pointues à l'endroit d'autres
8 collègues ou du premier ministre lui-même, on a
9 essayé de les amoindrir parce que je pense que ça
10 enlevait un peu de... ça enlevait un peu de
11 dignité au geste qui était posé.

12 Q. Je vais produire, Monsieur le commissaire, une
13 lettre qui est un projet de lettre de démission,
14 avec des commentaires manuscrits, et j'aimerais
15 poser des questions au témoin sur ce document.
16 J'ai déjà remis copie à mes confrères déjà lors de
17 l'interrogatoire de maître Bellemare. Mais on en
18 a des copies additionnelles, si nécessaire.
19 Alors, voici pour le témoin.

20 **LA GREFFIÈRE :**

21 Sous la cote 32-P.

22 **Me SUZANNE CÔTÉ**

23 pour le Gouvernement du Québec :

24 32-P.

25

1 - - - - -

2 **PIÈCE 32-P**

3 - - - - -

4 Et je signale, Monsieur le commissaire, que le
5 dernier paragraphe, tout comme celui de la lettre
6 finale, a été caviardé puisque ça fait référence
7 à une situation qui n'est pas pertinente.

8 **Me MICHEL BASTARACHE**

9 commissaire :

10 Merci, madame.

11 **Me SUZANNE CÔTÉ**

12 pour le Gouvernement du Québec :

13 Q. Alors, monsieur Tétrault, vous avez en face de
14 vous une lettre portant la date du vingt-sept (27)
15 avril deux mille quatre (2004), adressée à
16 monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec,
17 qui n'est pas signée, mais le nom dactylographié
18 qui apparaît en bas de la lettre est Marc
19 Bellemare, et il y a des notes manuscrites, des
20 annotations manuscrites sur ce document, est-ce
21 que vous reconnaissez cette écriture?

22 R. Oui.

23 Q. De qui s'agit-il?

24 R. De la mienne.

25 Q. Et est-ce qu'il s'agit de ce projet de lettre qui

1 vous avait été transmis et que vous avez commenté
2 le matin du vingt-sept (27) avril deux mille
3 quatre (2004)?

4 R. Oui.

5 Q. Est-ce qu'il y a d'autres projets de lettre que
6 celui-ci qui vous avaient été transmis, avec
7 d'autres motifs de démission ou des motifs
8 additionnels de démission?

9 R. Non.

10 Q. C'est bien. Et vous avez fait référence au fait
11 que... contrairement à ce que... -- je crois que
12 c'est mon confrère, maître Ryan, qui vous a posé
13 la question -- contrairement à ce que maître
14 Bellemare a indiqué devant cette Commission, qu'à
15 l'été deux mille trois (2003), au cours de l'année
16 deux mille trois (2003), il ne vous a jamais
17 informé, vous, de pression qu'il subissait
18 relativement à la nomination des juges, n'est-ce
19 pas?

20 R. Oui.

21 Q. Et dois-je comprendre, monsieur Tétrault, pour
22 être bien claire, que tout au cours de cette
23 année, ou quasi-année au cours de laquelle vous
24 avez été l'attaché de presse de monsieur
25 Bellemare, vous n'avez jamais eu de discussion,

1 lui et vous, quant à la nomination de monsieur le
2 juge Marc Bisson?

3 R. Oui.

4 Q. Et vous n'avez jamais eu de discussion, lui et
5 vous, quant à la nomination de monsieur le juge
6 Michel Simard?

7 R. Non.

8 Q. Et vous n'avez pas eu de discussion, lui et vous,
9 quant à la nomination de madame Line
10 Gosselin-Després?

11 R. Non.

12 Q. Que ce soit dans un contexte de pression ou
13 autrement?

14 R. Non.

15 Q. Je vous remercie, je n'ai pas d'autres questions.

16 **Me MICHEL BASTARACHE**

17 commissaire :

18 Merci.

19 Alors, s'il n'y a pas d'autres questions, nous
20 allons prendre la pause avant d'entendre le
21 prochain témoin.

22 Q. Merci, monsieur Tétrault.

23 R. Merci, monsieur.

24

25

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

- - - - -

ET LE DÉPOSANT NE DIT PLUS RIEN

- - - - -

11 H 25, SUSPENSION DE L'AUDITION

12 H 07, REPRISE D E L'AUDITION

- - - - -

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Veillez vous rasseoir.

Me GIUSEPPE BATTISTA

procureur en chef :

Alors, Monsieur le commissaire, on s'excuse pour le délai, le délai est de notre faute à nous, les procureurs de la Commission, nous avons demandé à ce que monsieur Tétrault reste disponible parce que nous avons des vérifications à faire.

Alors, nous allons être prêts à commencer avec monsieur Gagnon et nous continuerons à faire nos vérifications pendant l'heure du... l'heure de la pause du midi.

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Merci. Alors, monsieur Gagnon.

- - - - -

L'an deux mille dix (2010), le treizième (13e)

1 jour du mois de septembre, a comparu :

2 **MICHEL GAGNON**

3 LEQUEL, après avoir prêté serment sur les Saints
4 Évangiles, dépose et dit :

5 **LA GREFFIÈRE :**

6 Q. Pour les besoins de l'enregistrement,
7 pourriez-vous vous identifier?

8 R. Michel Gagnon.

9 Q. Merci.

10 **INTERROGÉ PAR Me ÉRIC DOWNS**

11 procureur en chef adjoint :

12 Q. Alors, bonjour monsieur Gagnon.

13 R. Bonjour.

14 Q. Éric Downs, je suis procureur de la Commission, on
15 a eu à se rencontrer. Et d'entrée de jeu et afin
16 de vous présenter, je vous inviterais peut-être...
17 si vous n'en avez pas besoin, peut-être que les
18 parties pourront y référer, mais au cahier 31-P,
19 à l'onglet 1, il y a votre curriculum vitae, de
20 telle sorte que... peut-être nous indiquer ce que
21 vous avez fait avant d'occuper, là, le poste de
22 chef de cabinet du ministre de la Justice, maître
23 Marc Bellemare, en deux mille trois (2003), deux
24 mille quatre (2004), ce que vous avez fait avant,
25 puis ce que vous avez fait depuis.

- 1 R. De quatre-vingt-un (81) à quatre-vingt-neuf (89),
2 j'ai évolué dans le secteur privé.
3 De quatre-vingt-neuf (89) à quatre-vingt-onze
4 (91), j'ai été comme conseiller politique au
5 cabinet du ministre délégué à l'Environnement, du
6 ministre des Transports et du ministre de
7 l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.
8 De quatre-vingt-onze (91) à quatre-vingt-treize
9 (93) à Recyc-Québec, qui est une société d'État,
10 comme chef de la consigne et vice-président à
11 l'exploitation par intérim.
12 Par la suite, j'ai fait un retour dans le secteur
13 privé de quatre-vingt-quinze (95) à
14 quatre-vingt-dix-huit (98).
15 Et de quatre-vingt-dix-huit (98) à deux mille
16 trois (2003) au Conseil du trésor comme conseiller
17 socioéconomique.
18 Et de deux mille trois (2003) à deux mille quatre
19 (2004), chef de cabinet du ministre de la Justice.
- 20 Q. Justement, cette période-là où vous étiez chef de
21 cabinet, là, pouvez-vous nous dire à quelle date
22 vous êtes entré en fonction et à quelle date vous
23 avez quitté vos fonctions, là, de chef de cabinet?
- 24 R. La date précise, je ne l'ai pas, là, mais c'est
25 le... vers fin avril, début mai...

- 1 Q. Oui, de l'année?
- 2 R. ... de mémoire, là, après le premier Conseil des
3 ministres, là, de fin avril, là, je suis entré en
4 poste.
- 5 Q. De deux mille trois (2003)?
- 6 R. Oui, jusqu'à la démission de monsieur Bellemare,
7 fin avril.
- 8 Q. O.K. Et depuis la démission de maître Bellemare à
9 titre de ministre de la Justice, qu'est-ce que
10 vous avez fait comme travail?
- 11 R. Pardon?
- 12 Q. Depuis la démission de maître Bellemare, vous,
13 qu'est-ce que vous avez fait comme travail?
- 14 R. Depuis la démission, après la démission de
15 monsieur Bellemare...
- 16 Q. Oui.
- 17 R. ... parce que moi j'étais dans la fonction
18 publique, j'ai réintégré la fonction publique.
- 19 Q. Oui.
- 20 R. La Régie du bâtiment, comme vice-président, par la
21 suite... de deux mille quatre (2004) à deux mille
22 sept (2007); de deux mille sept (2007) à deux
23 mille neuf (2009), au ministère des Affaires
24 municipales comme sous-ministre adjoint aux
25 infrastructures et au financement municipal; et

1 depuis deux mille neuf (2009), président de la
2 Corporation d'hébergement du Québec.

3 Q. Alors, si on revient, là, à votre fonction, là, de
4 directeur de cabinet à l'époque où maître
5 Bellemare était ministre de la Justice,
6 pouvez-vous nous indiquer comment vous avez été
7 recruté au sein du cabinet de maître Bellemare?

8 R. Bien, comment j'ai été recruté, il faut se mettre
9 dans le contexte d'un nouveau gouvernement en deux
10 mille trois (2003), il y a des comités de
11 transition qui se mettent en place -- parce qu'il
12 faut comprendre que vous avez environ vingt-deux
13 (22) à vingt-trois (23) ministres, vous avez un
14 cabinet du whip, un président de l'Assemblée
15 nationale, vous avez des bureaux de comté, ça fait
16 qu'il y a quand même, là, si on regarde le total
17 de personnes, de besoins pour ces gens-là, ça
18 représente cinq (5) à six cents (600) personnes.
19 Moi j'avais une expérience parce que j'avais
20 travaillé dans des cabinets politiques, j'étais à
21 l'intérieur de la machine au Conseil du trésor,
22 j'avais une bonne expérience au niveau politique
23 et au niveau de la machine gouvernementale, on
24 m'a... on a communiqué avec moi, si ça
25 m'intéressait d'être chef de cabinet, de faire

1 partie d'un cabinet politique, j'ai dit oui. Et
2 quelques jours plus tard on m'a rappelé pour une
3 entrevue avec monsieur Bellemare.

4 J'ai eu une entrevue après le premier Conseil des
5 ministres avec monsieur Bellemare, d'environ deux
6 (2) heures, deux (2) heures trente (30); par la
7 suite, monsieur Bellemare m'a embauché comme son
8 chef de cabinet.

9 Q. O.K. On va parler du rôle du directeur de cabinet,
10 là, du ministre de la Justice.

11 De façon générale, quel est le rôle et les
12 fonctions du directeur de cabinet du ministre de
13 la Justice?

14 R. Bon. Comme je vous dis, si on se met dans le
15 contexte d'un nouveau gouvernement, bien, il avait
16 à former un cabinet politique. Puis juste quand
17 même rapidement ce que fait un cabinet politique,
18 puis comment on... il faut former, bâtir une
19 équipe, puis c'est... le cabinet, exemple comme à
20 la Justice, c'est environ dix (10) personnes, dont
21 cinq (5) avocats, du personnel de soutien, il y a
22 toute une organisation à mettre en place aussi
23 avec la machine administrative, c'est une façon de
24 faire des suivis, mettre une méthode de travail
25 avec le sous-ministre en titre.

1 Il y a... les avocats qui sont engagés, on leur
2 donne des dossiers spécifiques à suivre. Exemple,
3 là, il y avait des réformes en place, là, à mettre
4 en place, comme les tribunaux administratifs, ça
5 fait que ça veut dire qu'il y un avocat spécifique
6 au dossier, qui doit suivre le dossier, et moi
7 j'ai à faire la gestion de l'ensemble de ces
8 dossiers-là.

9 Il y a le volet de communications que monsieur
10 Tétrault vous a parlé tout à l'heure, là, bon, il
11 y a les revues de presse, il y a les communiqués,
12 les sorties du ministre, ça fait qu'on a tout à
13 superviser, puis à prendre des décisions sur ces
14 travaux-là.

15 Il y a les sorties publiques du ministre qu'on
16 doit aussi, là, prioriser, et l'agenda du ministre
17 qu'on doit travailler avec lui, là, puis gérer les
18 priorités.

19 Vous avez aussi des rencontres statutaires avec la
20 machine, qui se trouve à être le ministère avec le
21 sous-ministre, qu'on doit travailler pour faire
22 avancer les dossiers. Et il y a des rencontres
23 statutaires aussi avec l'ensemble des autres
24 cabinets, là, et le chef de cabinet du premier
25 ministre.

1 Parce que comme vous savez, quand on fait une
2 réforme, ce n'est pas juste une loi, c'est qu'il
3 y a des... il peut y avoir des impacts financiers
4 de rattachés à ça, là, ce n'est pas juste d'écrire
5 un projet de loi. Ça fait que le dossier, là,
6 chemine dans plusieurs ministères, Conseil du
7 Trésor, Conseil exécutif, des comités
8 ministériels, ça fait que c'est de gérer
9 l'ensemble de cette problématique-là.

10 Q. Alors, diriez-vous que vous étiez l'un des
11 principaux acteurs du cabinet du ministre?

12 R. Bien, le chef de cabinet est le principal acteur
13 du Cabinet et, pour rajouter à ça, il ne faut pas
14 oublier l'angle aussi... parce que le ministre est
15 avant tout un député, vous avez un bureau de
16 comté, c'est un nouveau ministre, c'est un nouveau
17 député, ça fait qu'il avait à bâtir aussi une
18 équipe. Ça fait que voir à l'embauche du
19 personnel du bureau de comté et à travailler à
20 mettre une structure aussi en place là. Parce
21 qu'il y a de la correspondance, il y a beaucoup de
22 gens qui ont des attentes vis-à-vis le député et
23 le ministre, qu'on a des gens à rencontrer, puis
24 à faire cheminer leurs dossiers. Il y a quand
25 même un angle délicat parce que les dossiers

1 souvent qu'il faut... les gens qu'on engage au
2 bureau de comté, c'est des gens qui ont une
3 connaissance du comté, sauf qu'il y a des angles
4 politiques, puis je m'explique. C'est que tu peux
5 avoir un homme d'affaires qui arrive avec un
6 dossier de subvention, puis lui ça ne va pas assez
7 vite, ça fait que là il faut essayer de faire
8 cheminer son dossier, là, mais il y a une façon de
9 le faire que de mettre de la pression, puis dire
10 bien regarde, c'est le ministre qui dit il faut
11 aller rapidement, alors il faut... parce qu'il y
12 a des choses... il faut travailler d'une façon
13 délicate, là, l'ensemble des dossiers de comté,
14 puis c'était sous ma responsabilité.

15 Q. J'aimerais identifier, là, les principaux
16 interlocuteurs que vous aviez au sein du ministère
17 de la Justice et, pour vous aider, je vais vous
18 référer à l'organigramme que l'on a à la page 3 de
19 ce cahier 31-P, l'onglet 2. Peut-être nous
20 indiquer, là, à l'époque où vous étiez chef de
21 cabinet, là, qui étaient les principaux acteurs
22 avec qui vous aviez, là, à composer, là, disons le
23 plus souvent?

24 R. O.K. Vous voulez que je vous énumère les
25 acteurs...

- 1 Q. Oui, s'il vous plaît?
- 2 R. Bien, dans un premier temps, tu as le
3 sous-ministre.
- 4 Q. Oui?
- 5 R. Qui était à l'époque monsieur Bouchard.
- 6 Q. Oui?
- 7 R. Et par la suite remplacé par monsieur Dionne,
8 Louis Dionne.
- 9 Q. Oui?
- 10 R. Et l'équipe du sous-ministre, parce que le
11 sous-ministre aussi a une équipe à l'intérieur de
12 son bureau, les personnes... je peux peut-être pas
13 vous nommer les noms parce qu'ils ne sont pas
14 indiqués sur l'organigramme, là, mais les
15 personnes à l'intérieur du bureau de monsieur
16 Bouchard et monsieur Dionne avec qui on a à
17 travailler à tous les jours. Et vous avez aussi
18 dans votre organigramme les noms des
19 sous-ministres adjoints, soit monsieur Lalande,
20 monsieur Brochu, monsieur Bilodeau, madame Roy et
21 madame... bien, madame Montmigny était directrice,
22 là, elle n'était pas sous-ministre, mais j'ai
23 travaillé avec mesdames... Montmigny, Roy et
24 Bilodeau, oui.
- 25 Q. O.K. Quand on parle de monsieur Pierre Legendre,

1 là, qui agit à un certain moment donné comme
2 coordonnateur, là, à la sélection des juges, dans
3 les autres personnes qui auraient pu occuper cette
4 fonction-là et qui n'apparaissent pas
5 nécessairement sur l'organigramme, avec qui vous
6 aviez à traiter, pouvez-vous nous les identifier,
7 s'il vous plaît?

8 R. Bien, sur l'organigramme, je ne pense pas qu'on
9 ait les noms, je sais... bon. Les coordonnateurs
10 que vous parlez, là, de...

11 Q. Oui, exact.

12 R. Vous parlez de monsieur Legendre, il y a eu madame
13 Breton...

14 Q. Oui?

15 R. ... et madame Giguère, là, qui étaient
16 coordonnateurs, là, au bureau de monsieur
17 Bouchard.

18 Q. Et monsieur Lalande et monsieur Bilodeau ou,
19 enfin, maître Lalande et maître Bilodeau sont
20 aussi des personnes avec qui, là, vous aviez à
21 interagir. Monsieur Tétrault qui a témoigné
22 préalablement?

23 R. Oui. Bien, monsieur Tétrault, bien là il faut
24 faire une distinction, c'est que...

25 Q. Oui?

- 1 R. ... quand vous parlez de monsieur Lalande,
2 monsieur Bilodeau, c'est à l'intérieur de la
3 machine, à l'intérieur du ministère, au niveau des
4 fonctionnaires.
- 5 Q. Je comprends.
- 6 R. Monsieur Tétrault était au Cabinet de monsieur
7 Bellemare, là, quand vous parlez de
8 l'organigramme, le cabinet du ministre, c'était,
9 autrement dit, du personnel politique et non
10 administratif et fonctionnaire, là.
- 11 Q. Mais vous nous avez indiqué qu'au sein du Cabinet
12 il y avait une dizaine de personnes ou une
13 douzaine peut-être, là, qui...
- 14 R. Environ, environ une dizaine de personnes, dont
15 cinq (5) avocats attitrés à des dossiers précis,
16 là.
- 17 Q. Si on regarde vos fonctions, là, de directeur de
18 cabinet, est-ce que vous diriez, là, que vous
19 étiez en quelque sorte un conseiller du ministre?
- 20 R. Bien, c'est sûr, le chef de cabinet doit
21 conseiller le ministre sur différents dossiers,
22 stratégies, avancement des dossiers. Parce que
23 comme je vous... un dossier exemple, puis en tout
24 cas... si on parle, exemple, là, de la réforme des
25 tribunaux administratifs, comme je vous dis il n'y

1 a pas juste un volet d'écrire une loi, il y a
2 tout... il y a des paramètres financiers à une
3 réforme, à ce que ça coûte plus d'argent, moins
4 d'argent, il y a des analyses à faire à
5 l'intérieur du ministère, il y a des analyses au
6 Trésor, ça fait qu'il y a tout un... quand on ne
7 connaît pas les dadas de la machine, bien, c'est
8 difficile. Quand... moi, j'avais une bonne
9 expérience, ça fait que je pouvais faire machiner
10 les dossiers, là.

11 Q. À quoi ressemble une journée typique, là, d'un
12 directeur de cabinet, là?

13 R. De bonne heure, disons qu'une journée typique, là,
14 c'est de bonne heure en relation aussi avec
15 l'attaché de presse pour voir, autrement dit,
16 faire une revue de presse des dossiers qui
17 touchent le ministre de la Justice et de
18 planifier... d'organiser toutes les rencontres.
19 Parce que, comme je vous dis, il y avait... on
20 avait beaucoup de boulot au ministère, beaucoup de
21 réformes, réforme des tribunaux administratifs,
22 vous aviez, bien, les victimes d'actes criminels,
23 la réforme du service d'aide juridique, puis j'en
24 passe, là, ça fait que c'est d'organiser les
25 rencontres, planifier les rencontres, faire les

1 suivis sur les dossiers, briefer le ministre sur
2 les dossiers, organiser la journée du ministre,
3 l'agenda, puis prendre des décisions sur
4 l'avancement des dossiers. Souvent il y a des
5 dossiers qui, bon, qui vont moins rapide que
6 d'autres, ça fait qu'il faut... tu as des suivis
7 à faire sur différents dossiers.
8 Ça fait que c'est sept heures (7 h 00) le matin,
9 là, aller à sept (7), huit heures (8 h 00) le
10 soir, sept (7) jours/semaine, là.

11 Q. Vous parlez justement de l'agenda.

12 R. Oui.

13 Q. Étiez-vous responsable de la tenue et de la mise
14 à jour de l'agenda?

15 R. Bon, au Cabinet, c'est soit mon adjointe ou
16 l'adjointe du ministre, là, qui s'occupe d'un
17 agenda... de l'agenda. Parce que, vous savez,
18 l'agenda bouge beaucoup tout dépendant des
19 priorités. C'est qu'avec l'actualité tout change,
20 ça fait qu'à un moment donné il y a... il peut y
21 avoir une sortie le mercredi à midi (12 h 00), il
22 y a une annonce, puis on peut la reporter au jeudi
23 ou la reporter la semaine suivante. Ça fait que
24 tu as une personne qui est à l'agenda, puis avec
25 l'attaché de presse, on s'assoit à tous les jours

1 puis on regarde, là, puis on peaufine l'agenda,
2 là, de jour en jour, puis ça se modifie, là... des
3 fois elle peut se modifier d'heure en heure, mais
4 normalement c'est de jour en jour.

5 Q. Étiez-vous au courant des rencontres qui pouvaient
6 avoir lieu entre le ministre Bellemare et le
7 premier ministre, monsieur Jean Charest?

8 R. Quelques rencontres, oui, au courant, parce que
9 regarde, on... l'agenda, j'avais l'agenda. Si
10 les... si c'était convoqué par nous, monsieur
11 Bellemare nous demandait, exemple, je veux une
12 rencontre avec soit monsieur Charest, puis il nous
13 demandait de l'organiser, bien, regarde, c'est sûr
14 que j'étais au courant.

15 Mais de toutes les rencontres, si lui organisait
16 une rencontre directement, bien, je n'étais pas au
17 courant de ces rencontres.

18 Q. Est-ce que maître Bellemare vous informait du
19 sujet de ses rencontres avec le premier ministre?

20 R. Non. Bien, à une occasion, quand je dis «non»,
21 sur la réforme des tribunaux administratifs, je
22 sais qu'il y a eu quelques rencontres avec
23 monsieur Bellemare, là.

24 Q. Combien de rencontres avez-vous organisées pour le
25 ministre Bellemare avec le premier ministre?

- 1 R. Aïe, là, vous me mettez... dans ma mémoire, c'est
2 loin, là.
- 3 Q. Oui.
- 4 R. Mais j'en ai organisé, là, c'est-tu deux (2),
5 c'est-tu trois (3), c'est-tu quatre (4), là, mais
6 quelques-unes sûrement, là. Sûrement planifier,
7 autrement dit, dans l'agenda, là, des plages de
8 temps parce qu'il faut regarder aussi les... la
9 disponibilité de notre ministre, là. C'est arrivé
10 avec l'adjointe que... tu sais, autrement dit,
11 parler à l'adjointe du premier ministre pour
12 essayer de convenir de dates ou avec le chef de
13 cabinet du premier ministre.
- 14 Q. Aviez-vous personnellement des interactions avec
15 le bureau du premier ministre, ses différents
16 directeurs de cabinet, son personnel, vous-même?
- 17 R. D'interaction, bien, avec le chef de cabinet,
18 comme je vous dis, il y a des rencontres
19 statutaires...
- 20 Q. Oui.
- 21 R. ... parce que, comme je vous dis, les dossiers,
22 quand tu fais une réforme, ne touchent pas juste
23 un ministère, peuvent toucher... peuvent
24 «impacter» d'autres... d'autres ministères,
25 exemple, pour sa réforme, tu avais le ministère du

1 Travail, ça fait que tu «impactes» avec d'autres
2 chefs de cabinet et le chef de cabinet du premier
3 ministre.

4 Q. Connaissiez-vous maître Marc Bellemare avant votre
5 entrée en fonction à titre de directeur...

6 R. Non...

7 Q. ... du cabinet?

8 R. ... je ne connaissais pas Marc Bellemare avant mon
9 entrée en fonction. Je l'ai rencontré à
10 l'entrevue que j'ai eue avec lui.

11 Q. Lorsque vous étiez directeur du cabinet du
12 ministre Bellemare, comment décririez-vous votre
13 relation avec lui?

14 R. Bien, voulez-vous être plus précis? Vous voulez
15 dire ma relation avant que...

16 Q. Bien, votre relation de travail, votre relation
17 professionnelle, comment cette relation-là a
18 évolué alors que vous travailliez pour lui, là?

19 R. Bien, ma relation, je relevais de monsieur
20 Bellemare qui était le ministre, puis, je veux
21 dire, ma relation, c'est une relation de travail,
22 là, je veux dire, on n'était pas des amis, puis on
23 ne s'était pas fréquenté avant, ça fait que
24 c'était plus une relation professionnelle avec
25 monsieur Bellemare.

- 1 Q. Au niveau du type de gestion du ministre
2 Bellemare, comment décririez-vous ce type de
3 gestion-là?
- 4 R. Bien... bien, type de gestion, regarde si on peut
5 se mettre dans le contexte, monsieur... monsieur
6 Bellemare arrivait d'une pratique de vingt-cinq
7 (25) ans dans un bureau... dans un bureau
8 d'avocats de trois (3) personnes, avec sa
9 conjointe et son frère, et faire le saut, puis
10 arriver dans un ministère à trois mille cinq cents
11 (3500) employés, des budgets de cinq (500 M \$) à
12 six cent millions (600 M \$), tu sais, c'est un
13 gros saut. Il avait de la misère un petit peu
14 avec les structures, là. Ce n'était pas facile,
15 il fallait que, tu sais, travailler, puis
16 expliquer que tu ne peux pas arriver avec ton
17 dossier, puis t'en aller direct au Conseil des
18 ministres, là, bien il faut que ça passe par des
19 comités ministériels, il faut que ça passe au
20 Conseil du Trésor. Tu sais, il y a des
21 validations avant d'arriver, puis dire : «On fait
22 une réforme, on l'écrit, puis on...»
23 Ça fait que c'était... souvent je le ramenaient à
24 l'ordre, là, sur... pour respecter les façons de
25 faire d'une machine, là, pas juste la justice, là,

1 mais on fait affaire, puis on envoie le dossier
2 pour analyse au Trésor, bien il faut respecter,
3 là, le... le cadre, les personnes responsables à
4 chaque niveau, là.

5 Q. À votre connaissance, est-ce que le ministre
6 Bellemare avait l'habitude de prendre des notes
7 personnelles?

8 R. Oui, je veux dire comme tout le monde, là, je veux
9 dire à chaque réunion, on avait nos crayons puis
10 nos cahiers de notes, là.

11 Q. Lorsque vous étiez directeur du cabinet, comment
12 décrieriez-vous, d'une part, l'ambiance au sein du
13 cabinet du ministre et, d'autre part, au sein du
14 ministère?

15 **Me RÉNALD BEAUDRY**

16 pour Me Marc Bellemare :

17 Je vais m'objecter à la question de mon confrère,
18 Monsieur le commissaire. Évidemment, on... ça ne
19 relève pas de la nomination des juges.

20 **Me ÉRIC DOWNS**

21 procureur en chef adjoint :

22 Je vous suggère, Monsieur le commissaire, que
23 c'est une question générale. Je n'ai pas
24 l'intention d'aller très loin à ce sujet, mais
25 c'est un sujet qui a été abordé par d'autres

1 témoins précédemment, de telle sorte qu'en équité
2 pour à la fois maître Bellemare ou d'autres
3 personnes qui sont venues témoigner, notamment
4 monsieur Pierre Legendre... d'ailleurs la question
5 suivante que je vais poser va être celle de savoir
6 qu'est-ce que monsieur Gagnon sait du déplacement
7 de maître Pierre Legendre.

8 Alors, je pense... la question est générale, je
9 n'ai pas l'intention d'aller avec des
10 sous-questions, on veut avoir...

11 **Me MICHEL BASTARACHE**

12 commissaire :

13 Oui. Bien, la question a déjà été abordée
14 plusieurs fois, là, il s'agirait de savoir si tous
15 les gens qui étaient dans la même situation ont eu
16 le même avis, je pense.

17 **Me RÉNALD BEAUDRY**

18 pour Me Marc Bellemare :

19 Comme la question concernant madame Landry tout à
20 l'heure que vous m'avez empêché de poser, tout le
21 monde l'avaient... en avaient... enfin, beaucoup
22 de gens en avaient parlé de ça.

23 **Me MICHEL BASTARACHE**

24 commissaire :

25 Non, mais ici il s'agit de ce qui se passait au

1 cabinet de monsieur Bellemare pendant qu'il était
2 là. Alors, vous pouvez procéder.

3 **Me ÉRIC DOWNS**

4 procureur en chef adjoint :

5 Q. Alors, la question, je la répète : lorsque vous
6 étiez directeur du cabinet, comment décririez-vous
7 d'une part l'ambiance au sein du cabinet du
8 ministre de la Justice et d'autre part au sein du
9 ministère de la Justice?

10 R. Bien, regardez, j'ai entendu les autres
11 témoignages aussi, quand on parle d'ambiance
12 lourde, pas facile, mouvementée, je suis dans la
13 même ligne, là, c'est que monsieur Bellemare avait
14 sa façon de faire, puis c'était... c'était raide,
15 là, puis un moment donné, bien, regarde, le
16 personnel des fois je le ramassais à la petite
17 graine, là, pour essayer de les... c'était... ce
18 n'était pas... ce n'était pas évident, là.

19 Q. Qu'est-ce que vous savez du déplacement de
20 monsieur Pierre Legendre au sein du ministre de la
21 Justice, monsieur Legendre qui était
22 coordonnateur, là, à la sélection des juges?

23 R. Bien, monsieur Legendre a été muté dans un autre
24 service, là, à la demande de monsieur Bellemare.

25 Q. Vous-même, là, comment avez-vous appris le lien

1 qui existait entre monsieur Pierre et Richard
2 Legendre?

3 R. Bien, de mémoire, Richard Legendre c'est un de mes
4 amis, une bonne connaissance à moi, là, Richard,
5 on se connaît depuis les années de cégep, là,
6 monsieur Legendre était un bon sportif, je l'étais
7 aussi, là, moins là en vieillissant, mais je
8 l'étais dans mes années de jeunesse, puis Richard,
9 on a toujours gardé un contact, je ne connaissais
10 pas ses frères, mais tu sais, toujours dans les
11 mêmes cercles d'amis, puis un jour il m'a appelé
12 au bureau pour me féliciter de ma nomination comme
13 chef de cabinet, puis qu'il était content pour
14 moi, puis il m'a dit : «Regarde, ça va bien aller,
15 tu vas aimer ça, moi je suis en politique, puis ça
16 va être un bon défi pour toi.»
17 Puis on a parlé un petit peu de la pluie, du beau
18 temps, nos amis de notre jeunesse, puis en blague
19 il m'a dit : «Bien, mon frère travaille...
20 travaille au ministère, fais attention à mon
21 frère», mais ce n'était pas une menace, là,
22 c'était en folie, puis on est des amis, là, ça
23 fait que ce n'était pas... pour moi, ce n'était
24 pas une menace comme monsieur Bellemare l'a
25 prétendu, là.

1 Q. Et...

2 R. Puis quand j'ai...

3 Q. Oui?

4 R. ... dit ça à monsieur Bellemare, bien c'était de
5 façon anodine, là, lors d'une conversation pas
6 spécifique à ça, mais à la fin d'une journée...
7 vous savez, dans un cabinet, on travaille sept (7)
8 jours par semaine, du matin au soir, ça fait qu'en
9 fin de journée on parle, on peut parler de sport,
10 monsieur Bellemare aimait le sport, on parlait de
11 sport, puis comme ça, anodine, j'ai dit : «Richard
12 Legendre, c'est le frère de Pierre Legendre», puis
13 je pense que ça n'a pas fait l'affaire de monsieur
14 Bellemare, ce qui l'a fâché c'est que monsieur
15 Bouchard ne l'avait pas informé que c'était deux
16 (2) frères.

17 Mais, pour moi, c'était comme anodin, deux (2)
18 frères, pour moi, moi, ça ne m'a pas, tu sais,
19 sonné une cloche comme, exemple, Daniel Johnson
20 puis Pierre-Marc Johnson c'est deux (2) frères,
21 mais dans deux (2) partis différents, puis... pour
22 moi, ça n'a pas sonné une cloche, c'était anodin
23 de la façon que je lui ai dit ça, puis ce n'était
24 pas une menace que monsieur Legendre m'a faite,
25 là.

1 Q. Que savez-vous du départ de maître Michel Bouchard
2 vers le ministre de la Justice fédéral? Ce qui
3 était à votre connaissance personnelle.

4 **Me RÉNALD BEAUDRY**

5 pour Me Marc Bellemare :

6 Encore une fois, ça n'a rien à faire avec la
7 nomination des juges.

8 **Me MICHEL BASTARACHE**

9 commissaire :

10 Oui, ça a à faire parce qu'essentiellement, on a
11 entendu dans des témoignages précédents que c'est
12 monsieur Bellemare qui avait voulu le déplacement
13 de son sous-ministre.

14 Alors, vous pouvez poursuivre.

15 R. Bien, comme je vous ai dit tout à l'heure que
16 l'ambiance qui était lourde avec la machine,
17 monsieur Bouchard avait des projets d'aller au
18 fédéral, mais je pense qu'il a précipité les
19 choses plus vite que prévu, là, vu l'ambiance et
20 du contact, là, ou de la façon de travailler de
21 monsieur Bellemare.

22 **Me ÉRIC DOWNS**

23 procureur en chef adjoint :

24 Q. Et relativement à maître Louis Dionne, à votre
25 souvenir est-ce que vous avez été informé

1 vous-même, là, par le ministre Bellemare, de la
2 nomination de maître Louis Dionne à titre de
3 sous-ministre de la Justice en remplacement de
4 maître Michel Bouchard?

5 R. Bien, il y avait eu des discussions... monsieur
6 Bellemare avait eu des discussions, je ne sais pas
7 avec qui, là, au cabinet du premier ministre ou
8 avec monsieur Dicaire, je ne sais pas... je ne
9 sais pas avec quelles personnes, mais je sais que
10 monsieur Bellemare favorisait un candidat, puis la
11 personne qui a été nommée comme sous-ministre
12 n'était pas la personne que monsieur Bellemare
13 avait demandé.

14 Q. Alors, c'était quoi la réaction de maître
15 Bellemare relativement à cette situation?

16 R. Bien, monsieur Bellemare n'était pas content,
17 c'était... il voulait un autre sous-ministre, il
18 n'était pas heureux de la venue de monsieur Dionne
19 comme sous-ministre.

20 Q. Et, finalement, sur des acteurs toujours, au
21 niveau de maître Mario Bilodeau, sous-ministre
22 associé.

23 Que savez-vous, là, du déplacement de maître Mario
24 Bilodeau, sous-ministre associé au ministère de la
25 Justice?

1 **Me RÉNALD BEAUDRY**

2 pour Me Marc Bellemare :

3 Encore une fois, ça n'a rien à voir avec le
4 processus de nomination des juges.

5 **Me MICHEL BASTARACHE**

6 commissaire :

7 Ça a à faire avec la gestion du cabinet de
8 monsieur Bellemare et toutel'ambiance et je crois
9 qu'essentiellement il faut savoir quelles étaient
10 les relations entre ces gens-là pour savoir si
11 monsieur Bellemare s'est confié à ces gens-là et
12 ce sont là des questions qui sont posées
13 régulièrement.

14 Alors, poursuivez.

15 **Me ÉRIC DOWNS**

16 procureur en chef adjoint :

17 Q. Est-ce que je dois vous la répéter?

18 R. Non, non, je vais vous...

19 Q. Allez-y.

20 R. ... répondre. Monsieur Bilodeau...

21 Q. Oui.

22 R. ... puis monsieur Bellemare, je ne sais pas s'ils
23 se sont connus dans une vie antérieure, mais je
24 pense que ça ne faisait pas bon ménage, là, je
25 pense que ces deux (2)-là n'avaient pas d'atomes

1 crochus, là, d'une part comme de l'autre, là, il
2 n'y avait pas d'atomes crochus entre les deux (2),
3 là, même à des rencontres, moi, des fois, j'en
4 étais même gêné des fois des langages des deux (2)
5 personnes, ca fait que c'est... puis monsieur
6 Bilodeau, par la suite, a été muté à... je ne peux
7 pas vous dire où, là, mais il a été, autrement
8 dit, muté ailleurs. Mais ce n'était pas des amis,
9 là, ça...

10 Q. On va se consacrer certainement pour la prochaine
11 demi-heure ou plus sur le rôle que vous aviez dans
12 le cadre de processus de nomination des juges
13 ainsi que sur la question des allégations.

14 Je regarde l'heure, Monsieur le commissaire, je
15 comprends qu'on a eu une matinée où il y a eu
16 quelques suspensions mais, par ailleurs, c'est
17 l'heure du repas, si vous le croyez opportun.

18 **Me MICHEL BASTARACHE**

19 commissaire :

20 Alors, on reprendra à deux heures (2 h).

21 **Me ÉRIC DOWNS**

22 procureur en chef adjoint :

23 Merci.

24

- - - - -

25

12 h 30 - SUSPENSION DE L'AUDITION

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

14 H 15 - REPRISE DE L'AUDITION

- - - - -

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Veillez vous asseoir.

Me ÉRIC DOWNS

procureur en chef associé :

Alors, monsieur Gagnon, on va aborder, là, le rôle du chef de cabinet dans le processus de nomination des juges.

Q. Alors, de façon générale, quel est le rôle du directeur du cabinet du ministère de la Justice dans le processus de nomination des juges?

R. Bon, en général, je ne peux pas vous dire... en général, je peux vous dire mon rôle.

Q. Oui, celui que vous avez eu?

R. Bon, mon rôle à l'époque que j'étais chef de cabinet, c'est plus ou moins la courroie de transmission, là, entre le bureau du sous-ministre et le ministre.

Q. Alors, votre rôle, là, quand vous dites, concrètement, ça signifie quoi ça d'être courroie de transmission?

R. Bien, c'est de transmettre les informations au ministre, là, sur... si vous parlez de... bien, si

1 on part du début, il peut y avoir une demande
2 exemple du juge en chef, là, c'est des demandes de
3 juges, il y a des évaluations qui peuvent être
4 faites sur les volumes, bon, ça fait que c'est de
5 transmettre les informations, là, au ministre, la
6 même chose s'il y a des concours, là, il y a toute
7 une partie d'informations que tu dois remettre au
8 ministre, bien ça passe par moi puis je transmets
9 ça au ministre.

10 Q. O.K. Et vous, votre rôle, là, au niveau des
11 représentants du public...

12 R. Oui.

13 Q. ... le chef de cabinet a-t-il un rôle à jouer à ce
14 niveau?

15 R. Oui. C'est que vous avez un comité qui est une
16 personne de la magistrature, du Barreau et un
17 représentant du public.

18 Q. Oui?

19 R. Et, à l'époque, on me demandait, là, autrement dit
20 le ministère ou le bureau du sous-ministre, de
21 trouver un représentant du public.

22 Q. Vous n'êtes pas avocat, vous, vous n'avez pas de
23 formation, là, dans le domaine du droit, les
24 représentants du public, comment, là, vous... les
25 choisissiez-vous?

- 1 R. Ah! Si on se reporte en deux mille trois
2 (2003)...
- 3 Q. À cette époque-là, oui?
- 4 R. ... un nouveau cabinet, bon, on a une commande
5 admettons autrement dit, là, où le bureau du
6 sous-ministre nous demande une personne du public,
7 mais ce qui est... ça fait qu'on appelle ça le
8 système D, trouver quelqu'un. Ça fait que c'est
9 de trouver quelqu'un, tu fais... autrement dit,
10 là, tu réunis le Cabinet, les personnes alentour
11 de moi, même monsieur Bellemare dit : «Il faut
12 trouver quelqu'un», il n'y avait pas de système,
13 c'était le système D, de trouver une personne, là,
14 pour représenter le public.
- 15 Q. O.K. Vous n'aviez pas de banque de noms de
16 disponible?
- 17 R. Non, je n'avais pas de banque de noms, je n'avais
18 pas de noms, c'était plus, là, une... une façon,
19 là, qui n'était pas évidente, là, de trouver
20 quelqu'un parce que ça prend quelqu'un de
21 disponible, quelqu'un qui souvent est à la
22 retraite parce que les concours, peu importe le
23 nombre, là, s'il y a cinquante (50) candidats,
24 c'est sur une période de quelques semaines, ça
25 fait que ce n'est pas évident à trouver, là, puis

1 c'était pour moi, là, peut-être un petit peu un
2 embarras, parce qu'il n'y a pas de structure... il
3 n'y avait pas de structure, c'est trouve
4 quelqu'un, là, puis c'est comme je vous dis, c'est
5 le système D, là, qu'on prend, là, pour trouver
6 quelqu'un. C'est peut-être une lacune.
7 En tout cas, une des propositions que j'aimerais
8 faire à ce niveau-là, c'est de peut-être plus
9 structurer ce volet-là de personne du public parce
10 que, dans un premier temps, cette personne-là
11 souvent on ne demande pas si elle a une formation
12 juridique; deux, passer des entrevues, si tu n'as
13 pas de formation aussi en ressources humaines, ce
14 n'est pas évident. Ça fait que je pense que ce
15 niveau-là devrait être encadré, là, de personne du
16 public, on devait peut-être plus encadrer.
17 La magistrature puis le Barreau, bien, ils ont une
18 formation, ils connaissent le droit, mais la
19 personne du public, là, elle arrive là, là, à
20 froid, je pense qu'il y a peut-être une lacune à
21 ce niveau-là puis, pour moi, là, c'était un
22 embarras, là, en fin de compte d'essayer de
23 trouver quelqu'un, là, quand tu... tu fais des
24 appels puis tu... tout le monde alentour de toi,
25 puis d'essayer de trouver quelqu'un, là, ce

1 n'était pas évident.

2 Q. À qui vous demandiez dans le Cabinet, là, vous
3 avez dit à des membres, là, du cabinet du ministre
4 de la Justice?

5 R. Bien, regardez, concrètement, là...

6 Q. Oui?

7 R. ... ce n'est pas compliqué un cabinet, on est dix
8 (10) personnes, là, ça fait que...

9 Q. Oui?

10 R. ... dans la journée, ton personnel, tu le vois au
11 complet. Puis quand j'avais une commande du bureau
12 du ministre, bien... du... pas du ministre, là,
13 mais du sous-ministre, à l'ensemble du personnel
14 : il faut trouver quelqu'un.

15 Q. Est-ce que vous avez demandé par exemple au
16 ministre Bellemare s'il connaissait lui-même
17 quelqu'un pour siéger à titre de représentant du
18 public?

19 R. Oui, le ministre et l'ensemble du Cabinet, les
20 personnes de soutien, l'adjointe administrative,
21 à tout le monde, là.

22 Q. Je veux attirer votre attention sur le cahier,
23 pièce 31-P, document au soutien de votre
24 témoignage et à celui de monsieur Tétrault, à
25 l'onglet 14, les pages 24 et 23.

- 1 R. Onglet 14...
- 2 Q. Oui.
- 3 R. ... Oui.
- 4 Q. Alors, si on prend la page 24, on réfère à madame
5 Van Ann Nguyen...
- 6 R. Oui.
- 7 Q. ... qui aurait été désignée par le ministre Marc
8 Bellemare à titre de représentant du public, et on
9 a des notes biographiques de cette personne à la
10 page 23, notes qui ont été caviardées. Est-ce que
11 c'est une personne que vous connaissez?
- 12 R. Non, bien ce n'est pas une personne que je
13 connais.
- 14 Q. Oui?
- 15 R. Je sais qui elle est, mais je ne la connais pas du
16 tout.
- 17 Q. Est-ce que c'est une personne que vous avez été
18 appelé à rencontrer?
- 19 R. Oui, une fois.
- 20 Q. Dans quelles circonstances?
- 21 R. Je l'ai rencontrée au dîner que monsieur Charest
22 a fait au mois de juin, là, avec monsieur
23 Bellemare et les proches de monsieur Bellemare.
- 24 Q. Alors, elle vous a été présentée comment cette
25 personne-là?

- 1 R. Bien, comme une amie de monsieur Bellemare.
- 2 Q. Alors, si on revient à votre rôle, toujours dans
3 le processus de nomination des juges et on va à
4 l'étape, là, suivante, une fois les concours
5 tenus, en quoi se résumait votre rôle à vous
6 relativement, là, au rapport des personnes
7 déclarées aptes à être nommées juges?
- 8 R. Autrement dit, vous parlez de la «short list», du
9 rapport des personnes aptes à être nommées...
- 10 R. Oui. C'est comme ça que vous l'appellez...
11 Allez-y.
- 12 R. C'est ça, c'est comme ça qu'on appelait cette
13 liste.
- 14 Q. Oui. Bon.
- 15 R. Cette liste-là m'était remise par le...
- 16 Q. Par qui?
- 17 R. ... le bureau du sous-ministre, à l'époque par la
18 coordonnatrice ou le coordonnateur, parce que...
- 19 Q. À la sélection des juges?
- 20 R. ... monsieur... à la sélection des juges,
21 monsieur, soit, Legendre, madame Breton ou madame
22 Giguère.
- 23 Q. Oui.
- 24 R. Moi, on m'a dit à l'époque, on m'avait dit :
25 «Parce que c'est confidentiel», je mettais ça dans

1 une chemise et, quand je rencontrais monsieur
2 Bellemare, soit le matin ou l'après-midi, tout
3 dépendant de son horaire, je lui remettais cette
4 liste-là.

5 Q. En termes de confidentialité de cette liste,
6 est-ce qu'on vous a demandé, là, hormis le
7 ministre, d'avoir accès à cette liste-là des
8 personnes aptes à être nommées juges, la «short
9 list»?

10 R. Non. Moi, ce qu'on m'avait dit : «C'est
11 confidentiel.» Le mot «confidentiel», je l'ai
12 appris jeune, c'est confidentiel, ce qui veut dire
13 même pas le personnel du cabinet. Ça fait que
14 c'était... si je ne lui donnais pas le matin, là,
15 c'était dans une chemise à mon bureau, puis quand
16 monsieur Bellemare arrivait, bien je lui donnais,
17 autrement dit, cette liste-là dans une chemise.

18 Q. Je ne sais pas si vous pouvez répondre à cette
19 question, mais combien de temps s'écoulait entre
20 le moment de la réception du rapport des personnes
21 aptes à être nommées juges, rapport qui vous était
22 remis par le coordonnateur ou la coordonnatrice à
23 la sélection des juges, et le moment où le
24 ministre maître Bellemare vous revenait avec un
25 nom d'un candidat qu'il avait retenu?

- 1 R. Regardez, je ne peux pas vous dire une semaine,
2 deux (2) semaines, un mois, deux (2) mois, je sais
3 que de mémoire, je me rappelle que madame Breton
4 me faisait... m'a fait quelques rappels, mais il
5 s'est-tu passé deux (2) mois, trois (3) mois?
6 Regarde, ça fait sept (7) ans, là. Mais je sais
7 que j'ai eu des rappels de... autrement dit, du
8 bureau du sous-ministre sur des... sur des
9 dossiers, là. Mais je ne peux pas vous dire entre
10 deux (2) semaines et deux (2) mois, là, c'est loin
11 dans ma mémoire.
- 12 Q. O.K. Lorsque le ministre Bellemare avait retenu
13 un candidat, là, et qu'il vous remettait sa
14 recommandation, à qui vous remettiez cette
15 recommandation-là vous-même?
- 16 R. Au coordonnateur ou coordonnatrice, là, la
17 personne au bureau du sous-ministre. Ça va de
18 soit, c'est une personne responsable au bureau du
19 sous-ministre, là.
- 20 Q. O.K.
- 21 R. Puis je vous répète, qui était madame Breton,
22 Giguère ou monsieur Legendre.
- 23 Q. Et à ce moment-là, vous, qui remettez le nom de la
24 personne, là, visée par la recommandation, vous
25 demandez quelque chose en particulier au

- 1 coordonnateur à la sélection des juges ou à la
2 coordonnatrice?
- 3 R. Non, je lui donnais le nom, puis je sais qu'il y
4 a une procédure qui se fait par la suite, puis je
5 pense c'est un automatisme, là, il y a une
6 enquête, puis il y a une procédure, puis si la
7 personne est conforme, il y a un décret, puis,
8 comme je vous dis, il y avait une procédure qui se
9 faisait par la suite, que madame... que les
10 coordonnateurs étaient au fait de cette
11 procédure-là, je n'avais pas de demande précise à
12 faire, là.
- 13 Q. Là, vous parlez de l'enquête, le volet sécurité,
14 là, auprès de...?
- 15 R. Probablement, l'enquête qui est faite au niveau de
16 la Sûreté du Québec, là.
- 17 Q. La Sûreté du Québec, ou encore du Barreau?
- 18 R. Bien, peut-être oui, du Barreau. Je sais qu'il y
19 a une enquête, je ne peux pas vous dire...
- 20 Q. Oui.
- 21 R. ... le Barreau, la Sûreté, mais il y a une enquête
22 sur l'individu, de fait.
- 23 Q. L'enquête comme telle, là, est-ce que c'est vous
24 qui faisiez les démarches pour que les
25 vérifications soient faites auprès de la Sûreté du

1 Québec ou du Barreau ou c'était le coordonnateur
2 à la sélection des juges?

3 R. Ce n'était pas moi, là, peut-être le coordonnateur
4 ou des gens alentours du coordonnateur, là, mais
5 ce n'était pas le cabinet, puis ce n'était pas le
6 chef de cabinet, là. Moi, je donnais le nom, puis
7 autrement dit, là, la barrière se lève, puis c'est
8 la machine administrative qui fait le reste.

9 Q. Puis une fois qu'on vous revient, là, avec la
10 vérification de sécurité qui a été complétée, on
11 vous informe, vous, de la personne qui a été
12 recommandée, puis de la vérification qui a été
13 faite afin...

14 R. De mémoire, je pense...

15 Q. ... que vous aviez le ministre?

16 R. ... oui, je pense qu'on m'informe que tout est
17 correct dans le dossier, puis j'informe le
18 ministre. Puis là, comme je vous dis, il y a...
19 soit moi ou il y a des rencontres statutaires avec
20 le sous-ministre, peut-être qu'à un moment donné
21 le ministre va parler au sous-ministre, dire :
22 «Tout est conforme, puis on procède.» Ou
23 rencontre la coordonnatrice, puis on dit : «On
24 procède dans la nomination de cette personne-là.»

25 Q. O.K. J'aborde un autre sujet, là, au niveau, là,

1 d'appels, j'entends, téléphoniques, là, de la part
2 de candidats qui auraient postulé pour... à titre
3 de candidats, là, juges, des personnes qui
4 voudraient mousser leur candidature, est-ce que
5 vous avez reçu, là, des appels semblables
6 vous-même de la part de...

7 R. Des appels...

8 Q. ... candidats, des gens qui...

9 R. Non, je n'ai pas eu d'appels de personnes qui
10 voulaient mousser une candidature, là.

11 Q. Et avez-vous eu des appels de personnes qui
12 voudraient mousser la candidature de quelqu'un
13 d'autre, de quelqu'un en particulier qui aurait à
14 postuler?

15 R. Non, jamais. Les seuls appels que j'ai eus, c'est
16 souvent des gens qui m'appelaient pour dîner avec
17 moi, là, tu sais, qui... des gens que je ne
18 connais pas, puis quand je demandais à mon
19 adjointe : «Vérifie c'est quoi le dossier», parce
20 que, regarde, on est quand même un organisme
21 public, là, puis c'est... je demandais à ce que la
22 personne ait un dossier précis, c'était non, ça
23 fait que, regarde, moi, je ne rappelais même pas
24 la personne, là.

25 Q. Si on parle maintenant des allégations de maître

1 Marc Bellemare. Connaissez-vous monsieur Franco
2 Fava?

3 R. Je sais qui il est, monsieur Franco Fava, mais
4 c'est un grand mot dire le connaître, là. Parce
5 que connaître quelqu'un, là, c'est côtoyer une
6 personne... je connais monsieur Fava, il sait qui
7 je suis, mais on ne se côtoie pas, là, puis on
8 n'est pas des amis, mais je sais qui il est.

9 Q. À l'époque où vous étiez chef de cabinet du
10 ministre Bellemare, avez-vous mangé avec maître
11 Bellemare et monsieur Fava?

12 R. Non.

13 Q. Repas?

14 R. Non.

15 Q. Avez-vous -- et je vais être très spécifique...

16 R. Oui.

17 Q. ... -- eu des repas avec maître Bellemare et
18 monsieur Fava au restaurant Michelangelo?

19 R. Non.

20 Q. Saint-Hubert?

21 R. Non.

22 Q. Rascal?

23 R. Non.

24 Q. Bistango?

25 R. Non.

- 1 Q. Est-ce qu'à votre connaissance maître Bellemare
2 aurait mangé avec monsieur Fava ou vous aurait
3 informé de ses rencontres avec monsieur Fava?
- 4 R. Bien, monsieur Bellemare avait des rencontres avec
5 monsieur Fava...
- 6 Q. Oui.
- 7 R. ... dont une... je sais que, de mémoire, il y en
8 avait eu une au cabinet, là, sur le dossier de la
9 réforme des tribunaux administratifs, je sais
10 qu'ils se parlaient par téléphone, là, sur... au
11 niveau de la réforme des tribunaux administratifs,
12 là, mais je ne peux pas vous dire quels... comment
13 de téléphones qui... comment de téléphones,
14 autrement dit, qu'il y a eu, dix (10), trois (3),
15 quatre (4), je ne peux pas vous dire, là, mais je
16 sais qu'ils se parlaient.
- 17 Q. Vous avez déjà vu monsieur Fava au cabinet du
18 ministre?
- 19 R. Oui, monsieur Fava est venu au cabinet avec une
20 autre personne, là.
- 21 Q. Vous souvenez-vous du nom de l'autre personne?
- 22 R. Oui.
- 23 Q. Qui était qui?
- 24 R. C'est monsieur... maître Bernard Cliche.
- 25 Q. Avez-vous souvenir d'avoir déjà rencontré monsieur

1 Fava lors d'événements officiels à l'époque où
2 vous étiez chef de cabinet du ministère de la
3 Justice?

4 R. Peut-être à une occasion, là, un tournoi de golf
5 que le Parti libéral avait organisé, que j'étais
6 présent, là.

7 Q. Parlons de monsieur Charles Rondeau.
8 Connaissez-vous -- bien que ce soit un gros mot --
9 monsieur Charles Rondeau?

10 R. Bien, comme je vous dis, tout dépendant comment on
11 dit «connaître», là, je sais...

12 Q. Je comprends.

13 R. ... qui il est, il sait qui je suis, Québec c'est
14 un... c'est un grand village, on se connaît, je
15 veux dire, pour se dire bonjour mais, je veux
16 dire, ce n'est pas une... comme je vous dis, je ne
17 le connais pas intimement, mais on sait qui on est
18 un et l'autre, mais je n'ai pas eu à travailler
19 avec monsieur Rondeau, là, puis...

20 Q. Toujours les mêmes questions.

21 R. Oui.

22 Q. Avez-vous déjà mangé, dîné, pris un repas avec
23 maître Bellemare et monsieur Rondeau?

24 R. Non.

25 Q. Ni au Michelangelo, Saint-Hubert, Rascal ou

1 Bistango?

2 R. Non.

3 Q. Est-ce qu'à votre connaissance maître Bellemare
4 aurait déjà pris un repas ou rencontré monsieur
5 Rondeau et vous aurait informé de cette rencontre?

6 R. Non.

7 Q. Avez-vous déjà rencontré monsieur Rondeau au
8 cabinet du ministre de la Justice?

9 R. Non, à ma connaissance, monsieur Rondeau n'est
10 jamais venu au cabinet du ministre.

11 Q. Avez-vous souvenir d'avoir déjà vu monsieur
12 Rondeau lors d'événements officiels?

13 R. Les mêmes que je vous ai dits, là, peut-être un
14 tournoi de golf du Parti libéral.

15 Q. Connaissez-vous monsieur Marcel Leblanc?

16 R. Je sais qui il est...

17 Q. Oui.

18 R. ... mais, comme je vous dis, là, je n'ai jamais
19 fait affaire avec monsieur Leblanc, là, je sais
20 qui il est, je le verrais demain matin je pourrais
21 vous l'identifier, mais je ne connais pas
22 intimement monsieur Leblanc.

23 Q. Avez-vous déjà pris un repas avec maître Bellemare
24 ou monsieur Leblanc?

25 R. Non.

- 1 Q. Aux mêmes restaurants qu'on a évoqués?
- 2 R. Aux mêmes restaurants, non, non.
- 3 Q. Non. À votre connaissance, est-ce que maître
- 4 Bellemare a déjà pris un repas avec monsieur
- 5 Leblanc ou rencontré monsieur Leblanc et vous en
- 6 aurait informé?
- 7 R. Non. Bien moi, je ne suis pas au courant, il ne
- 8 m'en a pas informé, puis je ne suis pas au courant
- 9 de ces dîners-là avec monsieur Leblanc.
- 10 Q. Est-ce que vous avez déjà vu monsieur Leblanc au
- 11 cabinet du ministre de la Justice?
- 12 R. Non, jamais.
- 13 Q. Selon vous, monsieur Fava, monsieur Rondeau et
- 14 monsieur Leblanc, qu'est-ce qu'ils font, là, au
- 15 niveau du Parti libéral?
- 16 R. Bien...
- 17 Q. Est-ce qu'ils ont une implication?
- 18 R. ... je pense que c'est connu, là, ils font du
- 19 financement pour le Parti libéral. Mais, comme je
- 20 vous dis, je n'ai jamais transigé avec eux, je
- 21 n'ai jamais fait de financement...
- 22 Q. O.K.
- 23 R. ... ça fait que je ne peux pas vous dire... tout
- 24 le monde dit : il fait du financement, mais de la
- 25 façon qu'ils le font puis comment, je ne peux pas

- 1 vous dire.
- 2 Q. Monsieur Georges Lalande.
- 3 R. Oui.
- 4 Q. Connaissez-vous monsieur Georges Lalande?
- 5 R. Oui.
- 6 Q. Dans quelles circonstances vous avez été appelé à
- 7 travailler avec monsieur Lalande?
- 8 R. Bien, monsieur Lalande était le sous-ministre
- 9 adjoint au ministère...
- 10 Q. Oui.
- 11 R. ... il s'occupait de la réforme, justement, des
- 12 tribunaux administratifs, c'était son dossier, ça
- 13 fait que j'ai eu à travailler avec monsieur
- 14 Lalande à plusieurs reprises.
- 15 Q. À l'époque où vous étiez directeur du cabinet du
- 16 ministre Bellemare, connaissiez-vous Chantal
- 17 Landry à cette époque?
- 18 R. Oui.
- 19 Q. Et dans le cadre de votre travail, aviez-vous à
- 20 interagir avec madame Landry?
- 21 R. J'ai eu à interagir avec madame Landry, exemple,
- 22 je vais... sur les dossiers de personnel de
- 23 cabinet...
- 24 Q. Oui.
- 25 R. ... et de comté, parce qu'un moment donné j'avais

- 1 à meubler le... comté, j'avais à engager du monde
2 au cabinet du ministre, puis j'ai... j'ai demandé
3 à madame... je l'ai rencontrée à quelques reprises
4 pour avoir des noms de personnes dans... des gens
5 qui travaillaient dans d'anciens cabinets, là,
6 essayer de m'aider à trouver des gens, là.
- 7 Q. À votre connaissance, à l'époque où vous étiez
8 chef de cabinet, est-ce que madame Chantal Landry
9 avait un rôle à jouer dans le processus de
10 nomination des juges?
- 11 R. Bien, pas à ma connaissance, parce que moi, jamais
12 qu'elle m'a... à ce sujet-là, là, qu'elle m'a
13 appelé, là, pour une nomination de juge ou avoir
14 une information.
- 15 Q. Et, selon votre connaissance, vérifiait-elle les
16 allégeances de candidats à la magistrature?
- 17 R. Bien, non, moi elle ne m'a jamais appelé pour
18 vérifier une allégeance d'un candidat.
- 19 Q. Lorsque le ministre Bellemare vous transmettait...
- 20 R. Je veux juste finir sur ça.
- 21 Q. Oui?
- 22 R. Elle m'appelle, elle me demande une allégeance, je
23 fais ça... je vérifie ça comment, moi? Parce qu'il
24 faut être clair dans ces choses-là, c'est que même
25 si elle me demanderait ça, premièrement, elle ne

1 l'a pas fait, puis deux, elle me demande ça, je
2 fais quoi? Je vérifie comment l'allégeance d'un
3 avocat? Ça fait que, je veux dire, ça... je ne
4 sais pas comment que ça pourrait se faire, là.

5 Q. Je comprends. Lorsque le ministre Bellemare, là,
6 vous transmettait sa recommandation d'un candidat,
7 est-ce que vous en informiez madame Landry...

8 R. Non.

9 Q. ... vous-même?

10 On va aborder la question de l'influence de façon
11 plus spécifique et des pressions.

12 À votre souvenir, avez-vous personnellement reçu
13 des pressions de tiers lorsque vous étiez
14 directeur du cabinet du ministre Bellemare?

15 R. Jamais.

16 Q. Avez-vous été témoin de pressions ou d'influences
17 qu'aurait pu subir maître Bellemare alors qu'il
18 était ministre de la Justice?

19 R. Non, jamais.

20 Q. Est-ce que quelqu'un vous a déjà rapporté avoir
21 été témoin d'influences ou de pressions envers le
22 ministre de la Justice Marc Bellemare?

23 R. Non, jamais.

24 Q. Est-ce que maître Marc Bellemare vous a déjà parlé
25 de l'influence ou de la pression qu'il aurait pu

1 subir à titre de ministre de la Justice?

2 R. Non, jamais qu'il m'a fait ces confidences-là.

3 Q. Pour être encore plus précis, est-ce que maître
4 Bellemare, alors qu'il était ministre de la
5 Justice, s'est confié à vous ou vous a parlé de
6 l'influence qu'il aurait subie de monsieur Franco
7 Fava dans le cadre du processus de nomination des
8 juges?

9 R. Jamais, non.

10 Q. Plus spécifiquement en ce qui vous concerne,
11 est-ce que Franco Fava vous a déjà parlé pour
12 tenter de faire pression ou d'influencer le
13 ministre de la Justice Marc Bellemare?

14 R. Non.

15 Q. Est-ce que le ministre Bellemare vous a informé
16 qu'il avait reçu un appel de Franco Fava lui
17 demandant de nommer madame Gosselin-Després juge
18 à la Cour du Québec?

19 R. Non, jamais.

20 Q. Est-ce que le ministre Bellemare vous a informé
21 qu'il devait nommer madame Gosselin-Després juge
22 à la Cour du Québec puisque le premier ministre
23 lui avait demandé de le faire lors d'une rencontre
24 le huit (8) janvier deux mille quatre (2004)?

25 R. Non.

- 1 Q. Est-ce que le ministre Bellemare vous a informé
2 qu'il devait nommer monsieur Marc Bisson juge à la
3 Cour du Québec suite à des pressions exercées sur
4 lui?
- 5 R. Jamais qu'il ne m'a informé de ça.
- 6 Q. Si on parle de monsieur Charles Rondeau, est-ce
7 que monsieur Charles Rondeau vous a parlé pour
8 tenter de faire des pressions ou d'influencer le
9 ministre de la Justice dans le cadre de processus
10 de nomination des juges?
- 11 R. Non.
- 12 Q. Quand, pour la première fois, avez-vous pris
13 connaissance des allégations de maître Bellemare
14 concernant le processus de nomination des juges?
- 15 R. Bien, ce printemps par les médias, là.
- 16 Q. Quelle a été votre réaction lorsque vous avez pris
17 connaissance des allégations de maître Bellemare?
- 18 R. Bien, j'ai été surpris de ces allégations-là.
- 19 Q. Pourquoi vous avez été surpris?
- 20 R. Bien, regardez, le contexte, quand on travaille
21 dans un cabinet politique, là, on travaille sept
22 (7) jours/semaine, puis cette année-là c'est une
23 année, là, comme je peux vous dire un petit peu
24 rock'n roll, là, dans le sens qu'il s'est passé
25 beaucoup de choses, il y a ses histoires

- 1 familiales, ça fait qu'on se confie beaucoup,
2 là... en tout cas, sur nos vies, sur nos
3 affaires, puis ça c'est une chose que ça m'a
4 surpris d'apprendre ça, là, sept (7) ans plus
5 tard, là, qu'il avait eu des pressions, là.
6 Je ne comprends pas pourquoi qu'il ne s'est pas
7 confié parce que, regarde, il est arrivé des
8 choses puis je pense que la... la première... une
9 des responsabilités d'un chef de cabinet, c'est de
10 protéger son ministre, puis je pense que si
11 monsieur Bellemare m'aurait dit ça, je pense que
12 j'aurais pris les mesures qui s'imposent pour le
13 protéger des personnes qui auraient pu lui faire
14 de la pression, là, rencontrer le sous-ministre
15 puis prendre action contre ces gens-là. Bien,
16 j'ai été surpris.
- 17 Q. Parlons de la démission de maître Marc Bellemare.
18 Pouvez-vous nous indiquer comment s'est faite la
19 démission du ministre Bellemare à votre souvenir
20 cette journée-là?
- 21 R. Bien, comment... vous voulez dire quoi, comment ça
22 s'est fait, parce que toute démission se fait
23 sensiblement de la même façon, là. Je sais que
24 monsieur Bellemare m'en avait parlé à quelques
25 reprises qu'il voulait démissionner parce que ses

1 réformes n'allaient pas à la vitesse grand G, là,
2 ça fait que c'est...

3 Q. Vous étiez au courant de ça, il s'était confié à
4 vous?

5 R. Bien, il s'était confié à moi, là, qu'il...

6 Q. Oui?

7 R. ... il avait des intentions de démissionner, puis
8 un matin, bien, le matin de... je ne sais pas
9 quelle date exactement, là, au mois d'avril...

10 Q. Le vingt-sept (27) avril deux mille quatre (2004)?

11 R. ... bon, le vingt-sept (27) avril, il est arrivé
12 au Cabinet le matin puis il dit : «C'est
13 aujourd'hui que ça se passe», puis...

14 Q. Alors, votre réaction, vous, à ce moment-là,
15 étiez-vous surpris?

16 R. Bien, ma réaction, c'était tout le temps... à un
17 moment donné, on peut parler, on peut avoir des
18 découragements, on peut tenter des choses, mais
19 quand c'est fait, dire c'est aujourd'hui que ça se
20 passe, bien, tu es un petit peu déboussolé de...
21 d'une décision comme celle-là.

22 Q. Et les raisons et les circonstances, là, du départ
23 de Marc Bellemare, qu'est-ce qu'il vous en a
24 dit...

25 R. Bien, les raisons, c'est...

- 1 Q. ... vous personnellement?
- 2 R. Bien, les raisons, c'est les raisons que vous
3 voyez dans sa lettre de démission...
- 4 Q. Oui.
- 5 R. ... qui étaient le... la réforme des tribunaux
6 administratifs qui n'avancait pas de la façon dont
7 lui voulait faire cette réforme-là, à la vitesse
8 qu'il voulait la faire, et les victimes d'actes
9 criminels, «no fault», là, c'était ses deux (2)
10 dossiers qu'il voulait mener à terme, puis il
11 trouvait que ça n'allait pas assez vite, assez
12 rapide, il a décidé de démissionner.
- 13 Q. Vous l'a-t-il exhibée sa lettre de démission?
- 14 R. Bien, oui oui, on l'a regardée avec l'attaché de
15 presse, là, puis on...
- 16 Q. Monsieur Tétrault?
- 17 R. ... avec monsieur Tétrault, puis on a refait un
18 petit peu de... en jargon, là, mis un petit peu de
19 minou alentour de la lettre, là, pour que ce soit
20 plus... plus gentil.
- 21 Q. Et qui est allé porter cette lettre de démission?
- 22 R. C'est moi.
- 23 Q. Alors, vous avez été mandaté pour aller porter la
24 lettre de démission, là, au cabinet du premier
25 ministre?

- 1 R. Pardon?
- 2 Q. Vous avez été mandaté?
- 3 R. Oui, par monsieur Bellemare d'aller porter la
4 lettre, sa lettre de démission.
- 5 Q. Alors, si on discute des rencontres subséquentes
6 avec maître Bellemare après sa démission, et
7 toujours en procédant de manière peut-être
8 chronologique, là, dans le temps, indiquez-nous
9 les dates où vous avez eu à le revoir, là, le cas
10 échéant?
- 11 R. Moi, je n'ai pas de... je vais être franc avec
12 vous, je n'ai pas de chronologie en tant que
13 telle, moi, monsieur Bellemare...
- 14 Q. Ou les occasions?
- 15 R. Oui, mais je vais vous dire, je n'ai pas de... moi
16 je n'étais pas en mauvais termes avec monsieur
17 Bellemare...
- 18 Q. Je comprends.
- 19 R. ... on avait des opinions différentes sur
20 plusieurs choses, mais ça, regarde, dans la vie,
21 là, c'est... si on a tous la même idée, là, je
22 pense que ça ne fonctionne pas, si on veut faire
23 avancer les choses il faut avoir des idées
24 différentes. J'ai revu monsieur Bellemare après,
25 on est resté en bons termes, on a eu des déjeuners

1 et des dîners, on a discuté. Les dates exactes,
2 là... je l'ai revu par la suite, là, je n'ai pas
3 de cachette, on s'est revu puis j'étais en bons
4 termes avec, je n'étais pas en mauvaise relation,
5 puis quand je n'étais pas d'accord, je ne suis pas
6 gêné de lui dire, je lui disais.

7 Q. O.K., bien. Je vais attirer votre attention...

8 R. Oui.

9 Q. ... sur certains éléments plus particuliers.
10 Est-ce que vous aviez été convié, là, à la
11 résidence officielle du premier ministre du Québec
12 le vingt-trois (23) juin deux mille quatre (2004)?

13 R. Oui. Je ne sais pas si c'était le vingt-trois
14 (23) juin, là...

15 Q. Oui.

16 R. ... mais au mois de juin deux mille quatre (2004),
17 oui.

18 Q. Qui était présent lors de ce souper?

19 R. Étaient présents le premier ministre...

20 Q. Oui.

21 R. ... sa conjointe, monsieur Bellemare, sa
22 conjointe, il y avait un couple d'amis à monsieur
23 Bellemare, là, qui... madame Van-Anh Nguyen qui
24 était là...

25 Q. Oui.

- 1 R. ... avec son conjoint, je ne peux pas donner le
2 nom de son conjoint...
- 3 Q. Ça va.
- 4 R. ... monsieur Tétrault, moi. On est à peu près
5 sept (7), huit (8), là, autour de la table du...
- 6 Q. Est-ce que vous avez eu d'autres rencontres, je
7 dirais peut-être de type social avec maître
8 Bellemare après cette rencontre-là...
- 9 R. Oui, peut-être...
- 10 Q. ... au fil du temps?
- 11 R. ... une partie de hockey à Montréal, oui, c'est
12 arrivé à l'occasion, quelques fois.
- 13 Q. O.K. Au niveau de la campagne municipale à la
14 mairie de Québec, avez-vous participé à l'une ou
15 l'autre des campagnes municipales à la mairie de
16 Québec de maître Bellemare?
- 17 R. Participer, c'est un grand mot, là...
- 18 Q. Oui.
- 19 R. ... monsieur Bellemare m'avait appelé pour ses
20 intentions de se présenter, il m'avait demandé de
21 lui donner un coup de main. Je suis allé à
22 quelques rencontres, là, je... modestement, je lui
23 ai donné un petit coup de main, mais...
- 24 Q. On parle de la première campagne à ce moment-là?
- 25 R. De la première campagne, oui.

1 Q. Et avez-vous participé à des réunions?

2 R. Oui, quelques réunions. J'ai participé à quelques
3 réunions.

4 **Me RÉNALD BEAUDRY**

5 pour Me Marc Bellemare :

6 Encore une fois, Monsieur le commissaire, je
7 m'objecte, puisque ça n'a aucune incidence sur le
8 mode de nomination des juges.

9 **Me ÉRIC DOWNS**

10 procureur en chef adjoint :

11 Je dois vous dire, Monsieur le commissaire...

12 **Me MICHEL BASTARACHE**

13 commissaire :

14 Oui.

15 **Me ÉRIC DOWNS**

16 procureur en chef adjoint :

17 ... que puisque c'est un sujet qui a été abordé et
18 que certaines personnes, dont monsieur Fava et
19 Rondeau, vont être mentionnés par les questions
20 que je vais poser que ça...

21 **Me MICHEL BASTARACHE**

22 commissaire :

23 Oui, dans...

24 **Me ÉRIC DOWNS**

25 procureur en chef adjoint :

1 ... m'apparaît avoir une pertinence.

2 **Me MICHEL BASTARACHE**

3 commissaire :

4 ... dans la mesure où ça touche ces gens, oui.

5 **Me ÉRIC DOWNS**

6 procureur en chef adjoint :

7 Oui.

8 Q. Alors, cette... ces réunions-là auxquelles vous
9 avez participé -- est-ce que c'est le cas, vous
10 avez participé à quelques réunions?

11 R. À quelques réunions, là, de...

12 Q. Oui.

13 R. ... du début de la campagne ou des intentions de
14 monsieur Bellemare à se présenter en politique
15 municipale.

16 Q. Et à votre souvenir, si on parle d'une première
17 réunion où vous avez assisté vous-même, où aurait
18 eu lieu une réunion semblable?

19 R. Bien, je sais que ma première réunion...

20 Q. Oui.

21 R. ... a été au restaurant Le Rascal, là.

22 Q. La première au restaurant Le Rascal.

23 R. Une petite salle à l'arrière, là.

24 Q. Et qui vous avait invité à cette rencontre?

25 R. Bien, c'est monsieur Bellemare qui m'avait invité.

- 1 Q. Et combien de personnes étaient présentes lors de
2 la rencontre?
- 3 R. Entre douze (12) et quinze (15) personnes, là.
- 4 Q. Est-ce que monsieur Fava et Rondeau étaient
5 présents?
- 6 R. Oui.
- 7 Q. Lors de cette rencontre, y a-t-il eu des échanges
8 ou de l'interaction entre les personnes dont vous
9 vous rappelez plus spécifiquement, puis j'entends
10 vous référer à monsieur Fava et monsieur Rondeau,
11 des interventions de ces personnes?
- 12 R. Bien oui.
- 13 Q. Et ces interventions-là portaient sur quel sujet?
- 14 R. Bien, sur le financement du... de la campagne à
15 monsieur Bellemare. Parce que monsieur Bellemare
16 nous présentait comment il voyait sa campagne au
17 niveau organisation puis au niveau financement,
18 puis il avait sollicité douze (12) à quinze (15)
19 personnes autour d'une table pour voir.
- 20 Q. Et c'était quoi le contenu de l'échange qui...
- 21 R. Bien, le contenu, la rencontre avait deux (2)
22 volets...
- 23 Q. Oui.
- 24 R. ... il y avait sur l'organisation puis sur le
25 financement. Monsieur Bellemare a présenté

1 comment lui voyait le financement, puis avec des
2 montants, puis il y a eu des discussions avec
3 monsieur Rondeau et monsieur Fava et Bellemare à
4 ce sujet-là.

5 Q. Qu'est-ce qu'ils disaient, monsieur Fava, monsieur
6 Rondeau?

7 R. Bien, ce qu'ils disaient, c'est que monsieur
8 Bellemare avait...

9 **Me RÉNALD BEAUDRY**

10 pour Me Marc Bellemare :

11 Je vais m'objecter à ce que le témoin réponde,
12 Monsieur le commissaire, encore une fois. Mon
13 confrère a établi qu'il y aurait eu une rencontre
14 entre mon client, maître Bellemare, monsieur Fava
15 et monsieur Rondeau. Quant au contenu, ça n'a
16 rien de significatif par rapport au mode de
17 nomination des juges.

18 **Me ANDRÉ DUGAS**

19 pour le Parti libéral du Québec :

20 Si vous me permettez d'intervenir, Monsieur le
21 commissaire. Lors du témoignage de monsieur
22 Bellemare, on a demandé si les personnes... moi,
23 j'ai demandé si Rondeau et Fava, il les avait
24 rencontrés, les avait impliqués dans sa campagne
25 électorale. Voici maintenant qu'on a un témoin

1 qui raconte une discussion entre les personnes
2 lors d'une réunion justement durant la campagne
3 électorale, de sorte que, quant à moi, c'est
4 pertinent au niveau de la crédibilité.

5 **Me MICHEL BASTARACHE**

6 commissaire :

7 Oui, je pense que ça l'est aussi.

8 Vous pouvez continuer.

9 **Me ÉRIC DOWNS**

10 procureur en chef adjoint :

11 Q. Et toujours en lien avec la question du
12 financement, là, de la campagne à ce moment-là,
13 qu'est-ce qu'ils... c'était quoi le contenu de la
14 discussion dont vous vous souvenez?

15 R. Bien, le contenu, c'est que monsieur Bellemare
16 exhibait, là, des montants qu'il voulait amasser
17 pendant sa campagne de... à la mairie, puis il y
18 a eu une discussion parce que, à un moment donné,
19 ça... tout le monde disait que ce n'était pas
20 réaliste, dont monsieur Fava et monsieur Rondeau.

21 Q. Est-ce que vous êtes resté dans l'entourage de
22 maître Bellemare durant le reste de la campagne à
23 la mairie de Québec?

24 R. Comme je vous dis, j'ai fait quelques rencontres,
25 quelques réunions, puis par la suite, là,

1 l'engagement de... là, mon temps, là, j'avais
2 moins de disponibilité, là, mais je lui ai... je
3 lui ai donné un petit peu de bénévolat, là, à sa
4 première campagne, un petit peu, là.

5 Q. Et avez-vous eu à le revoir, là, suite à cette
6 campagne-là, qui, si je ne m'abuse, était en deux
7 mille cinq (2005), jusqu'à...

8 R. Oui, c'est... comme je vous dis...

9 Q. ... jusqu'à ce jour?

10 R. ... monsieur Bellemare, je n'étais pas en mauvaise
11 relation avec, il pouvait m'appeler, me parler.
12 Il m'a appelé à un moment donné pour me consulter
13 pour... il voulait avoir une équipe
14 professionnelle de football à Québec, puis il m'a
15 appelé pour avoir mes commentaires, mon avis, puis
16 on... j'avais eu un déjeuner avec monsieur
17 Bellemare, puis je lui avais fait mes commentaires
18 à ce sujet-là.

19 Q. Depuis que vous avez pris connaissance des
20 allégations de maître Bellemare, avez-vous eu à le
21 revoir? J'entends les allégations, là, relatives
22 au processus de nomination des juges et la
23 création de cette commission, est-ce que vous avez
24 eu à...

25 R. Non.

1 Q. ... le revoir?
2 Ça complète mes questions, Monsieur le
3 commissaire.

4 **Me MICHEL BASTARACHE**

5 commissaire :
6 Merci. Madame Côté?

7 **Me SUZANNE CÔTÉ**

8 pour le Gouvernement du Québec :
9 Est-ce que je peux...

10 **Me MICHEL BASTARACHE**

11 commissaire :
12 À la fin?

13 **Me SUZANNE CÔTÉ**

14 pour le Gouvernement du Québec :
15 S'il vous plaît.

16 **Me MICHEL BASTARACHE**

17 commissaire :
18 Monsieur Ryan, non?

19 **Me ANDRÉ DUGAS**

20 pour le Parti libéral du Québec :
21 Non.

22 **Me MICHEL BASTARACHE**

23 commissaire :
24 Non plus?

25 Monsieur Bourque?

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Me PIERRE BOURQUE

pour le Barreau du Québec :

Aucune question, Monsieur le commissaire.

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Madame Châtelain?

Me CHANTAL CHATELAIN

pour la Conférence des juges :

Je n'ai aucune question, Monsieur le commissaire.

Me RÉNALD BEAUDRY

pour Me Marc Bellemare :

Encore moi.

CONTRE-INTERROGÉ PAR Me RÉNALD BEAUDRY

pour Me Marc Bellemare :

Q. Alors, bonjour monsieur Gagnon.

R. Bonjour, monsieur Beaudry.

Q. Monsieur Gagnon, êtes-vous membre du Parti libéral du Québec?

R. Non.

Q. Non. Avez-vous déjà fait des dons au Parti libéral du Québec?

R. C'est... si j'ai fait des dons, ça doit faire plus de dix (10) ans, je ne sais pas, je ne peux pas vous dire.

1 **Me MICHEL BASTARACHE**

2 commissaire :

3 Q. Mais je ne pense pas que vous avez à répondre à
4 cette question.

5 R. Non, non, mais je n'ai pas... je peux répondre.

6 Q. Non, mais c'est... ça n'a vraiment rien à voir
7 avec la...

8 **Me RÉNALD BEAUDRY**

9 pour Me Marc Bellemar :

10 Non, c'est parce que le témoin tout à l'heure a
11 dit, Monsieur le commissaire, avec tout le respect
12 que je vous dois : «Comment je pourrais vérifier
13 l'allégeance d'un avocat?» La prochaine question
14 c'était : Je présume que si vous aviez une carte
15 du parti, c'est vérifiable; je présume que si vous
16 avez fait des dons, c'est vérifiable. Si vous me
17 laissez un peu travailler, je serai capable
18 d'arriver à ce que ce soit pertinent.

19 **Me MICHEL BASTARACHE**

20 commissaire :

21 Poursuivez.

22 **Me RÉNALD BEAUDRY**

23 pour Me Marc Bellemare :

24 Q. Alors donc, vous avez entendu mes deux (2)
25 questions, si vous étiez membre du Parti libéral

1 du Québec, ce serait vérifiable avec les cartes de
2 membre?

3 R. Si j'étais membre du Parti libéral, peut-être dans
4 les années que j'ai été au Cabinet, mais je n'ai
5 jamais vérifié -- je vais répondre direct à votre
6 question -- je n'ai jamais vérifié de liste puis
7 de personne dans...

8 Q. Mais ce serait possible de le faire si on voulait?

9 R. Non, pas de ma part à moi.

10 Q. Non, non, je ne vous demande pas vous, monsieur
11 Gagnon.

12 **Me SUZANNE CÔTÉ**

13 pour le Gouvernement du Québec :

14 Il a répondu, maître Beaudry.

15 R. Non, non, mais vous demandez... je vous dis non.

16 **Me RÉNALD BEAUDRY**

17 pour Me Marc Bellemare :

18 Mais c'est parce qu'il ne répond pas à la
19 question, je lui demande si c'est possible et il
20 répond que lui, il ne le fait pas.

21 R. Bien...

22 Q. Je ne vous demande...

23 R. ... ce n'est pas possible...

24 Q. ... pas vous, je vous demande...

25 R. Vous parlez à moi...

- 1 Q. Oui.
- 2 R. ... ce n'est pas possible.
- 3 Q. Pour vous ce n'est pas possible...
- 4 R. Non.
- 5 Q. ... pour d'autres ça pourrait l'être?
- 6 R. Ah, pour d'autres? Je ne parle pas pour les
7 autres, je parle pour moi.
- 8 Q. Bien, ça va. Merci.
- 9 Monsieur Gagnon, avez-vous un agenda pour...
10 aviez-vous un agenda pour la période de deux mille
11 trois (2003), deux mille quatre (2004), pour les
12 années deux mille trois (2003), deux mille quatre
13 (2004)?
- 14 R. Bien, si j'avais un agenda, à l'époque, oui,
15 j'avais un agenda.
- 16 Q. Oui. Et ces agendas-là sont où, est-ce qu'ils ont
17 été détruits ou ils sont...
- 18 R. Non, je vais vous expliquer un petit peu de la
19 façon que ça fonctionnait, c'est que les agendas
20 comment qu'ils sont faits, c'est électronique...
- 21 Q. O.K.
- 22 R. ... autrement dit, là, par l'ordinateur, on
23 faisait l'agenda pour le mois et la semaine et le
24 jour pour monsieur Bellemare, puis c'était
25 informatisé.

1 | Quand -- parce qu'on me l'a déjà demandé, là, cet
2 | agenda-là, si j'avais un agenda, et c'est
3 | informatique. Ça fait que quand on a quitté puis
4 | monsieur Bellemare a démissionné, ça s'est fait
5 | très rapidement, là, ça fait qu'on n'a pas... moi,
6 | je n'ai pas pensé de dire : Regarde... puis je ne
7 | pensais pas un jour venir ici, là, de garder un
8 | agenda, là. Ça fait que je n'ai pas d'agenda de
9 | ces années-là.

10 Q. Non. O.K.

11 | Vous avez dit dans votre témoignage ce matin que,
12 | à l'époque, maître Bellemare prenait des notes
13 | lorsqu'il y avait des réunions, et cetera, vous
14 | aussi vous en preniez, c'est exact?

15 R. Oui, oui.

16 Q. Vos notes personnelles de cette époque-là, les
17 | avez-vous gardées avec vous?

18 R. Non.

19 Q. Vous ne les avez...

20 R. Me notes, là, je pense que ça n'a même pas duré un
21 | mois, dans les poubelles! Pouf!

22 Q. Alors, c'est normal également que maître Bellemare
23 | ait fait la même chose?

24 R. Je parle pour moi...

25 Q. Hum hum.

- 1 R. ... «normal que monsieur Bellemare», je ne suis
2 pas à la place de monsieur Bellemare.
- 3 Q. O.K.
- 4 R. Monsieur Bellemare prenait des notes, qu'est-ce
5 qu'il faisait avec ses notes, je n'en ai aucune
6 idée.
- 7 Q. Bien.
- 8 On a parlé tout à l'heure de madame Chantal
9 Landry. Depuis combien de temps vous connaissez
10 madame Landry?
- 11 R. Bien, j'ai connu madame Landry au début, là, de
12 deux mille trois (2003).
- 13 Q. Au début de deux mille trois (2003)?
- 14 R. Moi, j'occupais le poste de chef de cabinet...
- 15 Q. O.K.
- 16 R. ... madame Landry était au cabinet du premier
17 ministre.
- 18 Q. Quel était son rôle, elle, au cabinet du premier
19 ministre?
- 20 R. Bien, madame Landry s'occupait... son rôle exact,
21 je ne peux pas vous dire, je sais qu'elle
22 s'occupait... moi j'ai travaillé avec madame
23 Landry au niveau... parce que j'avais besoin de
24 personnel dans le cabinet, puis j'ai travaillé
25 avec madame Landry à ce niveau-là.

- 1 Q. C'est elle...
- 2 R. Tout le monde dit elle s'occupe des nominations,
3 mais je n'ai pas la description de tâches de
4 madame Landry.
- 5 Q. O.K. Vous n'avez pas sa description de tâches,
6 mais lorsque vous aviez besoin de personnel pour
7 les bureaux de comté, des choses comme ça, vous en
8 référeriez à madame Landry?
- 9 R. Bien, pas... non, pas nécessairement à madame
10 Landry, si je ne trouvais pas de mon propre
11 pouvoir à moi...
- 12 Q. Oui.
- 13 R. ... je pouvais appeler madame Landry.
- 14 Q. Oui, oui, c'est ça.
- 15 R. Mais je pouvais appeler un ami, je pouvais faire
16 un...
- 17 Q. Mais ultimement, c'est madame Landry que vous
18 appelez si vous...
- 19 R. Pas ultimement.
- 20 Q. ... manquez de...
- 21 R. Je suis grand garçon, je me débrouille par
22 moi-même, puis si je suis mal pris, je fais le
23 tour des gens que je connais, puis : Avez-vous
24 quelqu'un à me proposer?
- 25 Q. Où était le bureau de madame Landry par rapport au

- 1 vôtre? Vous, vous étiez au 1200, de l'Église, je
2 présume?
- 3 R. Moi, j'étais... le bureau soit de madame Landry ou
4 des gens qui travaillent avec le premier ministre,
5 c'est Honoré-Mercier...
- 6 Q. O.K.
- 7 R. ... et le bureau que j'occupais était au 1200,
8 route de l'Église.
- 9 Q. Alors, madame Landry, elle, elle était au bureau
10 à Honoré-Mercier?
- 11 R. Bien, dans le bureau du premier ministre, là.
- 12 Q. O.K. Et êtes-vous déjà allé la rencontrer à son
13 bureau, madame Landry?
- 14 R. Oui.
- 15 Q. Lorsque vous alliez au bureau de madame Landry,
16 aviez-vous un registre à signer à l'entrée ou à
17 la...
- 18 R. Toutes les...
- 19 Q. ... réception?
- 20 R. Toutes les rencontres, quand on va au bureau du
21 premier ministre, à l'entrée il y a un registre et
22 on signe notre nom dans le registre.
- 23 Q. Donc, vous-même vous l'avez signé?
- 24 R. Je ne peux pas vous dire au début de deux mille
25 trois (2003) s'il y avait un registre, là, mais je

1 sais qu'un moment donné, bien, il y a eu un
2 registre, puis je pense qu'il y en a encore un,
3 là, aujourd'hui.

4 Q. O.K. Est-ce que vous avez eu affaire à madame
5 Landry, là, après la démission de maître Bellemare
6 pour vous relocaliser quelque part?

7 R. Non, moi...

8 Q. Non?

9 R. ... monsieur, je suis... bien, j'étais
10 fonctionnaire, je suis... j'étais fonctionnaire de
11 carrière...

12 Q. O.K.

13 R. ... j'avais pris un congé sans solde pour être
14 chef de cabinet et, par la suite, j'ai réintégré
15 la fonction publique.

16 Q. O.K.

17 R. Ça fait que je n'ai pas eu besoin de madame
18 Landry.

19 Q. Bien.

20 J'arrive au dossier du juge Bisson. Dans le cas du
21 concours CQ-157, concours sur lequel le juge
22 Bisson a été nommé, il y avait, au départ, trois
23 (3) candidats qui étaient du district judiciaire
24 de Longueuil. Vous vous souvenez de ça?

25 R. Non.

- 1 Q. Vous ne vous souvenez pas du tout qu'il y avait
2 trois (3) candidats à Longueuil?
- 3 R. Moi, regardez...
- 4 Q. Oui.
- 5 R. ... je vais vous expliquer un petit peu...
- 6 Q. Oui.
- 7 R. ... comment ça fonctionnait, là. C'est que le...
- 8 Q. Oui.
- 9 R. ... bureau du sous-ministre me remettait une
10 courte liste que je remettais à monsieur
11 Bellemare; monsieur Bellemare faisait ses propres
12 recherches, puis ses propres enquêtes sur les
13 individus.
- 14 Q. Sur... oui.
- 15 R. Bon, puis moi, un moment donné, bien, si ça
16 prenait un petit peu de temps, c'est que le bureau
17 du sous-ministre me disait : Bien, regarde, ça
18 nous prendrait... il faudrait procéder. Là,
19 j'allais voir monsieur Bellemare, je dis :
20 Regarde, il faut procéder, il faut que tu
21 m'arrives avec un nom. Bon, les noms sur les
22 listes, là, après sept (7) ans, là, Bisson, puis
23 peu importe le nom, Bilodeau, là, regarde, je ne
24 me rappelle pas des noms.
- 25 Q. O.K.

- 1 R. Je veux dire ce que je me rappelle, c'est que
2 monsieur Bellemare m'a donné des noms pour que je
3 donne, autrement dit, au Bureau du sous-ministre,
4 mais quand... si vous me parlez d'un nom en
5 particulier, d'un numéro de concours, après sept
6 (7) ans, là...
- 7 Q. O.K.
- 8 R. ... je ne me rappelle pas.
- 9 Q. Les noms qu'il vous a donnés, vous dites, pour
10 retourner au bureau du sous-ministre, c'était pour
11 faire des enquêtes de sécurité?
- 12 R. Il y a deux (2) choses. Monsieur Bellemare, que je
13 me rappelle, sans... pas... je ne me rappelle pas
14 des noms, mais je me rappelle qu'il m'a donné des
15 noms pour des nominations, puis il m'avait déjà
16 donné des noms pour des enquêtes, qu'il voulait
17 avoir de l'information sur ces personnes-là.
- 18 Q. Oui.
- 19 R. Mais de vous dire lesquelles personnes, je ne peux
20 pas, après sept (7) ans c'est loin.
- 21 Q. Non, non, non, O.K., ça va.
- 22 Les enquêtes de sécurité qu'on vous demandait,
23 c'était des enquêtes... on a entendu le témoignage
24 de madame Breton la semaine dernière -- de maître
25 Breton la semaine dernière, c'est des enquêtes qui

- 1 sont faites par la Sûreté du Québec sur différents
2 fichiers pour savoir s'il y a des antécédents?
- 3 R. Bien, regardez, je vais être franc avec vous, là,
4 j'ai écouté le témoignage aussi, là, je ne savais
5 pas comment les enquêtes se font, je l'ai appris
6 comme ça. Autrement dit il y a plusieurs
7 fichiers, je sais qu'il y avait une enquête de la
8 Sûreté. Comment elle est faite? Il y a-tu plus
9 plusieurs... un fichier, deux (2), trois (3), je
10 ne connais pas la méthode de la Sûreté, là.
- 11 Q. O.K.
- 12 R. Mais je sais qu'il y a des enquêtes qui se font
13 sur des individus.
- 14 Q. Dans ce concours-là précisément, vous avez fait
15 des demandes, là, d'enquête, sur...
- 16 R. Dans le concours... le concours?
- 17 Q. Où le juge Bisson a été nommé...
- 18 R. Oui.
- 19 Q. ... il y a eu des demandes d'enquête qui ont été
20 faites, que vous avez demandées, là, à madame
21 Breton de faire faire. Il y a des... selon elle,
22 il y a des résultats de deux (2) candidats qui
23 sont revenus comme étant ils ne passaient pas
24 l'enquête de sécurité. Vous souvenez-vous de cet
25 élément-là?

- 1 R. Ce que... bien, ce que j'ai dit, ce que je vous ai
2 dit ultérieurement, c'est que je ne me rappelle
3 pas lequel concours. C'est-tu le 155, c'est-tu
4 monsieur Bisson, c'est-tu monsieur Drolet? Je sais
5 que moi j'ai donné des noms...
- 6 Q. Oui.
- 7 R. ... à madame Breton, puis des noms pour avoir des
8 enquêtes sur des personnes, puis des noms pour
9 être nommés juges, mais là tel concours puis telle
10 personne...
- 11 Q. O.K.
- 12 R. ... regarde, je ne peux pas vous dire, là...
- 13 Q. O.K.
- 14 R. ... c'est trop loin dans ma mémoire.
- 15 Q. Hypothétiquement, les noms que vous avez donnés,
16 peu importe le concours, quand un candidat vous
17 donnait un nom, vous demandez une enquête de
18 sécurité et que ça revient négatif, vous faites
19 quoi, vous, avec cette information-là?
- 20 R. Bien, je la donne à... je donne l'information à
21 monsieur Bellemare, point.
- 22 Q. Et il arrive quoi avec ce candidat-là, est-ce
23 qu'il peut... est-ce qu'on le nomme quand même ou
24 on...
- 25 R. Bien, je pense qu'il ne peut pas être nommé, là,

1 si... je pense que s'il y a une enquête négative
2 sur la personne, je pense que... je ne pense pas
3 qu'elle peut être nommée, là.

4 Q. Puis il ne peut pas être nommé.
5 Comment se fait-il qu'il aurait été nommé en deux
6 mille six (2006), un des candidats dont le
7 résultat est revenu où il n'avait pas passé
8 l'enquête de sécurité...

9 **Me SUZANNE CÔTÉ**

10 pour le Gouvernement du Québec :

11 En deux mille six (2006)?

12 **Me RÉNALD BEAUDRY**

13 pour Me Marc Bellemare :

14 Q. ... et il a été nommé en deux mille six (2006)?

15 Oui.

16 R. En deux mille six (2006), j'ai été chef de cabinet
17 deux mille trois (2003), deux mille quatre (2004).

18 **Me SUZANNE CÔTÉ**

19 pour le Gouvernement du Québec :

20 Il n'était pas là.

21 **Me RÉNALD BEAUDRY**

22 pour Me Marc Bellemare :

23 Oui, mais je lui pose la question, une hypothèse,
24 parce qu'il dit que selon lui il ne peut pas être
25 nommé s'il y a... il ne passe pas l'enquête de

1 sécurité.

2 **Me MICHEL BASTARACHE**

3 commissaire :

4 Non, ce n'est pas lui qui est en charge des
5 nominations, ce n'est pas lui qui connaît le
6 système, c'est des questions qu'il fallait que
7 vous posiez à madame Giguère. Mais surtout si on
8 est rendu en deux mille six (2006), je crois que
9 ça n'a strictement rien à voir avec le témoignage
10 de monsieur Gagnon, il témoigne sur la période où
11 il était au cabinet.

12 Monsieur Battista?

13 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

14 procureur en chef :

15 Oui, Monsieur le commissaire, je prends comme
16 attitude et politique de ne pas intervenir lors
17 des interrogatoires ou contre-interrogatoires des
18 autres personnes. Je voudrais simplement
19 peut-être rappeler qu'il faut quand même être
20 prudent pour qu'on ne puisse pas, de façon
21 involontaire, fournir des informations qui
22 permettraient...

23 **Me RÉNALD BEAUDRY**

24 pour Me Marc Bellemare :

25 C'est la raison pour...

1 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

2 procureur en chef :

3 ... d'identifier des candidats. Alors, c'était
4 simplement un rappel, je ne pense pas que c'était
5 volontaire, mais il faut quand même être prudent.

6 **Me RÉNALD BEAUDRY**

7 pour Me Marc Bellemare :

8 Q. Maintenant...

9 R. Juste pour... juste pour spécifier. Ce que je
10 pense, c'est que si une personne un moment donné
11 elle a un dossier, c'est sûr qu'elle ne peut pas
12 être nommée juge, là. Je veux dire, regarde, ce
13 n'est pas moi qui prends la décision, mais
14 probablement que si une personne elle a un
15 dossier, je ne suis pas sûr que cette personne-là
16 va être apte, là, à...

17 Q. Et si ça arrive, vous ne comprenez pas le
18 processus?

19 R. Bien, ce n'est pas moi qui décide, là, ce n'est
20 pas moi qui...

21 Q. Ce n'est pas vous qui décidez ça.

22 R. Bien non, ce n'est pas...

23 Q. Bien.

24 Vous avez su à un moment donné que le juge Bisson
25 a été nommé à Longueuil bien qu'il provenait du

1 district judiciaire de Hull?

2 R. Regarde, je ne me souviens pas de ça.

3 Q. Vous ne vous souvenez pas de ça?

4 R. Non.

5 Q. Vous souvenez-vous qu'il a été question d'un
6 transfert de district judiciaire, d'une nomination
7 de juge à cette époque-là, deux mille trois, deux
8 mille quatre (2003-2004)?

9 R. Bien, je sais qu'il y avait des discussions, là,
10 sur des postes, sur des transferts, mais
11 précisément sur monsieur Bisson je ne me rappelle
12 pas de ça, là, du tout.

13 Q. O.K. Vous souvenez-vous qu'il a été question de
14 la part de maître Bellemare d'annuler un concours
15 parce qu'il n'était pas satisfait de la façon que
16 ça fonctionnait, de la nomination qu'il devait
17 faire?

18 R. Non.

19 Q. Vous ne vous souvenez pas de ça non plus?

20 R. Annuler des concours, non. Je sais qu'à un moment
21 donné il voulait des plus grandes banques,
22 annoncer, là, tu sais...

23 Q. Hum hum.

24 R. ... plus les concours, mais annuler je ne me
25 rappelle pas de ça.

- 1 Q. On était au mois d'octobre deux mille trois
2 (2003), vous ne vous souvenez pas qu'il ait été
3 question de la part de maître Bellemare d'annuler
4 un concours et de recommencer?
- 5 R. Non, je ne me rappelle pas de ça.
- 6 Q. Bien. Vous avez dit tout à l'heure connaître
7 Franco Fava, dans quelles circonstances vous
8 l'avez rencontré la première fois?
- 9 R. Bien, c'est comme j'ai dit tout à l'heure je ne
10 connais pas... je sais qui est monsieur Fava.
- 11 Q. Oui.
- 12 R. Connaître c'est une grande chose, quand tu dis que
13 tu connais quelqu'un, c'est que tu as une intimité
14 avec.
15 Je sais qui est monsieur Fava, il sait qui je
16 suis, mais les premières fois que j'ai vu monsieur
17 Fava c'est au... le dossier de la réforme des
18 tribunaux administratifs.
- 19 Q. Donc, il...
- 20 R. Je connaissais de vue monsieur Fava, il savait qui
21 je suis, là, mais pour dire avoir une rencontre de
22 proche avec monsieur Fava...
- 23 Q. C'est en deux mille trois (2003)?
- 24 R. ... c'est en deux mille trois (2003).
- 25 Q. O.K. Après deux mille trois (2003), l'avez-vous

- 1 rencontré à plusieurs reprises ou moins souvent?
- 2 R. Je n'ai jamais rencontré après deux mille trois
3 (2003) monsieur Fava, là...
- 4 Q. O.K.
- 5 R. ... ou à moins sur le coin d'une rue, mais,
6 regarde, je ne me rappelle pas, je n'ai pas eu de
7 rencontre en tant que telle avec lui, là.
- 8 Q. O.K. Quand vous l'avez rencontré, deux mille
9 trois, deux mille quatre (2003-2004), est-ce que
10 monsieur Fava, selon vous, c'est quelqu'un qui en
11 menait large au niveau de ses représentations, au
12 niveau de ce qu'il disait pouvoir faire au niveau
13 du parti?
- 14 R. Moi, ce que je me souviens de monsieur Fava, c'est
15 lors de... puis lors d'une rencontre aussi au
16 Cabinet, au niveau de la réforme des tribunaux
17 administratifs, je sais que ça discutait avec
18 monsieur Bellemare, là, puis chacun avait son
19 opinion, là, mais ça c'est ma... c'est de ça que
20 je me rappelle.
- 21 Si on parle de financement, je n'ai jamais été
22 impliqué dans le financement, ça fait que je ne
23 peux pas vous dire comment monsieur Fava
24 travaillait, s'il en menait large, là, ce n'était
25 pas mon dada.

- 1 Q. Est-ce que vous avez déjà entendu monsieur Fava se
2 vanter du fait qu'il pouvait avoir accès au
3 premier ministre à peu près quand il voulait?
- 4 R. Mais pas à moi, là, parce que...
- 5 Q. Pas à vous?
- 6 R. ... je n'avais pas l'occasion de le voir... mais
7 ce n'était pas une personne que je voyais à tous
8 les jours, là.
- 9 Q. Est-ce qu'on vous a parlé... monsieur Fava vous
10 l'avez déjà entendu parler des montants qu'il
11 pouvait collecter au niveau du...
- 12 R. Non.
- 13 Q. ... de la collecte de fonds du Parti libéral?
- 14 R. Du tout, non, je n'ai jamais fait de financement,
15 ça fait que je ne peux pas vous dire.
- 16 Q. Non non non, mais des fois, on...
- 17 R. Non, du tout, puis ça ne m'intéressait pas. Ça, ça
18 ne m'intéresse pas d'apprendre ça ou de demander
19 à quelqu'un, là, comment il ramasse, là, ce
20 n'était pas...
- 21 Q. Le juge Michel Simard, est-ce que c'est un nom qui
22 vous dit quelque chose?
- 23 R. Bien, ça me dit quelque chose parce que je l'ai
24 entendu à la Commission, c'est...
- 25 Q. Et Charles Rondeau, à l'époque deux mille trois,

1 deux mille quatre (2003-2004), ne se serait pas
2 vanté de l'avoir fait nommer?

3 R. Bien, pas à moi en tout cas.

4 Q. Pas à vous?

5 R. Non.

6 Q. Maintenant, Gérard Bibeau. Vous connaissez
7 monsieur Bibeau?

8 R. Je connais monsieur Bibeau, oui, bien, il y a
9 comme...

10 Q. Depuis combien de temps?

11 R. Bien, je connais monsieur Bibeau depuis qu'il est
12 secrétaire général.

13 Q. O.K. Est-ce que vous avez déjà discuté avec
14 monsieur Bibeau de certaines nominations?

15 R. Non.

16 Q. Non. De la vôtre, entre autres?

17 R. De la mienne...

18 **Me SUZANNE CÔTÉ**

19 pour le Gouvernement du Québec :

20 Je vais m'objecter, Monsieur le commissaire,
21 toujours au niveau de la pertinence de cette
22 question des discussions entre monsieur Bibeau et
23 monsieur Gagnon.

24 **Me MICHEL BASTARACHE**

25 commissaire :

1 Quelle est la pertinence?

2 **Me RÉNALD BEAUDRY**

3 pour Me Marc Bellemare :

4 La pertinence, c'est que monsieur Bibeau est venu
5 témoigner, c'est un des... évidemment, c'est un
6 des hauts fonctionnaires de la province de Québec,
7 il a parlé de certaines nominations qu'il avait pu
8 faire ou du travail qu'il pouvait faire, alors
9 c'est la raison pour laquelle je veux vérifier
10 avec monsieur ce que... les rapports qui ont eu
11 lieu entre lui et monsieur Bibeau.

12 **Me SUZANNE CÔTÉ**

13 pour le Gouvernement du Québec :

14 Monsieur le commissaire, lorsque monsieur Bibeau
15 a témoigné à propos de nominations qu'il a pu
16 faire, ce n'était pas comme secrétaire général du
17 gouvernement, poste qu'il occupe depuis deux mille
18 six (2006), mais c'était à l'époque où il occupait
19 la fonction de secrétaire général associé aux
20 emplois supérieurs.

21 Donc, mon confrère, je ne sais pas quelle période
22 il veut couvrir, mais à date ça semble un peu
23 ambigu au niveau de la période.

24 **Me RÉNALD BEAUDRY**

25 pour Me Marc Bellemare :

1 Bien, la période deux mille trois, deux mille
2 quatre (2003-2004), Monsieur le commissaire, c'est
3 la période où...

4 **Me MICHEL BASTARACHE**

5 commissaire :

6 Alors, qu'est-ce que vous voulez savoir au juste,
7 répétez?

8 **Me RÉNALD BEAUDRY**

9 pour Me Marc Bellemare :

10 Alors, j'ai demandé à monsieur Gagnon s'il avait
11 déjà discuté avec monsieur Bibeau de sa propre
12 nomination à lui.

13 **Me SUZANNE CÔTÉ**

14 pour le Gouvernement du Québec :

15 Sa nomination?

16 **Me MICHEL BASTARACHE**

17 commissaire :

18 Sa nomination à quel poste?

19 **Me RÉNALD BEAUDRY**

20 pour Me Marc Bellemare :

21 Au poste de chef de cabinet de monsieur... de
22 maître Bellemare.

23 **Me MICHEL BASTARACHE**

24 commissaire :

25 Ah bon. Oui?

- 1 R. Ah non. Je n'ai jamais discuté avec... de la
2 façon que ça s'est passé, là...
- 3 **Me RÉNALD BEAUDRY**
- 4 pour Me Marc Bellemare :
- 5 Q. Oui?
- 6 R. ... comme chef de cabinet, ce n'était pas... ce
7 n'est pas monsieur Bibeau. Comme j'expliquais
8 antérieurement ce matin, c'est que, bon, quand un
9 nouveau gouvernement rentre, il y a une espèce de
10 comité de transmission, de... pas de transmission,
11 mais...
- 12 Q. De transition?
- 13 R. De transition -- excusez-moi.
- 14 Q. Oui, il n'y a pas de quoi.
- 15 R. Vous avez vingt-deux (22), vingt-trois (23)
16 cabinets à meubler, vous avez des bureaux de
17 comtés, ça fait qu'il se fait des banques de
18 personnes qui ont déjà travaillé dans des
19 cabinets, qui ont une expérience de la machine.
- 20 Q. Hum hum.
- 21 R. Mais c'est des gens, là, ce n'est pas... monsieur
22 Bibeau était administratif, il n'était pas
23 politique à cette époque-là.
- 24 Q. O.K.
- 25 R. Ça fait que ce n'est pas monsieur Bibeau qui

1 touchait à ce genre de nominations-là pour les
2 chefs de cabinets...

3 Q. O.K.

4 R. ... c'est des nominations... c'est cabinet
5 politique, ce n'est pas... monsieur Bibeau a
6 occupé le poste aux emplois supérieurs, mais ça
7 c'est... c'est pour des emplois au niveau de la
8 haute fonction publique et non de chefs de
9 cabinets, là. C'est complètement deux (2) choses
10 différentes.

11 Q. Bien. On a entendu la semaine dernière... suite
12 à la réponse que vous venez de donner, là, on a
13 entendu la semaine dernière monsieur Dicaire dire
14 qu'il était allé au bureau de maître Bellemare
15 pour certains déplacements de candidats. La
16 question, c'est : est-ce que c'est exact de dire
17 que monsieur Dicaire, là, il a fait le tour d'à
18 peu près tous les ministères en début de mandat du
19 Parti libéral en deux mille trois (2003)?

20 R. Bien, je ne sais pas s'il a fait le tour de tous
21 les ministères, je sais qu'il est venu au
22 ministère voir monsieur Bellemare, là. Je n'étais
23 pas avec lui pour les autres ministères, là, je ne
24 l'ai pas suivi, mais au ministère, là, il est venu
25 voir monsieur Bellemare.

1 Q. N'est-il pas exact de dire que c'est monsieur
2 Dicaire qui a suggéré le déplacement de madame
3 Brigitte Pelletier qui était la... l'ex-chef de
4 cabinet de Bernard Landry?

5 R. Non, ça, c'était un malaise de... monsieur
6 Bellemare avait un inconfort à ce niveau-là...

7 Q. O.K.

8 R. ... que c'était l'ancienne chef de cabinet de
9 monsieur Landry, puis c'est lui qui a demandé le
10 déplacement de madame Pelletier.

11 Q. Concernant monsieur André Brochu qui était sous-
12 ministre à ce moment-là, monsieur Dicaire l'a
13 envoyé à la retraite, est-ce que vous êtes au
14 courant de cette transition-là également?

15 R. Que monsieur Dicaire l'a envoyé à la retraite?

16 Q. Oui?

17 **Me SUZANNE CÔTÉ**

18 pour le Gouvernement du Québec :

19 Monsieur André Brochu?

20 **Me RÉNALD BEAUDRY**

21 pour Me Marc Bellemare :

22 Q. Oui?

23 R. Monsieur Brochu n'était pas à la retraite,
24 monsieur Brochu, de mémoire...

25 Q. Puis monsieur Brochu serait allé pleurer dans

1 votre bureau parce que, effectivement, il
2 était...?

3 R. De mémoire, monsieur Brochu était directeur
4 général de la planification et de la coordination
5 des activités ministérielles.

6 Q. Hum hum. Vous souvenez-vous qu'il soit allé
7 pleurer dans votre bureau parce qu'il était
8 déplacé ou il était mis à la retraite?

9 R. Non, il n'était pas déplacé, il avait cet... de
10 mémoire, il avait cet emploi-là, là.

11 Q. O.K. Êtes-vous au courant des... de discussions
12 concernant monsieur Dicaire qui ne voulait pas
13 nommer Georges Lalonde parce qu'il le trouvait
14 trop vieux ou il le trouvait... il ne l'aimait pas
15 finalement?

16 **Me MICHEL BASTARACHE**

17 commissaire :

18 Monsieur Dicaire ne faisait pas de nomination.

19 **Me RÉNALD BEAUDRY**

20 pour Me Marc Bellemare :

21 Non, mais il déplaçait des gens par exemple.

22 **Me MICHEL BASTARACHE**

23 commissaire :

24 Il faisait des recommandations au premier
25 ministre.

1 R. Ça fait... je veux juste peut-être préciser, là.
2 Les sous-ministres adjoints et les sous-
3 ministres...

4 **Me RÉNALD BEAUDRY**
5 pour Me Marc Bellemare :

6 Q. Oui?

7 R. ... relèvent du... autrement dit, leur patron,
8 c'est le plus haut fonctionnaire de l'État, là,
9 soit monsieur Dicaire, aujourd'hui monsieur
10 Bibeau...

11 Q. Hum hum.

12 R. ... relèvent d'eux, mais la nomination d'un sous-
13 ministre est faite par le Conseil des ministres.

14
15 Ça fait que ce n'est pas monsieur Dicaire qui
16 nomme, là, peut-être sur recommandation, là,
17 mais...

18 Q. O.K. Je reviens juste à... bien, enfin, «je
19 reviens», je ne vous ai pas posé la question, mais
20 à Pierre Legendre.

21 R. Oui.

22 Q. Vous avez raconté ce matin l'épisode du téléphone
23 de Richard Legendre et j'ai pris une note
24 concernant votre témoignage, vous avez dit : «Ce
25 qui l'a fâché, c'est que Michel Bouchard ne lui en

- 1 avait pas parlé.»
- 2 C'était plus ça qui avait... qui dérangeait maître
- 3 Bellemare, c'est d'apprendre par quelqu'un d'autre
- 4 que Pierre Legendre était le frère de Richard et
- 5 que...
- 6 R. Bien, c'est ce qui l'a fâché.
- 7 Q. ... et que maître Bouchard ne lui en avait pas
- 8 parlé?
- 9 R. C'est... moi, c'est... la discussion que j'ai eue
- 10 avec monsieur Bellemare, c'est ça qui l'avait
- 11 fâché, que le sous-ministre ne l'ait pas informé
- 12 que c'était deux (2) frères.
- 13 Q. O.K. Ce n'était pas le fait...
- 14 R. Mais ce n'était pas...
- 15 Q. ... que c'était deux (2) frère, c'est ça que...
- 16 R. Sauf que l'histoire, là, ce n'était pas une
- 17 menace, je ne suis pas venu blanc...
- 18 Q. Oui.
- 19 R. ... tu sais, c'est... il faut quand même...
- 20 Q. Vous avez témoigné là-dessus ce matin, oui.
- 21 R. C'est ça.
- 22 Q. Mais ce qui... ce que vous avez retenu de ça,
- 23 c'est qu'il était, maître Bellemare, mal à l'aise
- 24 du fait que maître Bouchard ne l'ait pas avisé de
- 25 ça, maître Michel Bouchard?

- 1 R. Oui oui, il était mal à l'aise que... de ne pas
2 savoir que c'était deux (2) frères.
- 3 Q. O.K. Également, il a été question ce matin de
4 maître Louis Dionne, qui est ici présent, de même
5 que maître Bouchard, est-il exact de dire, là, que
6 maître Dionne a été nommé sous-ministre de maître
7 Marc Bellemare, mais à l'insu de Marc Bellemare,
8 c'est-à-dire qu'il a appris le fait que Louis
9 Dionne était... maître Louis Dionne était son
10 sous-ministre, et je pense même que c'est vous qui
11 lui avez annoncé?
- 12 R. Bon. Juste pour peut-être faire... encadrer ça
13 comme il faut. La nomination d'un sous-ministre,
14 c'est le Conseil des ministres qui le fait...
- 15 Q. Oui.
- 16 R. ... ce qui veut dire, moi, je ne peux pas être au
17 courant d'une nomination avant que le Conseil des
18 ministres... autrement dit, est faite par le
19 Conseil des ministres, monsieur Bellemare est
20 présent au Conseil des ministres. Ça fait que, je
21 veux dire, s'il y a une discussion, comme la
22 structure... bon, il y a une discussion au Conseil
23 des ministres, s'il y a une personne qui est en
24 désaccord, ça se règle au Conseil des ministres,
25 là. Je ne peux pas, moi, être au courant d'une

1 nomination avant que...

2 Ce que je peux vous dire, comme j'ai dit ce matin,
3 c'est que monsieur Bellemare avait une préférence
4 pour un individu...

5 Q. Oui.

6 R. ... bon, puis ce n'est pas cet individu-là qui a
7 été nommé. Mais j'ai... je ne sais pas les
8 discussions qu'il y a eues au Conseil des
9 ministres, je... je ne suis pas ministre, je
10 n'étais pas...

11 Q. O.K.

12 R. ... ministre à l'époque, là, j'étais...

13 Q. Selon ce que vous...

14 R. ... chef de cabinet.

15 Q. ... savez, vous, de la fonction publique ou de ces
16 postes-là...

17 R. Hum hum.

18 Q. ... de sous-ministre, et cetera, est-ce qu'il
19 n'est pas de tradition que le ministre à qui on
20 veut donner un sous-ministre soit consulté sur
21 cette personne-là ou sur cette nomination-là?

22 R. Un sous-ministre ou... un sous-ministre?

23 Q. Est-ce que le ministre, oui, est-ce qu'il... non,
24 est-ce que le ministre, normalement, n'est pas
25 consulté?

- 1 R. Bien, regardez, il peut... il peut être consulté,
2 mais je pense qu'il est sain au niveau de
3 l'appareil gouvernemental que le sous-ministre ait
4 une indépendance vis-à-vis... vis-à-vis son
5 ministre, puis qu'il ne doit pas sa nomination.
6 Je pense que c'est sain que le Conseil des
7 ministres et que ce soit sur recommandation du
8 plus haut fonctionnaire de l'État. Je pense que
9 c'est sain... parce que c'est la machine
10 administrative, je pense que c'est sain que ça
11 fonctionne de cette façon-là.
12 Qu'on consulte le ministre, bon, regarde, c'est
13 libre à... aux gens en place de le faire ou de ne
14 pas le faire.
- 15 Q. Quelles étaient vos relations... quelles étaient
16 vos relations avec maître Michel Bouchard, maître
17 Louis Dionne, en tant que chef de cabinet?
- 18 R. Bien, mes relations étaient bonnes. Je veux dire,
19 c'est des gens que j'ai connus, là, suite à mon
20 emploi de chef de cabinet, mais j'avais... j'avais
21 une bonne relation avec monsieur Bouchard et
22 monsieur Dionne.
- 23 Q. Pendant un an, est-ce que vous avez eu des
24 conflits avec ces messieurs-là?
- 25 R. Pas des conflits. On avait des bonnes discussions

1 sur les dossiers, mais je n'avais pas de conflits.

2 Q. Vous appelez ça des bonnes discussions?

3 R. Bien, c'est des... regarde, c'est des très...

4 c'est des bonnes discussions, puis moi, j'étais...

5 on va vous le dire, là, j'étais entre l'arbre puis

6 l'écorce, j'étais entre monsieur Bellemare puis la

7 machine, puis moi, le chef de cabinet est entre

8 les deux (2), là. Ça fait que tu fais le...

9 Q. O.K.

10 R. ... le «bumper», avec monsieur Bellemare, qui

11 n'était pas toujours évident, comme j'ai dit ce

12 matin, là, tu sais, quand tu pars d'une structure,

13 là, tu es trois (3) employés dans un bureau, tu

14 tombes avec trois mille cinq cents (3500) avec une

15 structure, puis avec des façons de faire, là, mais

16 tu essaies de guider monsieur Bellemare, tu dis :

17 «Regarde, ça ne se fait pas de cette façon-là, là,

18 il faut passer par le sous-ministre, les sous-

19 ministres adjoints, tu ne peux pas intervenir au

20 niveau de... dans l'ascenseur, tu rencontres

21 quelqu'un, puis tu passes une commande».

22 Ça fait que c'était... j'avais des bonnes

23 relations, mais à un moment donné, là, ce n'était

24 pas évident, là, de travailler dans ce climat-là.

25 Q. Bien. Alors, quel était le rôle de monsieur

1 Lalande, là, comme sous-ministre après mai deux
2 mille trois (2003)?

3 R. Après mai deux mille trois (2003), monsieur
4 Lalande était sous-ministre adjoint et était
5 responsable, là, de la réforme des tribunaux
6 administratifs, là, c'était son gros dossier.

7 Q. O.K.

8 R. Le titre exact que monsieur Lalande occupait,
9 c'était Direction générale et service à
10 l'organisation, mais il y avait, entre autres, le
11 dossier de la réforme des tribunaux
12 administratifs.

13 Q. Et donc, comme c'était une des priorités de maître
14 Bellemare, la réforme des tribunaux
15 administratifs, vous avez dit le «no-fault», et
16 cetera, est-ce que c'est quelqu'un qui
17 fréquentait... pas qui fréquentait, je reprends le
18 terme, qu'il rencontrait souvent, monsieur
19 Lalande?

20 R. Oui.

21 Q. Oui. À peu près à quelle fréquence?

22 R. Regardez, monsieur Lalande, si on regarde ça comme
23 il faut, là, monsieur Lalande, son bureau était
24 l'étage en bas, la réforme des tribunaux
25 administratifs, je pouvais le voir cinq (5) fois

1 dans une journée, dix (10) fois dans une journée,
2 là.

3 Q. O.K.

4 R. Je veux dire, il y avait une évolution qui se
5 faisait, tu sais, c'est un dossier qui était
6 important, il y a plusieurs intervenants,
7 plusieurs ministères, exemple, là, bon, tu as le
8 ministère du Travail, là, qu'on avait à travailler
9 avec eux, ça fait qu'il y a une interrelation, là,
10 avec plusieurs organisations, puis monsieur...
11 monsieur Lalande, c'était son dossier, ça fait
12 qu'on le voyait, là, à... de façon journalière.

13 Q. Vous, vous dites que... vous avez dit dans votre
14 témoignage que vous n'avez jamais entendu parler
15 de la part de maître Bellemare de pression qu'il
16 aurait subie de la part soit de monsieur Fava ou
17 de monsieur Rondeau...

18 R. Jamais.

19 Q. ... pour la nomination de juge?

20 R. Jamais. Ça, c'est la chose qui m'a surpris le
21 plus. Regarde, quand j'ai appris ça, c'est...

22 Q. Vous souvenez-vous d'avoir lu un article de Éric
23 Thibault du vingt-cinq (25) août deux mille dix
24 (2010) dans lequel monsieur Lalande dit que ce
25 n'est pas de... ce n'est pas fictif, que lui était

1 au courant de ça?

2 **Me SUZANNE CÔTÉ**

3 pour le Gouvernement du Québec :

4 Monsieur le commissaire, je m'objecte.

5 Je comprends que le oui-dire est quelque chose qui
6 n'est pas tout à fait interdit ici, mais là, on
7 est en train de demander au témoin s'il a lu un
8 article écrit par quelqu'un d'autre à propos d'une
9 déclaration de monsieur Lalande sur ce que
10 monsieur Bellemare dit.

11 **Me RÉNALD BEAUDRY**

12 pour Me Marc Bellemare :

13 C'est ce qu'on a fait avec maître Bellemare tout
14 le long de son témoignage.

15 **Me SUZANNE CÔTÉ**

16 pour le Gouvernement du Québec :

17 Sauf que monsieur Bellemare est au coeur des
18 allégations, c'est l'auteur des allégations alors
19 qu'ici, Monsieur le commissaire, on a un chef de
20 cabinet seulement.

21 **Me MICHEL BASTARACHE**

22 commissaire :

23 Oui, mais surtout que monsieur Gagnon ait lu
24 l'article ou pas, je ne vois pas en quoi ça nous
25 concerne.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Me RÉNALD BEAUDRY

pour Me Marc Bellemare :

Bien, on est au coeur des allégations de maître Bellemare.

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Oui oui, mais on parle de lire les journaux ici, on ne parle pas de son expérience au cabinet.

Me RÉNALD BEAUDRY

pour Me Marc Bellemare :

Je ne lui parle pas... je ne lui parle pas d'avoir lu un article...

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Bien oui, vous...

Me RÉNALD BEAUDRY

pour Me Marc Bellemare :

... dans le journal, j'essayais juste de le situer sur un article où monsieur Lalande a déclaré certaines choses, sur la déclaration de monsieur Lalande, c'est là-dessus que j'attire son attention, bien plus que sur le papier lui-même.

Me SUZANNE CÔTÉ

pour le Gouvernement du Québec :

Sauf que ce que je comprends de ce que mon

1 confrère dit, monsieur Lalande aurait déclaré des
2 choses sur ce que monsieur Bellemare a dit et on
3 demande au témoin s'il a lu cet article de
4 journal-là.

5 Je pense que monsieur Bellemare a témoigné et
6 j'imagine que monsieur Lalande va venir témoigner.

7 **Me RÉNALD BEAUDRY**

8 pour Me Marc Bellemare :

9 On a un témoin ce matin qui est venu dire qu'il
10 pensait que maître Gagnon n'était pas au courant
11 des allégations, il témoignait pour monsieur
12 Gagnon, j'espère que je peux, à tout le moins,
13 rafraîchir le témoin... la mémoire de ce témoin-là
14 pour voir si, effectivement, il est au courant des
15 allégations de monsieur Lalande.

16 **Me MICHEL BASTARACHE**

17 commissaire :

18 Oui, vous pouvez lui demander s'il est au courant
19 des allégations de monsieur Lalande.

20 **Me RÉNALD BEAUDRY**

21 pour Me Marc Bellemare :

22 Q. Alors, êtes-vous au courant des allégations de
23 monsieur Lalande à l'effet que, effectivement, les
24 allégations de maître Bellemare ne sont pas
25 fictives, qu'il a été... qu'il a été témoin de

1 certaines choses?

2 R. Un, l'article que vous parlez, je ne l'ai pas lu.
3 Deux (2), pendant tout mon règne de chef de
4 cabinet, jamais, avec monsieur Lalande, qu'il a
5 été question de juges, de nominations de juges.
6 Monsieur Lalande, j'ai travaillé avec lui, là,
7 beaucoup d'heures, on travaillait sur la réforme
8 des tribunaux administratifs, jamais que monsieur
9 Lalande m'a parlé d'une nomination de juge, d'une
10 pression, jamais qu'il m'a parlé de ça, jamais,
11 jamais.

12 Q. Bien. Vous avez parlé tout à l'heure également
13 d'une réunion... -- j'arrive sur Vision Québec,
14 là...

15 R. Oui.

16 Q. ... -- vous avez tout à l'heure parlé d'une
17 réunion à laquelle vous avez assisté, il y avait,
18 je pense, si j'ai bien compris, une douzaine de
19 personnes?

20 R. Douze (12) à quinze (15) personnes.

21 Q. Douze (12) à quinze (15) personnes. Bien.
22 Dont monsieur Fava et monsieur Rondeau qui étaient
23 présents. Vous avez nommé le restaurant
24 Le Rascal, c'est exact?

25 R. Oui.

- 1 Q. O.K. Vous... êtes-vous au courant d'un article du
2 vingt-huit (28) août deux mille dix (2010) de
3 Geneviève Lajoie, qui mentionne, suite aux
4 allégations de Jean-Paul Boily, que cette
5 rencontre-là aurait eu lieu à l'hôtel Plaza à
6 Sainte-Foy plutôt qu'au Rascal?
- 7 R. Moi, la rencontre que j'ai assisté, là, peut-être
8 que monsieur Boily a assisté à une rencontre, lui,
9 au Plaza, moi c'était au Rascal...
- 10 Q. Vous, c'était au Rascal?
- 11 R. ... on était douze (12), quinze (15) personnes,
12 puis monsieur Fava et monsieur Rondeau étaient là,
13 puis ça...
- 14 Q. Et...
- 15 R. ... je m'en souviens.
- 16 Q. Et ce qui était... -- vous vous en souvenez, vous
17 faites un signe, là, est-ce qu'il exact de...
- 18 R. Bien, je m'en souviens parce que...
- 19 Q. ... dire que...
- 20 R. ... c'était corsé comme... c'était...
- 21 Q. C'était corsé?
- 22 R. Tu sais, un moment donné, il y a des affaires dans
23 la vie qu'on se rappelle, d'autres affaires un
24 petit moins. Quand ça parle un petit peu cru, tu
25 t'en rappelles, ça te marque un petit peu.

- 1 Q. C'était corsé, monsieur Fava et monsieur Rondeau
2 sont partis en coup de vent?
- 3 R. Bien, ils ne sont pas partis en coup de vent,
4 c'est que... ils ne sont pas... je ne pense pas
5 qu'ils sont partis en coup de vent, là, mais
6 c'était une discussion, un moment donné, là,
7 qui...
- 8 Q. Animée?
- 9 R. Bien, animée.
- 10 Q. O.K.
- 11 R. Monsieur Bellemare, lui, il voulait des millions,
12 je pense que c'était... bon, c'était irréaliste un
13 petit peu, puis messieurs Fava et Rondeau l'ont...
14 ils lui ont fait... autrement dit, lui ont dit
15 leur façon de penser.
- 16 Q. Bien. Avant votre témoignage aujourd'hui, avez-
17 vous parlé de cette réunion-là, de cette
18 rencontre-là, avec Jean-Paul Boily ou Charles
19 Lacroix?
- 20 R. Non.
- 21 Q. Non. Aviez-vous... parce que vous avez travaillé
22 un peu, là, pour... un peu, pas mal, pour Vision
23 Québec à cette époque-là, aviez-vous des notes
24 personnelles ou des documents que vous avez
25 conservés?

- 1 R. Non, je...
- 2 Q. Non.
- 3 R. ... n'ai aucun... gardé aucune note, puis...
- 4 Q. Vous... je veux bien comprendre, vous avez dit
5 tout à l'heure que c'est maître Bellemare qui vous
6 avait convié à cette réunion-là?
- 7 R. Oui. Bien, je pense que oui, c'est monsieur
8 Bellemare...
- 9 Q. Vous pensez?
- 10 R. C'est au début... c'est au début de... c'était au
11 début de quand il voulait partir en politique,
12 c'est une de ses premières rencontres, là.
- 13 Q. Hum hum.
- 14 R. Au tout début, là.
- 15 Q. Avez-vous...
- 16 R. C'est monsieur Bellemare qui m'a appelé, moi,
17 regarde...
- 18 Q. O.K.
- 19 R. ... ce n'est pas le Saint Esprit, là...
- 20 Q. Vous ne savez pas qui...
- 21 R. ... c'est monsieur Bellemare.
- 22 Q. ... avait appelé les autres personnes, vous...
- 23 R. Non, du tout.
- 24 Q. ... c'est maître Bellemare.
- 25 R. Je sais que monsieur Bellemare avait quelques

1 organisateurs, mais non, je ne suis pas dans les
2 secrets à ce niveau-là.

3 Q. Ce ne sera pas long, Monsieur le commissaire.
4 Ah, je reviens juste sur un thème que vous avez
5 utili... vous avez abordé tout à l'heure, c'est le
6 représentant du public.

7 R. Oui.

8 Q. Vous avez donné une recommandation que ce soit
9 plus encadré, et cetera.
10 Vous, personnellement, dans les représentants du
11 public, est-ce que vous avez... vous en avez
12 trouvé plusieurs pour les nominations de juges?

13 R. Je ne me rappelle pas que j'en ai trouvé
14 plusieurs, ce que je faisais, je réunissais le
15 monde autour de moi, là, parce que pour moi...

16 Q. Oui.

17 R. ... c'était un fardeau, trouver quelqu'un, là, ce
18 n'est pas évident, ça prend quelqu'un...

19 Q. Hum hum.

20 R. ... qui est disponible, soit à la retraite, parce
21 que c'est des deux (2), trois (3) semaines, là, ça
22 fait que, regarde, moi, c'était un fardeau pour
23 moi, là, puis la tâche que j'avais au cabinet, là,
24 chercher du monde, faire des téléphones, ça ne
25 m'intéressait pas. Ce que je faisais, je

- 1 réunissais le monde, puis je dis : Il faut trouver
2 quelqu'un.
- 3 Q. O.K.
- 4 R. Ça fait que je déléguais plus que moi essayer de
5 trouver quelqu'un, parce que c'était une lourdeur
6 pour moi.
- 7 Q. Oui, j'imagine.
- 8 R. Puis j'avais d'autres choses de plus importantes
9 que d'essayer de trouver quelqu'un.
- 10 Q. Il y a une dame O'Brien qui a été, un moment
11 donné, sur un concours, on l'a vu ici, est-ce que
12 c'est vous qui l'aviez trouvée cette dame O'Brien-
13 là?
- 14 R. Je ne connais pas du tout madame O'Brien.
- 15 Q. Vous ne connaissez pas?
- 16 R. Du tout.
- 17 Q. Un monsieur Jean-Guy Vincent, est-ce que ça vous
18 dit quelque chose?
- 19 R. Non, du tout.
- 20 Q. Ça ne vous dit rien non plus. Yvon Vallière?
- 21 R. Non.
- 22 Q. Alain Désy?
- 23 R. Alain Désy?
- 24 Q. Oui, Désy?
- 25 R. Non, ça ne me dit rien.

1 Comme je vous dis, là, la procédure, c'est moi qui
2 avais la commande, mais je délégais pour dire...

3 Q. Vous déléguez.

4 R. ... : regarde, trouvons quelqu'un, là. Ça fait que
5 ça pouvait être l'attaché politique du bureau qui
6 trouvait quelqu'un, puis qui était le voisin de
7 l'arrière-voisin, là.

8 Q. Merci, je n'ai pas d'autres questions, Monsieur le
9 commissaire.

10 **Me MICHEL BASTARACHE**

11 commissaire :

12 Merci.

13 Madame Côté?

14 **CONTRE-INTERROGÉ PAR Me SUZANNE CÔTÉ**

15 pour le Gouvernement du Québec :

16 Oui.

17 Q. Alors, monsieur Gagnon, sur le dernier sujet
18 touché par mon confrère à propos de ce choix du
19 représentant du public qui, pour vous, était un
20 embarras, vous dites, parce que c'était un fardeau
21 de trouver ça?

22 R. Bien, ce n'était pas structuré, je veux dire, ça
23 c'est le fun quand c'est structuré, si tu as des
24 listes, tu sais, tu as... mais il n'y a pas de
25 paramètres, il n'y avait rien, ça fait que c'était

- 1 de se débrouiller à trouver quelqu'un, puis...
- 2 Q. Ma seule question là-dessus : est-ce que
- 3 l'affiliation politique de celui ou celle qui
- 4 allait être désigné représentant du public, a fait
- 5 partie de vos critères de sélection?
- 6 R. Non.
- 7 Q. Vous avez parlé ce matin du fait que monsieur
- 8 Bellemare souhaitait, comme sous-ministre pour
- 9 remplacer monsieur Michel Bouchard, quelqu'un
- 10 d'autre que monsieur Louis Dionne, n'est-ce pas?
- 11 R. Oui.
- 12 Q. Qui était ce quelqu'un d'autre...
- 13 **Me RÉNALD BEAUDRY**
- 14 pour Me Marc Bellemare :
- 15 Objection, Monsieur le commissaire...
- 16 **Me SUZANNE CÔTÉ**
- 17 pour le Gouvernement du Québec :
- 18 Q. ... souhaité par monsieur Bellemare?
- 19 **Me RÉNALD BEAUDRY**
- 20 pour Me Marc Bellemare :
- 21 ... ça n'a pas...
- 22 Objection, Monsieur le commissaire, ça n'a aucune
- 23 pertinence quant à la nomination des juges.
- 24 **Me SUZANNE CÔTÉ**
- 25 pour le Gouvernement du Québec :

1 Je pense que oui, Monsieur le commissaire, étant
2 donné le nom de la personne qui était envisagée
3 par maître Bellemare pour être son sous-ministre.

4 **Me MICHEL BASTARACHE**

5 commissaire :

6 Je pense, de toute manière, qu'on le sait déjà,
7 là, on l'a entendu plusieurs fois.

8 **Me SUZANNE CÔTÉ**

9 pour le Gouvernement du Québec :

10 Mais il n'a jamais été dit clairement, Monsieur le
11 commissaire.

12 **Me MICHEL BASTARACHE**

13 commissaire :

14 Procédez.

15 **Me SUZANNE CÔTÉ**

16 pour le Gouvernement du Québec :

17 Q. Est-ce que vous pouvez nous dire le nom de cette
18 personne que maître Bellemare souhaitait avoir
19 pour remplacer monsieur Michel Bouchard?

20 R. Monsieur Lalande, Georges Lalande.

21 Q. D'accord. Il a été question de ce téléphone que
22 monsieur Richard Legendre vous a fait pour vous
23 féliciter, dites-vous, de votre nomination comme
24 chef de cabinet, et lorsque maître Bellemare a
25 témoigné à cet égard, il a décrit votre entrée

1 dans son bureau comme étant celle d'un homme
2 secoué par ce que vous veniez d'apprendre, c'est-
3 à-dire que Richard Legendre était le frère de
4 Pierre Legendre. Dans quel état étiez-vous lorsque
5 vous avez parlé de cette question avec maître
6 Bellemare?

7 R. Regarde, ce n'est pas le Bonhomme Sept-Heures, là,
8 je n'étais pas...

9 Premièrement, je l'ai dit ce matin, monsieur
10 Legendre, c'est un ami. Monsieur Legendre m'a
11 appelé pour me féliciter, me souhaiter bonne
12 chance, puis anodin, on a parlé, comme je vous ai
13 dit ce matin, on a parlé de nos amis, de notre
14 adolescence, puis il m'a parlé que son frère
15 travaillait au ministère, puis il m'a dit comme ça
16 : «Fais attention à mon frère», mais ce n'était
17 pas en menace, c'était en riant, on a continué à
18 parler, puis c'est resté comme ça.

19 Par la suite, je ne sais pas si c'est la même
20 journée ou deux (2) jours après, je suis dans le
21 bureau à monsieur Bellemare, puis on discute, bon,
22 monsieur Bellemare c'est un amateur de hockey, on
23 discute de toutes sortes de choses à la fin d'une
24 journée, puis je laisse comme ça que Pierre
25 Legendre, c'est le frère de Richard. Bon.

- 1 Monsieur Bellemare se... ce n'est peut-être pas
2 moi qui est venu blanc, c'est peut-être lui, là,
3 puis ça l'a... ça l'a un petit peu refroidi. Puis
4 ce qui l'avait fâché à cette époque-là, c'est que
5 le sous-ministre, monsieur Bouchard, ne l'avait
6 pas informé que c'était deux (2) frères.
- 7 Q. Mais à partir du moment où il fait part de ce fait
8 qu'il est fâché parce que monsieur Michel Bouchard
9 ne l'aurait pas informé de cette situation, une
10 fois qu'il le sait, est-ce qu'il vous a dit : Ce
11 n'est pas grave, on va continuer avec Pierre
12 Legendre?
- 13 R. Non, non, non, après ça il a demandé, là, que soit
14 muté ou transféré monsieur Legendre dans une autre
15 direction.
- 16 Q. Et, donc...
- 17 R. Parce que ça l'agaçait.
- 18 Q. ... de votre explication que vous donnez, quand
19 vous êtes entré dans son bureau, dois-je
20 comprendre que vous n'étiez pas secoué...
- 21 R. Bien, non...
- 22 Q. ... comme maître Bellemare l'a dit?
- 23 R. ... pour moi c'était anodin, là, je veux dire, que
24 deux (2) frères, c'est comme j'ai dit ce matin,
25 Pierre-Marc Johnson puis Daniel Johnson c'est deux

1 (2) frères, là, puis ils ont évolué dans deux (2)
2 partis différentes, puis il n'y en a pas un qui
3 donnait des secrets à l'autre, là, je veux dire,
4 je pense que je ne connaissais pas bien monsieur
5 Legendre, Pierre, mais depuis quatre-vingt-
6 quatorze (94) qu'il était là, je pense qu'il
7 faisait... il devait être professionnel dans ce
8 qu'il faisait, là, pour moi, ça n'avait pas sonné
9 une cloche, là, que c'était un ennemi, là, je veux
10 dire...

11 Q. À propos du changement de sous-ministre, monsieur
12 Gagnon, maître Bellemare a témoigné le trente et
13 un (31) août et, à une question posée par mon
14 confrère, maître Ryan, il dit que :

15 **«Le deux (2) octobre, à huit heures**
16 **moins cinq (7 h 55), monsieur**
17 **Gagnon, mon chef de cabinet, est**
18 **entré dans mon bureau, un peu de la**
19 **même façon qu'il est entré dans mon**
20 **bureau pour m'annoncer "Fais**
21 **attention à mon frère" pour**
22 **monsieur Legendre...»**

23 Il dit :

24 **«... ça s'est passé à peu près de**
25 **la même façon et puis il m'a dit :**

1 trente et un (31) août deux mille dix (2010) que
2 vous étiez au courant et qu'il vous avait parlé
3 des pressions qu'il subissait dans le cadre de la
4 nomination des juges?

5 R. Jamais je n'ai été au courant de ça.

6 Q. Vous n'en avez jamais été mis au courant?

7 R. Non.

8 Q. Et je comprends de votre témoignage que le seul
9 moment.. le premier moment où vous en avez entendu
10 parler c'est lors des allégations dans les
11 journaux en avril dernier?

12 R. Bien, comme tout le monde, j'ai appris ça dans les
13 journaux.

14 Q. Si vous aviez été témoin de pressions dans le
15 cadre de la nomination des juges ou si monsieur
16 Bellemare vous en avait parlé ou si même monsieur
17 Lalande vous en avait parlé, qu'auriez-vous fait?

18 **Me RÉNALD BEAUDRY**

19 pour Me Marc Bellemare :

20 Je m'objecte à la question, c'est purement
21 hypothétique, ça n'a rien à voir avec une
22 recherche de vérité.

23 **Me SUZANNE CÔTÉ**

24 pour le Gouvernement du Québec :

25 Je pense que oui...

1 **Me MICHEL BASTARACHE**

2 commissaire :

3 Oui, bien, c'est que monsieur Bellemare a dit
4 qu'il n'y avait pas d'autres options que d'en
5 parler au premier ministre, on lui a demandé
6 pourquoi il n'en parlerait pas aux gens du Parti
7 libéral et ainsi de suite, alors je crois que lui-
8 même a mis en cause les possibilités.

9 **Me SUZANNE CÔTÉ**

10 pour le Gouvernement du Québec :

11 Q. Alors, dans ces trois (3) hypothèses ou
12 situations, monsieur Gagnon, c'est-à-dire que
13 monsieur Bellemare vous en fait part, que monsieur
14 Georges Lalande vous en fasse part ou que vous-
15 même vous êtes témoin de pressions, toujours
16 relativement à la nomination des juges, qu'est-ce
17 que vous auriez fait comme chef de cabinet?

18 R. Bien, regardez, la responsabilité d'un chef de
19 cabinet, dans un premier temps, c'est de protéger
20 son ministre, puis comme je me connais, là, j'ai
21 le réflexe puis la gâchette facile sur ça pour
22 protéger quelqu'un, puis monsieur Bellemare, je
23 pense que c'est ton ministre, il faut que tu le
24 protèges, ça fait que j'aurais pris action tout de
25 suite, là, même pas à y penser. Même si monsieur

1 Bellemare aurait dit : On va attendre, on va
2 attendre un petit peu, regarde, par réflexe
3 j'aurais été voir le sous-ministre, puis on aurait
4 pris les actions qui s'imposent contre ces
5 personnes-là.

6 Je veux dire, ce n'est même pas... je n'y aurais
7 même pas pensé, c'est par réflexe que j'aurais dit
8 : Regarde... j'aurais été voir le sous-ministre,
9 puis j'aurais dit : Regarde, là, monsieur
10 Bellemare a des pressions pour nommer, puis on
11 fait quoi, là, tu sais, on organise quelque chose,
12 on... est-ce qu'on contacte la Sûreté? On aurait
13 pris... on aurait pris les mesures qui s'imposent,
14 là, pour protéger monsieur Bellemare dans...
15 autrement dit, une situation comme celle-là.

16 Q. Et je comprends que dans toute votre année avec
17 monsieur Bellemare, vous n'avez jamais eu à poser
18 des gestes pour ainsi le protéger, toujours
19 relativement à la nomination des juges?

20 R. Pas la nomination des juges, mais il est arrivé
21 d'autres occasions qu'il a fallu protéger monsieur
22 Bellemare et, avec le sous-ministre, on a pris les
23 actions qui s'imposent et on n'a pas pris trois
24 (3) jours, dans les heures qui ont suivi, on a
25 pris les actions.

1 Q. Mais dans d'autres dossiers que la nomination des
2 juges?

3 R. Pas la nominations des juges, mais le réflexe a
4 été le même.

5 Q. Juste une dernière question que j'ai omis de vous
6 demander tantôt, est-ce qu'il est déjà arrivé que,
7 vous, vous preniez l'initiative, comme chef de
8 cabinet, de donner des noms au coordonnateur ou la
9 coordonnatrice à la sélection des juges?

10 R. Bien non.

11 Q. Alors, ce n'est jamais vous qui avez décidé un bon
12 matin de faire faire une enquête, par exemple, sur
13 un candidat ou une candidate?

14 R. Non, du tout.

15 Q. Je vous remercie, je n'ai pas d'autres questions.

16 **Me MICHEL BASTARACHE**

17 commissaire :

18 Merci.

19 Alors, nous allons prendre la pause.

20 - - - - -

21 **15 h 20 - SUSPENSION DE L'AUDITION**

22 **15 h 45, REPRISE DE L'AUDITION**

23 - - - - -

24 **Me MICHEL BASTARACHE**

25 commissaire :

1 documents à déposer, le premier est un cartable
2 qui s'intitule «Document au soutien du témoignage
3 de maître Michel Bouchard», madame la greffière
4 nous sommes à la pièce?

5 **LA GREFFIÈRE :**

6 33-P.

7 **Me SIMON RUEL**

8 procureur en chef associé :

9 P-33.

10 - - - - -

11 **PIÈCE 33-P**

12 - - - - -

13 **Me MICHEL BASTARACHE**

14 commissaire :

15 Merci.

16 **Me SIMON RUEL**

17 procureur en chef associé :

18 Et j'en profiterai également pour déposer un petit
19 tableau, vous me permettrez le dépôt de cette
20 pièce, là, qui est une synthèse d'informations que
21 vous avez déjà, mais c'est pour faciliter un petit
22 peu le témoignage de monsieur Bouchard. C'est un
23 tableau qui s'intitule «Tableau des nominations à
24 la Cour du Québec qui ont été faites alors que
25 maître Bellemare était ministre de la Justice», et

1 en orange, couleur orange, «Les événements alors
2 que maître Bouchard était sous-ministre.» Donc ce
3 serait P-34, madame la greffière?

4 **LA GREFFIÈRE :**

5 Oui.

6 - - - - -

7 **PIÈCE 34-P**

8 - - - - -

9 **Me MICHEL BASTARACHE**

10 commissaire :

11 Merci.

12 **Me SIMON RUEL**

13 procureur en chef associé :

14 Nous sommes prêts, Monsieur le commissaire.

15 **Me MICHEL BASTARACHE**

16 commissaire :

17 Oui.

18 **INTERROGÉ PAR Me SIMON RUEL**

19 procureur en chef associé :

20 Q. Bonjour, maître Bouchard.

21 R. Bonjour.

22 Q. Simon Ruel, procureur de la Commission, c'est moi
23 qui vais vous interroger aujourd'hui.

24 J'ai divisé votre présentation en divers thèmes et
25 le premier de ces thèmes est votre parcours

1 professionnel. Nous avons votre curriculum vitae
2 abrégé à l'onglet 1 du cartable 33 et je vous
3 demanderais, si vous le voulez bien, de nous
4 dresser un portrait sommaire de votre parcours
5 professionnel?

6 R. Oui, très bien. Alors, j'ai été reçu au Barreau
7 en mil neuf cent soixante-treize (1973), j'ai
8 pratiqué en pratique privée de soixante-treize
9 (73) à soixante-dix-huit (78), notamment au niveau
10 des poursuites en matière d'infractions à la Loi
11 sur les stupéfiants. J'étais un des mandataires
12 du gouvernement fédéral à l'époque, je n'étais pas
13 à l'emploi du gouvernement fédéral, j'étais un
14 mandataire qui pratiquait en pratique privée. Et
15 en soixante-dix-huit (78), on m'a demandé
16 d'accepter un poste de substitut du Procureur
17 général ou procureur de la Couronne pour le
18 district de Québec, que j'ai accepté en
19 soixante-dix-huit (78).

20 En quatre-vingt-quatre (84), j'ai été nommé
21 procureur-chef adjoint et, la même année,
22 procureur-chef, dans la même année. Et ensuite en
23 quatre-vingt... j'ai occupé ces fonctions jusqu'en
24 quatre-vingt-huit (88).

25 En quatre-vingt-huit (88), monsieur Marx m'a

1 demandé de... Herbert Marx m'a demandé d'occuper
2 le poste de sous-ministre associé aux Affaires
3 criminelles et pénales, poste que j'ai occupé
4 jusqu'en mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993)
5 où, à ce moment-là, monsieur Bourassa était
6 premier ministre et on m'a demandé d'assurer
7 d'abord l'intérim à maître Jacques Chamberland qui
8 venait d'être nommé à la Cour d'appel du Québec.
9 Alors, j'ai été nommé sous-ministre en titre en
10 mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993), poste
11 que j'ai occupé jusqu'en deux mille trois (2003)
12 pour mon départ à Ottawa.

13 À Ottawa, j'ai accepté une proposition d'agir
14 comme sous-ministre délégué, de deux mille trois
15 (2003) à deux mille sept (2007) et, en deux mille
16 sept (2007), monsieur le secrétaire général m'a
17 demandé de revenir occuper mes fonctions au
18 ministère de la Justice du Québec, poste que
19 j'occupe encore.

20 Q. Vous occupez toujours le poste de sous-ministre...

21 R. En titre.

22 Q ... à ce jour?

23 R. Oui.

24 Q. Et je comprends que vous avez travaillé avec
25 plusieurs ministres de la Justice et au fédéral et

1 au provincial et de plusieurs couleurs, si je peux
2 m'exprimer ainsi?

3 R. Douze (12) ministres de la Justice, sept (7)
4 libéraux, cinq (5) péquistes, six (6) ministres --
5 premiers ministres, trois-trois (3-3).

6 Q. Trois-trois (3-3), trois (3) libéraux, trois (3)
7 péquistes?

8 R. Trois (3) libéraux, trois (3) péquistes. Ensuite,
9 quatre (4) ministres de la Justice au fédéral,
10 deux-deux (2-2).

11 Q. Libéraux et conservateurs, évidemment?

12 R. Oui oui, toujours, oui, il n'y a pas d'autre parti
13 qui a pris le pouvoir pendant ce temps-là. Et
14 pour les premiers ministres, trois (3), monsieur
15 Chrétien m'a nommé sous-ministre délégué, monsieur
16 Martin est venu par la suite et monsieur Harper.

17 Q. Le prochain thème que j'aimerais aborder, c'est le
18 rôle du sous-ministre de la Justice.

19 Est-ce que vous pouvez définir quel est le rôle du
20 sous-ministre de la Justice. Je fais une
21 parenthèse ici, peut-être que le rôle est... je ne
22 sais pas si le rôle est similaire au fédéral et au
23 provincial, mais peut-être qu'on peut se
24 concentrer sur le rôle au provincial.

25 R. Bon. Oui, alors, oui, c'est sensiblement la même

1 chose. C'est d'abord et avant tout, le
2 sous-ministre en titre est l'administrateur en
3 chef du ministère, comme pour tous les autres
4 ministères, sauf qu'au ministère de la Justice, il
5 est également le sous-procureur général, donc il
6 agit comme si le ministre agissait en matière
7 civile, notamment.

8 À une certaine époque, lorsque j'étais...

9 Q. Excusez-moi.

10 R. Oui.

11 Q. Quand vous indiquez -- excusez-moi de vous
12 interrompre -- quand vous indiquez il agit en
13 matière... «comme s'il agissait pour le ministre
14 en matière civile», vous parlez devant les
15 tribunaux?

16 R. La loi... non, la loi prévoit que les pouvoirs du
17 sous-ministre et du sous-procureur général sont
18 les mêmes que ceux accordés ou donnés au ministre
19 de la Justice. Donc tout ce que le ministre de la
20 Justice peut faire, le sous-ministre peut le faire
21 en matière de justice et, à titre de
22 sous-procureur général, je remplace le Procureur
23 général lorsqu'il n'agit pas, lorsqu'il ne peut
24 pas agir ou lorsqu'il me demande d'agir à sa
25 place.

1 Donc, c'est un rôle qui est d'abord
2 d'administrateur, il y a quelque trois mille
3 (3 000) employés au ministère de la Justice du
4 Québec et, évidemment, le sous-ministre est
5 assisté de sous-ministres associés parce qu'il ne
6 peut pas voir à tout et, entre autres, il est
7 aussi... on dit qu'il agit comme jurisconsulte du
8 gouvernement au même titre que le Procureur
9 général, c'est-à-dire qu'il est consulté par ses
10 collègues des autres ministères pour obtenir des
11 avis juridiques. Évidemment, ce n'est pas moi qui
12 les rédige, je les lis tous, je les approuve, mais
13 ce n'est pas moi qui travaille, ce sont les
14 quelque trois cent cinquante (350) avocats qui
15 sont à l'intérieur du ministère de la Justice qui
16 agissent.

17 Mais les avis juridiques demandés par les autres
18 ministères, pas dans les activités quotidiennes,
19 mais dans les dossiers très importants, sont
20 soumis à mon attention pour mon approbation.

21 Q. Juste pour bien comprendre, ça a été abordé
22 brièvement devant la Commission, là, mais juste à
23 titre de contexte.

24 Le ministre, en fait, le ministre de la Justice,
25 son titre c'est ministre de la Justice et

1 Procureur général du Québec, c'est ça?

2 R. Et Procureur général.

3 Q. Et quelle est la distinction entre les deux (2)
4 fonctions?

5 R. Bien, quand on parle du ministre de la Justice,
6 ses fonctions sont celles de membre du Cabinet qui
7 administre un ministère ou qui est à la tête d'un
8 ministère, un peu comme le ministre des
9 Transports. Mais à ce titre s'ajoute le titre de
10 Procureur général, il est le grand patron de
11 toutes les activités juridiques d'un gouvernement.

12
13 Et en matière criminelle et pénale, avant
14 l'arrivée en deux mille sept (2007) de
15 l'institution du directeur des poursuites
16 criminelles et pénales, il avait la main haute sur
17 les poursuites criminelles et pénales au Québec
18 et, maintenant, ce rôle lui appartient toujours,
19 mais il le délègue de façon plus précise dans une
20 loi qui a été... qui est entrée en vigueur en deux
21 mille sept (2007) qui accorde au directeur des
22 poursuites criminelles et pénales le rôle au
23 quotidien. Mais la loi précise toujours que le
24 Procureur général est responsable des poursuites
25 criminelles et pénales au Québec. Et le

1 sous-procureur général est celui qui agit pour lui
2 en matière civile, je le suis toujours, mais la
3 loi a précisé qu'en matière criminelle, c'est le
4 directeur des poursuites criminelles et pénales
5 qui est le sous-procureur général en matière
6 criminelle.

7 Q. D'accord.

8 Maintenant, j'aimerais traiter de l'organisation
9 de votre bureau entre... donc le mandat du
10 ministre Marc Bellemare, c'est... donc les dates
11 où il a occupé la charge de ministre et Procureur
12 général étaient du vingt-neuf (29) avril deux
13 mille trois (2003) au vingt-sept (27) avril deux
14 mille quatre (2004), donc vous confirmez ces
15 dates-là?

16 R. Bien, je peux... oui, je le confirme parce que
17 j'étais présent pour les six (6) premiers mois;
18 les six (6) derniers mois ce n'est pas moi qui ai
19 agi comme sous-ministre de la Justice du Québec.

20 Q. J'aimerais que vous... si vous pouvez prendre
21 l'onglet 2 du cahier 33.

22 R. Oui.

23 Q. Vous avez un organigramme -- vous avez divers
24 organigrammes, j'aimerais juste brièvement
25 discuter de la structure du ministère de la

1 Justice. Le premier tableau est celui de mai deux
2 mille trois (2003).

3 R. Oui.

4 Q. On constate que le ministre de la Justice est Marc
5 Bellemare...

6 R. Oui.

7 Q. ... vous êtes sous-ministre?

8 R. Oui.

9 Q. Et on constate aussi qu'au bureau du
10 sous-ministre, on voit le nom de Pierre Legendre,
11 directeur?

12 R. Oui, directeur de cabinet.

13 Q. Pouvez-vous expliquer quel était le rôle de
14 monsieur Legendre au sein de votre cabinet?

15 R. Oui, le rôle d'un directeur de cabinet comporte
16 plusieurs facettes, il est d'abord... il est
17 d'abord le premier collaborateur du sous-ministre,
18 c'est celui qui doit tout savoir ce... qu'il doit
19 rapporter au sous-ministre tout ce qu'il sait et
20 à l'inverse c'est sensiblement la même chose, le
21 sous-ministre doit informer son directeur de
22 cabinet de tout ce qu'il sait, sauf les affaires
23 qui ne le concernent pas pour différentes raisons.
24 Parce que c'est la personne pivot à l'intérieur
25 d'un bureau de sous-ministre, il a à sa tête, le

1 directeur de cabinet -- c'est une directrice
2 actuellement -- mais il a à sa tête les proches
3 collaborateurs du sous-ministre, il est aussi une
4 courroie de transmission avec le cabinet du
5 ministre de la Justice et il est en constante
6 relation avec le directeur de cabinet et les
7 attachés politiques du bureau du ministre. Il
8 faut qu'ils aient une chimie sans faille parce que
9 l'information doit circuler entre les deux (2)
10 bureaux.

11 Il est, en plus, coordonnateur au processus à la
12 sélection des juges, alors il occupe de façon
13 assez... assez autonome, sinon presque totalement
14 autonome, toute cette fonction-là, le
15 sous-ministre a très peu à voir avec le processus
16 de nomination des juges dans la mécanique, qui est
17 bien huilée. Il est... évidemment, il s'occupe du
18 personnel de bureau, il s'occupe du courrier, il
19 est le secrétaire du comité de gestion. Alors,
20 c'est la personne qui dresse les agendas qui...
21 des sujets qui devront être discutés au comité de
22 gestion. Il est le confident des sous-ministres
23 associés, hein, c'est... j'ai assez de vécu dans
24 cette fonction-là pour savoir que les
25 sous-ministres associés aiment bien demander au

1 chef de cabinet comment le sous-ministre va
2 recevoir une proposition et puis le chef de
3 cabinet qui connaît bien son sous-ministre va
4 dire : «Bien là, je ne le présenterais pas de
5 cette façon-là parce que, tu le connais, il va
6 dire ci, il va dire ça.»
7 Donc, c'est... c'est la personne à tout faire, il
8 faut que... il faut que le chef de cabinet sache
9 tout et il faut qu'il ait ses entrées surtout
10 partout, hein, et il est souvent dans le cabinet
11 du ministre, et pas pour s'y promener, il y va
12 parce qu'il a affaire là, puis il faut qu'il
13 échange avec le chef de cabinet, il faut qu'il
14 échange avec les attachés politiques.
15 Surtout au début lorsqu'un nouveau ministre
16 s'installe, ils sont dépourvus, ils n'ont rien.
17 Moi, j'ai toujours déploré que quand un ministre
18 arrive, il n'a pas d'équipe, il a... il ne sait
19 pas comment les téléphones fonctionnent, il veut
20 un BlackBerry, il veut que son équipe soit dotée
21 d'ordinateurs. C'est le chef de cabinet du
22 sous-ministre qui ramasse tout ça, puis qui les...
23 il les maternelle, en fait, là, il les met au monde,
24 puis il leur indique c'est quoi la machine
25 administrative. Donc, il faut qu'il soit

1 constamment dans le bureau du ministre.

2 Je sais qu'on y reviendra, mais si mon chef de
3 cabinet ne peut pas rentrer dans le bureau du
4 ministre, il ne peut plus être chef de cabinet.

5 Q. Très bien.

6 Les autres... je comprends qu'au sein de votre
7 bureau, si je peux le désigner ainsi, il y a
8 plusieurs directions, on constate ici qu'il y a la
9 direction générale des services à
10 l'organisation...

11 R. Oui.

12 Q. ... direction générale de la planification et de
13 la coordination des activités ministérielles, la
14 direction générale des poursuites publiques,
15 direction générale des services de justice et
16 direction générale des affaires juridiques et
17 législatives?

18 R. Oui.

19 Q. C'est exact?

20 R. Oui. À l'époque, oui, c'est ça.

21 Q. À l'époque?

22 R. Oui.

23 Q. Maintenant, on a un -- la page suivante --
24 organigramme en juin deux mille trois (2003)?

25 R. Oui.

- 1 Q. Et je vais juste simplement vous indiquer les
2 changements qui ont été faits...
- 3 R. Je les ai.
- 4 Q. ... et je peux vous spécifier celui que j'ai noté,
5 peut-être que vous avez d'autres choses...
- 6 R. Il y en a deux (2).
- 7 Q. ... à nous indiquer. Je constate que la direction
8 générale des services à l'organisation, on note
9 que monsieur Georges Lalande est devenu
10 sous-ministre associé en remplacement...
- 11 R. De Annette Plante.
- 12 Q. ... de madame Annette Plante, c'est exact?
- 13 R. Oui. Puis il y en a un autre aussi, maître
14 Montminy a remplacé maître Louis Borgeat.
- 15 Q. Merci. Ça, c'était à la Direction générale des
16 affaires juridiques et...
- 17 R. Et législatives.
- 18 Q. ... législatives?
- 19 R. Oui.
- 20 Q. Le rôle de... j'apprécierais si vous pourriez
21 prendre quelques minutes pour nous expliquer quel
22 était le rôle de monsieur Georges Lalande à la
23 Direction générale des services à l'organisation?
- 24 R. Oui. Alors, le sous-ministre qui est... associé
25 qui est responsable de ce secteur, c'est, en fait,

1 le responsable des budgets, responsable du
2 personnel au niveau des relations de travail,
3 responsable des équipes qui voient à la perception
4 des amendes au Code de sécurité routière, parce
5 qu'il y a une unité autonome de service au
6 ministère qui s'occupe de ça.

7 Donc, il est le patron des... de l'équipe de
8 soutien à l'ensemble du ministère au niveau des
9 relations de travail, au niveau des loyers, au
10 niveau du budget. Alors, c'est à lui qu'on
11 demande de faire en sorte que les sommes qui sont
12 accordées au ministère de la Justice réussissent
13 à nous faire traverser l'année.

14 Q. Est-ce que monsieur Lalande avait d'autres
15 fonctions que celles que vous décrivez?

16 R. Là, je viens de vous décrire ce qu'est normalement
17 la fonction du sous-ministre associé au service...
18 à l'organisation, c'était ce que... surtout ce que
19 faisait madame Plante avant son départ.
20 Monsieur... monsieur Lalande, monsieur Bellemare
21 m'avait expliqué qu'il lui avait demandé de
22 joindre l'équipe des sous-ministres associés de
23 façon plus spécifique pour s'occuper du dossier de
24 la réforme administrative, qui était une réforme
25 majeure dans le programme du Parti libéral et que

1 monsieur Bellemare voulait... voulait mettre de
2 l'avant. Alors... et comme monsieur Lalande avait
3 une expertise pointue en la matière ayant été dans
4 son passé professionnel à la tête de tribunaux, ou
5 même juge administratif, monsieur Bellemare
6 m'avait expliqué qu'il lui avait demandé de
7 faire... de s'occuper beaucoup de ce dossier. Et,
8 à l'époque, on se reposait beaucoup sur un adjoint
9 de maître Lalande, un fonctionnaire, monsieur
10 Walsh, Kevin Walsh, pour agir comme celui
11 responsable des activités que je viens de vous
12 décrire.

13 Je ne dis pas que maître Lalande ne s'occupait pas
14 de toutes les tâches que... qu'il devait
15 s'occuper, mais il était très occupé avec la
16 réforme administrative des tribunaux, des
17 tribunaux...

18 Q. Très brièvement...

19 R. ... administratifs. Oui?

20 Q. ... à titre de contexte, la réforme des... la
21 justice administrative a résulté, là, en le dépôt
22 du projet de Loi 35, c'est exact?

23 R. Oui, mais si ma mémoire est bonne, c'était au
24 moment où j'avais quitté, mais... je n'en suis pas
25 sûr, mais je savais, là, je suivais un peu le

1 dossier. Je dis je le suivais un peu parce que le
2 message que j'avais reçu de monsieur Bellemare :
3 c'est Georges Lalonde qui s'occupe de ça. Il
4 avait même précisé, maître Bellemare, qu'il avait
5 examiné mon c.v. et qu'il avait remarqué qu'en
6 matière de justice administrative, il y avait un
7 peu de mou, pour employer son expression, dans mon
8 c.v., là. Il avait le droit, il avait le droit de
9 le penser.

10 Q. Et de façon très sommaire, là, et je ne veux
11 pas... je ne veux surtout pas être mal cité, là,
12 comme réduisant de façon trop extensive le projet
13 de réforme, mais essentiellement il s'agissait de
14 créer un Tribunal administratif...

15 R. Unifié...

16 Q. ... unifié au Québec...

17 R. ... administratif, le...

18 Q. ... qui comprendrait notamment...

19 R. ... le TAQ et la Commission d'appel en matière de
20 lésions professionnelles, ça, c'est majeur.

21 Q. Le TAQ étant le Tribunal administratif...

22 R. Le Tribunal administratif du Québec, je m'excuse,
23 qui avait été créé par le gouvernement précédent.
24 Et c'était une réforme majeure.

25 On voulait aussi à l'époque donner aux membres des

1 tribunaux administratifs un statut de permanence
2 plus important. À l'époque, ils étaient nommés
3 pour une période de cinq (5) ans renouvelable,
4 l'intention du ministre était d'en faire des
5 permanents, des gens nommés un peu comme les
6 juges.

7 Q. Est-ce que vous êtes le... vous étiez le patron de
8 monsieur Lalande, essentiellement, c'est exact?

9 R. Oui. Oui.

10 Q. Est-ce que vous avez travaillé avec monsieur
11 Lalande au sujet du... concernant la réforme de la
12 justice administrative?

13 R. Pas réellement, j'avais très bien saisi le message
14 que c'était monsieur Lalande qui s'occupait du
15 dossier.

16 Q. Donc, comment ça fonctionnait? Est-ce que
17 monsieur Lalande avait accès au bureau du ministre
18 directement?

19 R. Il ne venait pas me voir, puis le dossier
20 avançait, donc il fallait qu'il aille voir le
21 ministre.

22 Mais je pense que... je pense que c'était ça qui
23 se passait, là, il voyait fréquemment l'entourage
24 du ministre pour le dossier. Je pense... et j'ai
25 été aussi informé qu'il avait procédé à une assez

1 vaste consultation des partenaires en ce
2 domaine-là. C'était un dossier qui n'était pas
3 facile de faire atterrir dans ce milieu-là parce
4 qu'il y a... comme toute réforme, il y a des
5 enjeux importants et maître Lalande avait reçu
6 comme mandat de pousser le dossier, de le faire
7 avancer.

8 Q. L'organigramme suivant, qui est à la page 4 de
9 l'onglet 2, est en juillet deux mille trois (2003)
10 et je vous pointe les changements qui semblent
11 être survenus. Vous confirmerez si,
12 effectivement, c'est le cas.
13 On constate qu'au bureau du sous-ministre, il y a
14 un poste vacant qui était occupé auparavant par
15 celui de monsieur Legendre?

16 R. Oui.

17 Q. Et que monsieur Legendre est maintenant à la
18 Direction de la planification et de la
19 coordination...

20 R. Oui.

21 Q. ... comme directeur général associé, c'est exact?

22 R. C'est exact.

23 Q. Ça, est-ce que c'est un transfert latéral ou
24 est-ce que c'était une démotivation, une promotion?

25 R. Ce n'était pas une démotivation, ce n'était pas non

1 plus une promotion, c'était la meilleure façon que
2 j'avais trouvée pour... pour enlever le malaise du
3 ministre.

4 Q. J'ai quelques questions sur ce sujet-là, je vais
5 y revenir.

6 À l'organigramme suivant, au mois d'août deux
7 mille trois (2003)...

8 R. Oui.

9 Q. ... je ne constatais pas de changement, sauf...

10 R. Non, ça a été tranquille ce mois-là.

11 Q. ... sauf l'arrivée de... Non, aucun changement.

12 R. Non.

13 Q. Septembre deux mille trois (2003)?

14 R. Non plus, je pense.

15 Q. Les seuls changements que j'ai notés sont... on
16 note dans le carré à gauche dans le haut du
17 document : «Organismes relevant du ministère... du
18 ministre de la Justice», on note, là, qu'entre
19 septembre et août deux mille trois (2003),
20 monsieur Jacques Forgues a remplacé monsieur
21 Gaétan Lemoyne au Tribunal administratif du Québec
22 comme président?

23 R. Oui.

24 Q. C'est exact?

25 Et entre août deux mille trois (2003) et septembre

- 1 deux mille trois (2003), on note aussi un
2 changement de juge en chef de la Cour du Québec...
- 3 R. Oui.
- 4 Q. ... Madame l'honorable Huguette St-Louis...
- 5 R. A quitté, oui.
- 6 Q. ... a été remplacée par le juge Guy Gagnon.
- 7 R. Oui, oui.
- 8 Q. C'est exact?
- 9 R. À la fin septembre.
- 10 Q. Et le dernier organigramme, qui est à la page 7,
11 au bureau du sous-ministre, le seul changement que
12 je constate est l'arrivée de madame Andrée Giguère
13 comme directrice au cabinet du sous-ministre,
14 c'est exact?
- 15 R. Vous parlez d'octobre?
- 16 Q. J'ai...
- 17 R. Vous parlez d'octobre deux mille trois (2003)?
- 18 Q. D'octobre, oui.
- 19 R. Oui, maître Giguère est entrée en fonction, mais
20 après mon départ.
- 21 Q. Est-ce que vous avez eu quelque rôle dans la
22 nomination de maître Giguère?
- 23 R. Oui.
- 24 Q. Quel était-il?
- 25 R. Bien, j'ai... je l'ai rencontrée une semaine avant

1 mon départ pour Ottawa, à ce moment-là ce n'était
2 pas encore rendu public que je quittais, c'était
3 une personne en qui j'avais confiance, que j'avais
4 connue dans d'autres fonctions au ministère, elle
5 s'occupait... elle travaillait à la Direction des
6 affaires juridiques et législatives. Moi, j'avais
7 décidé, après le départ de Pierre Legendre, sa
8 mutation, j'avais décidé que je ne remplacerais
9 pas le chef de cabinet parce qu'il était... à
10 l'époque, c'était d'abord et avant tout, à
11 l'époque, parce que j'avais... j'avais
12 l'intention, bien que la décision n'ait pas été
13 prise à cette époque-là au mois de juillet,
14 j'avais l'intention de quitter pour le
15 gouvernement fédéral et je me disais : ce n'est
16 pas à moi à choisir le prochain directeur ou
17 directrice.

18 Puis ensuite, c'était pour démontrer que moi je
19 n'avais pas été préparé à me séparer de mon chef
20 de cabinet comme ça et que c'était une opération
21 qui demandait du temps. Et monsieur Gagnon,
22 Michel Gagnon, est venu me voir à une certaine
23 période de l'été pour savoir si j'allais remplacer
24 le chef de cabinet, ma réponse a été : «Je n'ai
25 pas l'intention de le faire rapidement parce que

1 c'est une opération qui demande beaucoup de temps
2 et je n'ai pas le temps de faire ça», mais je ne
3 voulais pas le remplacer. C'était ma petite façon
4 de protester à moi.

5 Q. On va traiter de ça dans quelques minutes.

6 Je comprends, là...

7 R. Mais pour compléter ma réponse, j'ai demandé à
8 Andrée Giguère...

9 Q. Excusez-moi.

10 R. ... confidentiellement, je lui ai demandé si elle
11 aurait été d'accord de travailler pour moi si
12 j'étais demeuré en fonction. Elle n'avait pas le
13 droit de révéler que je quittais, elle a dit :
14 «Oui, j'aurais aimé», mais j'ai dit : «Est-ce que
15 tu accepterais que je mette... que je donne ton
16 nom comme référence au prochain sous-ministre qui
17 va avoir besoin de quelqu'un en arrivant et, si tu
18 es d'accord, je soumettrai ta candidature, mais,
19 j'ai dit, je ne peux pas te dire qui va être mon
20 remplaçant.» Je le savais, mais je ne pouvais pas
21 lui dire.

22 Et elle m'a dit : «Oui, j'aurais aimé travailler
23 pour toi, mais, oui, j'aimerais ça faire ce
24 job-là.» Alors, c'est ce que j'ai fait, j'ai
25 transmis son identité à mon collègue, Louis

1 Dionne.

2 Q. Louis Dionne qui est votre...

3 R. Qui m'a remplacé.

4 Q. ... qui a été votre successeur immédiat.

5 R. Qui était mon successeur, qui était, à ce
6 moment-là, sous-ministre associé au... qui a
7 été... en fait, j'ai engagé Louis Dionne comme
8 procureur de la Couronne il y a un quart de
9 siècle.

10 Q. Je comprends qu'il y a eu, entre madame Giguère et
11 monsieur Legendre, madame Nicole Breton.
12 Brièvement, là, pouvez-vous expliquer les
13 circonstances de l'embauche ou de l'entrée en
14 fonction de...

15 R. Bien...

16 Q. ... madame... de maître Breton?

17 R. Comme le poste de directeur de cabinet n'était pas
18 comblé, il demeurait vacant, on avait redistribué
19 les tâches de maître Legendre à l'intérieur du
20 bureau, le temps de pourvoir à son remplacement,
21 et comme ça devait... dans ma tête, là, ce n'était
22 pas pour demain, alors il fallait avoir quelqu'un
23 qui agirait comme coordonnateur ou coordonnatrice
24 à la sélection des juges. Alors, on avait demandé
25 à maître Breton, une avocate d'expérience, de

1 prendre ce dossier-là le temps qu'on trouve un
2 remplaçant à maître Legendre.
3 C'est dans ces circonstances que Nicole Legendre
4 a -- Nicole Breton a fait... a fait le travail,
5 cette portion du travail qui était celui de
6 directeur de cabinet, pour un temps. Et comme
7 j'ai quitté, au moment où j'ai quitté en octobre
8 deux mille trois (2003), c'était Nicole Breton qui
9 faisait ça et par la suite, je ne sais pas à quel
10 moment précis Andrée Giguère a pris la relève pour
11 cette fonction-là, mais ça a pris... ça a dû
12 prendre quelques mois.

13 Q. Madame Breton a aussi occupé le poste de
14 coordonnateur ou coordonnatrice à la sélection des
15 juges, c'est exact?

16 R. C'est-à-dire c'est le poste qu'elle occupait.
17 Elle n'était pas par intérim chef de cabinet, elle
18 était conseillère à mon bureau et on avait
19 redistribué les fonctions de Pierre Legendre entre
20 différents conseillers et conseillères et cette
21 portion du travail de Pierre, de travailler les
22 dossiers des juges, le processus de nomination, on
23 l'avait confié à Nicole Breton à cause de son
24 expérience et d'une personne... c'est une personne
25 très discrète et qui faisait un très bon travail

1 chez nous.

2 Donc, elle a fait ce travail-là jusqu'au moment où
3 maître Giguère a pris la tête du bureau comme
4 directrice de cabinet.

5 Q. Le prochain thème que je voudrais aborder avec
6 vous, c'est le rôle du sous-ministre dans le
7 processus de sélection et de nomination des juges.
8 Vous avez une expérience de treize (13) ans, si je
9 compte bien, comme sous-ministre de la Justice à
10 Québec, c'est exact?

11 R. De quatre-vingt-treize (93) à deux mille trois
12 (2003) et de deux mille sept (2007) à deux mille
13 dix (2010), oui.

14 Q. Est-ce que vous avez... en fait, je pourrais vous
15 demander d'emblée quel a été le rôle du... votre
16 rôle en ce qui concerne ces processus et comment
17 a-t-il évolué au cours des années, de façon
18 générale, et nous allons traiter des points...

19 R. Bon.

20 Q. ... spécifiques pendant la période du ministre
21 Bellemare par la suite.

22 R. De façon générale, l'implication d'un
23 sous-ministre, du sous-ministre de l'époque où je
24 l'ai été, dans le processus de nomination est
25 très... c'est très discret, ce n'est pas... ce

1 n'est pas une grande implication. C'est une
2 procédure assez mécanique qui est guidée par les
3 règlements et la loi et on a créé, dans la loi et
4 les règlements, un poste spécifique de
5 coordonnateur à la sélection des juges pour
6 s'assurer de l'étanchéité du processus et de sa
7 rigueur.

8 Moi, je n'étais pas impliqué autrement que par
9 des... par exemple, je pouvais discuter avec un
10 juge en chef qui m'appelait à l'occasion pour me
11 demander où était rendu un dossier parce qu'une
12 nomination pouvait tarder un peu, là c'est le
13 coordonnateur à la sélection, Pierre Legendre
14 ou... pouvait me demander un avis, mon avis
15 juridique sur une technicalité ou encore
16 m'informer qu'il allait demander un avis juridique
17 pour régler une problématique. Ce n'était pas
18 autre chose que ça, ça c'est du côté
19 administratif.

20 Du côté politique, mon rôle est inexistant, sauf
21 si le ministre me demande mon avis sur une
22 candidature, ce qui pouvait se produire suivant
23 les époques et certains ministres ne me l'ont
24 jamais demandé, d'autres me le demandaient assez
25 souvent, ne serait-ce que parce que j'imagine

1 qu'ils se fiaient au fait que j'avais beaucoup de
2 connaissances dans le milieu, surtout si la
3 candidature était une personne qui avait oeuvré au
4 ministère de la Justice, soit à titre de procureur
5 de la Couronne ou comme avocat, avocate, ou à
6 l'aide juridique, certains ministres à une
7 certaine époque voulaient avoir mon avis sur la
8 valeur d'une candidature. Mais habituellement,
9 puis là, de moins en moins, parce que les gens qui
10 postulent sur ces emplois-là sont beaucoup plus
11 jeunes que celui qui vous parle, donc je les
12 connais moins, il y a des noms qui ne me disent
13 rien, quand je retourne au palais de justice pour
14 des cérémonies d'assermentation ou pour des
15 rentrées des tribunaux, je ne reconnais pas
16 beaucoup de visages, donc je suis moins capable de
17 renseigner les ministres, mais ça arrive encore à
18 l'occasion, puis ça s'arrête là, je veux dire,
19 moi, toute la mécanique est faite entre le
20 directeur de cabinet du ministre et la
21 coordonnatrice actuellement, ou maître Legendre à
22 l'époque, et des fois j'apprends les nominations
23 par les voies de communiqués, communiqués émis par
24 le bureau du ministre et par notre direction des
25 communications, donc il n'y a pas d'implication.

- 1 Q. Lorsqu'on a compris que la mécanique était de
2 façon générale que lorsqu'une nomination était...
3 lorsque le ministre, je parle de façon générale,
4 là, faisait un choix, il communiquait ce choix à
5 son sous-ministre qui communiquait ce choix-là à
6 l'appareil public, est-ce que vous étiez... est-ce
7 que vous receviez les noms du ministre ou du
8 cabinet du ministre de façon générale?
- 9 R. Je voudrais juste reprendre dans votre question,
10 le ministre ne communiquait pas son choix au sous-
11 ministre, le ministre...
- 12 Q. Je m'excuse, j'ai dit sous-ministre, je voulais
13 dire chef de cabinet?
- 14 R. Chef de cabinet, oui. Le chef de cabinet
15 normalement va voir directement la coordonnatrice
16 et l'informe du choix et lui demande de prendre
17 les dispositions pour qu'un projet de décret soit
18 préparé.
- 19 À une certaine époque, certains ministres me
20 demandaient de regarder les projets de décret,
21 d'autres non; certains voulaient avoir mon avis
22 sur des noms sur les listes, d'autres non;
23 d'autres ne le désiraient pas. Moi, je me pliais
24 aux demandes du ministre qui voulait ou non que
25 son sous-ministre soit impliqué.

1 Ce n'est pas arrivé souvent, là, que j'ai eu à...
2 c'est parce qu'en fait un ministre en particulier
3 avait vécu une expérience un peu embêtante suite
4 à une nomination et m'avait demandé, de
5 dorénavant, m'avait dit : «Je veux, Michel, que tu
6 regardes toutes... je veux tout savoir s'il y a
7 des choses que je dois savoir», alors j'avais
8 compris qu'il voulait que je puisse attirer son
9 attention sur une candidature avant qu'il ne soit
10 amené à faire son choix. Mais ce n'est pas arrivé
11 pendant longtemps, puis ce n'est pas arrivé
12 depuis, puis actuellement je ne le fais pas.

13 Q. Est-ce que vous... je présume que, lorsqu'un
14 nouveau ministre, et vous en avez eu un certain
15 nombre comme vous l'avez décrit...

16 R. Douze (12)... onze (11) plus Bégin deux (2) fois,
17 douze (12).

18 Q. Douze (12), disons douze (12). Lorsqu'un nouveau
19 ministre entre en fonction, est-ce qu'il y a une
20 séance d'informations ou, pour utiliser un terme,
21 mauvais français, une séance de «briefage» à
22 l'attention du nouveau ministre concernant le
23 processus de nomination des juges?

24 R. Oui, ça se déroule normalement de la façon
25 suivante, on envoie... les premières choses qu'on

1 remet... mon expérience personnelle, les premières
2 choses que je remets au ministre lorsqu'on se
3 rencontre pour la première fois, c'est d'abord un
4 cahier d'une trentaine ou quarantaine de pages qui
5 lui fait l'historique de la fonction de ministre
6 de la Justice et Procureur général dans le système
7 britannique et canadien. C'est important qu'il
8 lise ce document, puis je lui... je leur fais
9 toujours la même remarque : si vous ne devez lire
10 qu'un seul document avant de vous coucher ce soir,
11 vous, le nouveau ministre ou la nouvelle ministre,
12 lisez ce document avant de faire quoi que ce soit
13 ou de prendre quelque décision que ce soit, parce
14 que c'est un document très instructif sur le rôle
15 très particulier d'un ministre de la Justice dans
16 le sein d'un gouvernement, ce n'est pas la même
17 chose.

18 Et même qu'en droit britannique, le ministre... le
19 Procureur général ne fait pas partie du Cabinet ou
20 ne faisait pas à une certaine époque partie du
21 Cabinet, donc c'est un rôle très particulier et il
22 faut que notre nouveau ministre sache ça.

23 Ensuite, on lui remettait quelques brèves notes
24 pour... succinctes sur les grands dossiers, dont
25 entre autres... et ça c'était contenu dans un

1 cahier que vous pouvez retrouver au mémoire,
2 c'est-à-dire à l'onglet 3, c'est le genre de
3 document qu'on remet. Ça a une vingtaine de pages
4 et, dans ce document-là, il y avait... il y avait
5 des indications, je ne sais pas... oui, on a
6 notamment...

7 Q. Excusez-moi, je pense que vous réferez à l'onglet
8 4?

9 R. Je m'excuse, à l'onglet 3, c'était sur le rôle du
10 ministre et Procureur général...

11 Q. Donc, je...

12 R. ... ça, c'est un résumé.

13 Q. Est-ce que vous pouvez... j'avais l'intention
14 d'attirer votre attention...

15 R. Je vais trop vite.

16 Q. ... sur ces documents-là un petit peu plus tard...

17 R. Oui.

18 Q. ... vous m'avez devancé.

19 R. O.K.

20 Q. L'onglet... on peut en parler maintenant, l'onglet
21 3, pouvez-vous décrire quel est ce document?

22 R. Oui. L'onglet 3, c'est un extrait d'un document,
23 d'une plaquette à peu près une vingtaine de pages
24 où on donne... le titre le dit «Questions
25 courantes d'ordre juridique», puis on lui donne

1 quelques précisions sur les... non seulement son
2 rôle, mais sur les grands dossiers puis son
3 intervention à titre de ministre de la Justice et
4 Procureur général dans... de façon générale dans
5 les dossiers. Alors, on lui donne un peu plus
6 d'informations. C'est un peu un résumé du document
7 de trente (30) pages dont je parlais tout à
8 l'heure, là, que je leur demande de lire avant de
9 se coucher et, ça, ça décrit très sommairement sa
10 fonction et...

11 Q. Donc, ce document-là s'intitule «Aide-mémoire,
12 questions courantes...

13 R. C'est ça.

14 Q. ... d'ordre juridique», celui-là est daté d'avril
15 deux mille trois (2003).

16 R. C'est celui qu'on a remis à monsieur Bellemare
17 lors de son entrée en fonction.

18 Q. Et on note ici à la page suivante qu'il y a un
19 titre qui se lit comme suit : «Administration de
20 la justice, rôle du ministre et du procureur
21 général»?

22 R. C'est exact.

23 Q. C'est exact?

24 Et le document... je pense que vous vouliez faire
25 référence au document suivant?

- 1 R. Oui. Le document suivant est un document un peu
2 plus... un peu plus généreux en termes de pages,
3 là, où là, on lui dresse de façon sommaire, mais
4 de façon un peu plus précise les grands enjeux,
5 les premiers grands dossiers qu'il aura à gérer
6 après son arrivée.
- 7 Alors, ce qui... comme on dit, ce qui va vous
8 arriver dans les prochaines semaines comme soit
9 des jugements de la Cour suprême, soit des grandes
10 décisions à prendre, soit des projets de loi qui
11 ont été... qui ont été déposés, mais non adoptés,
12 si c'est le même gouvernement, là. Si c'est un
13 nouveau gouvernement, cette rubrique-là, elle
14 n'est pas présente, mais quand il arrive un
15 nouveau ministre du même gouvernement, on lui
16 présente les projets de loi déposés ou en
17 gestation sur lesquels on va vouloir l'amener à
18 décider de poursuivre et d'autres questions
19 d'ordre juridique, des résumés de poursuites dans
20 lesquelles le gouvernement du Québec est impliqué
21 ou l'état d'avancement du dossier, en fait ce
22 qu'il faut qu'il sache, là, dans les quinze (15)
23 prochains jours de son arrivée.
- 24 Q. Je constate de ce document-là, je comprends,
25 monsieur Bouchard, que c'est un extrait d'un

1 document qui est beaucoup plus volumineux, c'est
2 exact?

3 R. Oui oui, là, vous avez juste la portion, là, qui
4 concerne les... le besoin de cette Commission, à
5 savoir les concours de nominations de juges.

6 Q. Ce document-là est daté d'avril deux mille trois
7 (2003)...

8 R. Oui, et a été...

9 Q. ... et on constate ici, c'est le document qui
10 aurait été remis au ministre Bellemare, c'est
11 exact?

12 R. Oui. Ces documents-là ont été confectionnés par
13 le coordonnateur, maître Legendre, parce que c'est
14 lui qui avait... qui avait la gestion de tout ça.
15 Donc, il lui a fait part dans ce cahier-là quels
16 sont les postes à combler. Puis également à la
17 page 14, on lui a fait état du règlement de
18 sélection des juges parce que le processus doit
19 s'appuyer sur un règlement... deux (2) règlements,
20 en fait, un règlement qui concerne les juges de la
21 Cour du Québec un règlement qui concerne les juges
22 des cours municipales, et... ils sont à peu près
23 identiques. Et à cette époque-là, lorsque
24 monsieur Bellemare est arrivé en fonction, il y
25 avait déjà eu une prépublication.

- 1 Q. D'accord. Je vais revenir là-dessus...
- 2 R. Oui.
- 3 Q. ... on disgraciait légèrement la question
4 initiale, mais juste pour... à la page 12 ici, on
5 a les concours de nominations de juges qui étaient
6 en marche...
- 7 R. Oui.
- 8 Q. ... au moment où le ministre Bellemare est entré
9 en fonction, là...
- 10 R. Oui.
- 11 Q. ... on constate qu'il y en a cinq (5)?
- 12 R. Oui.
- 13 Q. Ça, c'est à la Cour du Québec, et on constate les
14 deux (2) premiers, Montréal, Chambre civile et
15 Longueuil, Chambre criminelle et pénale, et dans
16 le cas de Longueuil, on constate que le rapport du
17 comité de sélection avait été... a été transmis et
18 que trois (3) personnes ont été déclarées aptes,
19 c'est exact?
- 20 R. Oui. Oui. Je dis... je réponds exact parce que
21 c'est ce qui est inscrit. Moi, je dois vous dire
22 que parce que, comme je vous expliquais, le
23 processus est administré de façon très autonome
24 par le coordonnateur, c'est des informations
25 que... dont j'ai pris connaissance avant qu'elles

1 soient transmises au ministre. C'était autant
2 pour moi, l'information, que pour le ministre
3 parce que je n'avais pas, moi, en tête le suivi,
4 quels concours sont à combler, et cetera, le...
5 maître Legendre avait le plein contrôle de tout
6 ça.

7 Alors... mais ça reflète l'état de la situation au
8 moment de l'entrée en fonction de maître
9 Bellemare.

10 Q. Donc, la question initiale qui a amené à cette
11 discussion-là, c'est de savoir si vous ou tout
12 autre personne au sein de votre bureau ont donné
13 au ministre, aux nouveaux ministres, qui sont
14 entrés en poste, des informations au sujet du
15 processus de nomination des juges?

16 R. Bon. Il y a ces informations-là dont, je présume,
17 il a pris connaissance parce que copie de... le
18 cahier lui a été remis.

19 De mémoire, j'ai certainement, lors d'une première
20 rencontre que j'ai eue avec maître Bellemare, qui
21 a duré une couple d'heures dès son arrivée,
22 verbalement j'ai fait le tour de la question, je
23 lui ai certainement dit qu'il y avait des postes
24 de juges, quel était le... de façon très générale
25 le rôle du ministre de la Justice dans la

1 nomination de juge, tout en lui spécifiant,
2 j'imagine, que... il était prévu qu'on ferait un
3 briefing plus important pour aller un peu plus
4 dans le détail sur le processus de sélection et
5 les postes à combler, et surtout les demandes des
6 juges en chef, parce qu'il y a...

7 Q. Et...

8 R. ... ça attendait aux portes, là.

9 Q. Excusez-moi de faire... on va parler de maître
10 Bellemare un petit peu plus tard, mais de façon
11 générale, est-ce que vous avez, avec les autres
12 ministres, eu des échanges d'information? Est-ce
13 que vous leur avez transmis des informations au
14 sujet du processus de nomination des juges au
15 début de leur mandat ou au cours de leur mandat?

16 R. Pas de façon spécifique parce que certains
17 ministres... certains ministres avaient ce
18 briefing-là avec le coordonnateur à la sélection,
19 au processus de sélection et c'est surtout des
20 informations qu'on peut transmettre aussi au chef
21 de cabinet parce que le ministre n'a pas à nommer
22 des juges le lendemain de son arrivée, donc ce
23 n'est pas une priorité dans les briefings. Moi,
24 je me limitais à lui donner son rôle de façon très
25 large, broser... dresser ou broser un tableau

1 très large de son implication, je lui... surtout
2 lui dire que c'est lui qui devait faire les
3 recommandations au niveau des nominations de juges
4 au Conseil des ministres.

5 Mais je sais que des briefings plus précis pour
6 certains ministres ont été organisés. J'ai vu
7 dans l'agenda de la période de monsieur Bellemare
8 que des... un briefing à ce sujet-là devait se
9 tenir, j'ai en... je n'ai pas en mémoire s'il a
10 été tenu. Peut-être qu'il a été fait par maître
11 Breton plus tard, je l'ignore.

12 Q. Vous avez traité aussi de façon générale, là, que
13 vous pouviez avoir des discussions avec les
14 autorités de la magistrature au sujet du
15 processus, c'est exact?

16 R. Oui oui.

17 Q. Quel type de discussions avez-vous eu au cours des
18 années avec les...

19 R. Bien, ça tournait...

20 Q. ... les autorités de la magistratures?

21 R. Ça tournait souvent autour du fait que le
22 processus est lent, laborieux, parce qu'il y a
23 beaucoup de... entre le moment où le poste va se
24 libérer et le moment où on publie dans le journal
25 du Barreau que le poste va être comblé par...

1 suite à un concours, il se passe des semaines.
2 Ensuite, il faut former un comité de sélection, ça
3 peut prendre beaucoup de temps. Ensuite, les
4 tenues des entrevues des candidats, et moi,
5 j'ai... je n'ai pas vu le document, mais on m'a
6 déjà rapporté que dans certains districts, il y
7 avait eu jusqu'à une centaine de candidatures pour
8 un poste, c'est beaucoup. Donc, il faut
9 rencontrer ces gens-là.
10 Alors, les juges en chef se plaignaient, avec
11 raison, de la lenteur du processus et des
12 améliorations qu'on devrait pouvoir apporter au
13 règlement et, effectivement, en deux mille trois
14 (2003), on avait initié un processus visant à
15 modifier le règlement pour essayer de raccourcir
16 les délais.
17 Q. Je comprends aussi qu'il y a eu une modification
18 de la procédure à votre niveau en ce qui concerne
19 les vérifications de sécurité, c'est exact?
20 R. Après l'incident dont j'ai fait mention avec un
21 ministre, oui, le ministre m'avait demandé de
22 faire en sorte que dorénavant on obtienne des
23 informations par écrit des autorités policières et
24 du Barreau et qu'on essaie de voir si on ne
25 pouvait pas fouiller davantage pour éviter qu'une

1 nomination se fasse en n'ayant pas toutes les
2 informations pertinentes concernant la
3 candidature.

4 Donc, en fait, on n'a pas déclenché une commission
5 d'enquête royale sur ça, là, mais on a été assez
6 précis auprès des autorités policières qu'on
7 voulait tout savoir et, auprès du Barreau, on
8 s'est assuré qu'eux autres aussi pouvaient nous
9 aider en nous dénonçant toute information
10 susceptible d'influencer la décision du ministre
11 quant à sa décision à prendre, parce que ce n'est
12 pas tout qu'un comité ait vérifier l'aptitude d'un
13 candidat ou candidate, mais il y a du non-dit lors
14 des entrevues ou du... des incidents qui ont pu se
15 produire après l'entrevue et il peut se passer
16 beaucoup de mois entre l'entrevue et la décision
17 à venir et, si ces incidents-là ne sont pas connus
18 du ministre, bien on peut procéder à des
19 nominations qui, par après, s'avèrent pas très
20 heureuses.

21 Q. Est-ce que le sous-ministre... est-ce qu'il vous
22 est arrivé d'être consulté en ce qui concerne des
23 candidats qui avaient postulé pour le poste de
24 juge ou qui ont été déclarés aptes?

25 R. Consulté par le ministre?

1 Q. Consulté par quiconque autre que le ministre?
2 R. Moi, je ne vais pas voir ou je n'allais pas voir
3 les résultats des concours si le ministre ne m'a
4 pas posé une question là-dessus. S'il veut savoir
5 mon opinion sur une candidature, il me le
6 demandait, puis j'allais vérifier. Souvent... en
7 fait, ce qu'il veut savoir : Est-ce que cette
8 personne-là serait la meilleure nomination que je
9 peux faire? Puis, pour lui répondre, il faut que
10 j'aie vu les autres candidatures. Alors, à
11 part de ces demandes-là qu'un ministre peut me
12 faire ou encore que la coordonnatrice ou le
13 coordonnateur, à l'époque maître Legendre, pouvait
14 avoir comme problème, je n'avais pas à être
15 consulté, puis je n'aurais pas... je n'aurais pas
16 répondu à des questions à ce sujet-là si ces
17 questions-là étaient venues de d'autres que le
18 ministre ou que... ou du coordonnateur.
19 J'ai été, cependant, approché par des candidats
20 qui voulaient savoir s'ils pouvaient compter sur
21 moi pour... comme référence et ma réponse a
22 toujours été la même, ceux qui m'appelaient --
23 puis il m'en appelle de moins en moins parce que
24 je les connais de moins en moins -- mais c'était
25 : Si tu es sur la liste et si le ministre ou le

1 Cabinet me demande mon opinion sur ta candidature,
2 ça me fera plaisir de répondre, mais pas plus.

3 Q. Est-ce que vous avez été consulté ou est-ce que
4 d'autres, des tiers sont intervenus concernant des
5 candidats spécifiques en vue d'une nomination d'un
6 juge? Est-ce que ça vous est arrivé d'être
7 consulté...

8 R. Non.

9 Q. ... par des tiers?

10 R. Non.

11 Q. Donc, vous avez décrit votre rôle qui, je
12 comprends, était limité en ce qui concerne le
13 processus de nomination... de sélection et de
14 nomination des juges, c'est exact?

15 R. Mon rôle, il intervient juste s'il y a un
16 problème, puis quand il n'y a pas de problème, je
17 n'interviens pas.

18 Q. Qu'en est-il des promotions de juges à des postes
19 supérieurs, juge en chef adjoint, juge en chef ou
20 autres promotions, juge coordonnateur? Quel était
21 votre rôle pour ce qui est de ces promotions?

22 R. Bien, là, c'était différent parce qu'il ne
23 s'agissait pas de choisir un nouveau juge, mais de
24 choisir des personnes en autorité pour diriger
25 pendant sept (7) ans la Cour du Québec, et ce

1 n'est pas arrivé plusieurs fois parce que, en
2 fait, à tous les sept (7) ans on chan... en fait,
3 c'est arrivé deux (2) fois.

4 Au tout début, lorsqu'on a créé avec... en mil
5 neuf cent quatre-vingt-huit (1988) la Cour du
6 Québec, lorsqu'on l'a unifiée, toutes les
7 chambres, là, qui étaient disparates, Cour des
8 sessions de la paix, Tribunal de la jeunesse, Cour
9 provinciale, Cour des sessions de la paix,
10 lorsqu'on a fusionné ça en Cour du Québec, il
11 s'est présenté la problématique de nommer des
12 juges en chef et juges en chef adjoints, à
13 l'époque j'ai été consulté.

14 Mais là où j'ai été le plus consulté, c'est à
15 l'expiration des mandats de ces personnes-là, sept
16 (7) ans plus tard, à l'époque monsieur Bégin, qui
17 était le ministre de la Justice, m'a demandé de
18 l'aider dans ses consultations et dans son travail
19 de recherche des personnes capables de jouer ce
20 rôle-là, ces rôles-là très importants, et je me
21 souviens d'avoir dressé des listes à partir
22 d'informations que je détenais, à partir de c.v.
23 que je pouvais aller recueillir. Ce qui a été très
24 utile c'est à l'époque les juges de toutes les
25 juridictions avaient ce que j'appelais, moi, mon

1 catalogue de juges, c'est leur photo avec leur
2 c.v., puis là ils étaient tous là, alors moi, j'ai
3 passé quelques heures à regarder ça, puis à me
4 noter des noms, il y en a que je connaissais, il
5 y en a d'autres que je connaissais moins, je me
6 référais à leur c.v.

7 Alors, j'ai aidé le ministre Paul Bégin à faire sa
8 tête là-dessus, il n'a pas pris... ce n'était pas
9 moi qui les a choisis, c'est le ministre, là, puis
10 c'est lui qui a fait ses recommandations au
11 Conseil des ministres, mais je l'ai aidé à
12 présenter ce qu'on appelait une liste de
13 candidats, ça, j'ai été pas mal impliqué à cette
14 époque-là.

15 Après, lorsqu'il y a eu des renouvellements ou des
16 départs, je me souviens que monsieur le juge
17 Louis-Charles Fournier a quitté après un an ou un
18 an et demi en fonction et on a procédé à la
19 nomination de madame Huguette St-Louis, à son
20 remplacement, j'ai été impliqué pas mal dans la
21 décision du ministre de procéder à cette
22 nomination-là.

23 Q. Et par la suite?

24 R. Bien, il y a... à ma connaissance, il n'y a pas eu
25 d'autres changements sauf en deux mille trois

1 (2003), à quelques mois de mon départ, et là, à ce
2 moment-là, je n'ai pas été consulté par le
3 ministre.

4 Q. Merci.

5 Monsieur le commissaire, il est quatre heures
6 trente (4 h 30), moi j'abordais des nouveaux
7 thèmes, je ne sais pas si vous souhaitez suspendre
8 à ce moment-ci.

9 **Me MICHEL BASTARACHE**

10 commissaire :

11 Ça dépend, vous en avez pour combien longtemps?

12 **Me ÉRIC DOWNS**

13 procureur en chef adjoint :

14 Ah, je n'aurais pas fini, j'en ai probablement
15 pour une autre... une autre heure, une heure et
16 quart certainement.

17 **Me MICHEL BASTARACHE**

18 commissaire :

19 Alors, on est mieux de suspendre jusqu'à demain
20 matin.

21 **Me ÉRIC DOWNS**

22 procureur en chef adjoint :

23 Merci.

24

25

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22

- - - - -

**ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS
POUR LE MOMENT**

- - - - -

**16 h 30, L'AUDITION EST AJOURNÉE
AU 14 SEPTEMBRE 2010 À 9 h 30**

- - - - -

Nous, soussignés, HUGUETTE PICHÉ et MICHEL OLIVIER, sténographes officiels, certifions sous notre serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle en cette cause prise au moyen de la sténotypie, le tout conformément à la loi.

HUGUETTE PICHÉ, s.o.

MICHEL OLIVIER, s.o.

HP-MO (100913)